267 1942-1943 3

ROMANIA

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Mario Roques, *Roland à Saragosse*, poème épique provençal (*premier article*) 289
Lucien Foulet, *N'avoir garde*..... 331

MÉLANGES

Alfred Jeanroy, Ancien français *corroies ointes* 360
Paul Lebel, Représentants français de *sola « poutre »..... 361
Lucien Foulet, Pour le commentaire du *Jeu de la Feuillée* : *monter sur le tas* (v. 752)..... 367
Francis Bar, Sur un épisode d'*Aucassin et Nicolette*..... 369

COMPTES RENDUS

Commentationes philologicæ in honorem Arthur Långfors (M. R.) .. 371
Mélanges offerts au comte de Neufbourg (M. R.)..... 373
Francis Bar, Les Épîtres latines de Raoul Le Tourtier (R. Bossuat).. 374
Michele Catalano, *La Spagna*, poema cavalleresco del secolo xiv (M. R.) 378
Pierre Nardin, Lexique comparé des fabliaux de Jean Bedel (Jean Sonet, M. R.)..... 381
Gilbert Mayer, Lexique des œuvres d'Adam de La Halle (Julia Bastin)..... 383
Ernest Walberg, *Histoire de maistre Silon ; Le Chant du Roussigneul* (A. J.) 397

PÉRIODIQUES..... 398

CHRONIQUE..... 412

Les prochains fascicules contiendront :

Robert Barroux, Le chansonnier provençal ψ.
Pierre Fouché, De l'action dilatrice du *yod* en gallo-roman.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Ch. J. Liebmann jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
Mario Roques, *Roland à Saragosse*, poème épique provençal (*suite*).
G. Lavergne, Fragments d'un poème pieux inédit du xive siècle.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROLAND A SARAGOSSE

POÈME ÉPIQUE PROVENÇAL

PREMIER ARTICLE.

Le manuscrit du notaire Rostan Bonet, d'Apt, dont la *Romania* a déjà à plusieurs reprises entretenu ses lecteurs[1], contient deux poèmes. Le second, sous le titre de *Ronsavals*, a été publié et étudié ici même[2]. En 1925, au t. III de l'*Homenaje a Menéndez Pidal*, p. 409-418, j'avais imprimé du premier les 261 vers du début : après trop d'années écoulées, l'on donnera ici, en son entier, ce premier poème ; on lui laissera, faute d'avoir trouvé mieux, le titre qui lui avait été d'abord attribué, *Roland à Saragosse*.

Le spécimen imprimé en 1925 était suivi d'indications sur la langue et la versification de cette œuvre et sur ses rapports avec d'autres récits de la Guerre d'Espagne : il y aura lieu de préciser ces points et d'examiner aussi, d'ensemble, les deux poèmes épiques provençaux que nous a heureusement conservés le manuscrit d'Apt.

Roland à Saragosse, très différent du dramatique *Ronsasvals*, rapporte une entreprise aventureuse de Roland, qui pénètre seul dans la ville sarrazine pour y voir la reine Braslimonde, femme de Marsile. Cela ne va pas, on l'entend assez, sans quelques difficultés et sans de terribles combats avec les païens, mais non plus, ce qui est moins attendu, sans un grave dissentiment entre le neveu de Charlemagne et son fidèle compagnon Olivier. Il en résulte une série d'épisodes, assez variés pour qu'il ne soit pas inutile de donner tout d'abord une analyse complète du poème.

1. Voir nos tomes XLVIII (1922), 311, LVIII (1932), 1, et LXVI (1940), 433.

2. *Romania*, LVIII, 1-28 et 161-189, et LXVI, 433-480.

Le début fait défaut, le manuscrit d'Apt ayant perdu ses deux premiers feuillets, soit huit colonnes ; à raison de 47 à 48 vers en moyenne à la colonne, si l'on en juge par les feuillets suivants, nous devons estimer à environ 380 vers cette fâcheuse lacune initiale. Nous ne savons pas si, dans ses premières laisses, le poète avait présenté la conquête de l'Espagne comme achevée, à la seule exception de Saragosse, et les Français déjà campés à Roncevaux, mais c'est la situation qui ressort des vers 271-272,

Espanha es conquesa e tot conquistiet
Mas Saragossa.....

et 1156,

A Ronsasvals fon l'alba pareyssant ;

Nous sommes, on le voit, sensiblement au même point qu'au début de la *Chanson de Roland*. Mais la partie qui nous manque devait nécessairement conter comment la reine Braslimonde, ayant vu Roland ou entendu rapporter ses exploits, avait désiré le rencontrer et lui avait demandé de venir vers elle à Saragosse, ou bien l'avait défié de tenter cette aventure de toute façon redoutable ; c'est ainsi que Braslimonde peut dire aux v. 331-333 :

Ben meravilh del palayn Rollan ;
Ben ha .x. jors qu'ieu l'enviyey mon gan,
Anc pueys non vi .i. message dels Franx.

Au moment où commence la partie conservée du texte, l'auteur nous fait assister à une discussion entre Charlemagne, Roland et Olivier. Charlemagne essaie de détourner son neveu d'une entreprise qu'il juge à bon droit téméraire, Roland s'obstine, et Olivier, qui paraît d'accord avec Roland pour tenter l'aventure, se contente de déclarer que le temps passe et qu'il est l'heure de partir (1-75). Olivier et Roland s'arment ; ils doivent partir seuls (76-215). Ils prennent congé de Charles, qui recommande à Olivier de prêter son aide à Roland. Ils s'en vont, tandis que Charlemagne fait dire par Turpin, Angelier et Estout, aux soldats de Roland de suivre d'urgence, mais discrètement et à distance, leur chef pour être prêts à lui porter secours (216-261).

Après une difficile marche de nuit à travers Mont-Negre, Roland et Olivier arrivent devant Saragosse ; ils sont montés, Roland sur Malmatin, Olivier sur le Blaviet Affilé ; ils s'arrêtent sur une colline d'où ils découvrent toute la ville ; Roland fait jurer par surprise à Olivier de le laisser entrer seul à Saragosse ; Olivier, courroucé, souhaite à Roland l'échec de son entreprise (262-321). Braslimonde, qui attend Roland avec impatience, est informée de son arrivée ; elle le recommande à Mahom (322-357).

Dans les jardins qui entourent la ville, Roland rencontre le roi Farnagant qui les garde, il le défie et le tue à l'admiration joyeuse de Braslimonde (358-394). De Saragosse sortent des marchands normands à qui Roland demande des renseignements sur la ville et à qui il donne le cheval de Farnagant ; les marchands offrent le cheval, de la part de Roland, à Olivier, mais celui-ci n'accepte pas ce don (395-457). Roland, continuant sa route, arrive à la porte de la ville gardée par cent Sarrasins, qu'il tue tous, sauf un auquel il coupe le bras droit ; Roland entre alors dans la ville (458-501). Le Sarrasin au bras coupé va prévenir Marsile qui, à la hardiesse de l'entreprise, reconnaît Roland et réunit ses chevaliers (502-523).

Roland est, pendant ce temps, arrivé jusqu'au palais, et Braslimonde, prévenue, se revêt de riches parures, monte sur son palefroi et va vers Roland qu'elle salue ; elle le loue de son magnifique exploit, puis lui conseille de repartir pour échapper aux innombrables païens qui vont l'attaquer ; elle ôte son beau manteau et le donne à Roland, il l'emportera pour l'amour d'elle et pourra le montrer à Charlemagne comme preuve du succès de son entreprise ; Roland attache ce gage précieux à l'arçon de sa selle ; Braslimonde exprime alors le souhait de livrer à Roland le camp sarrasin (534-628). Cependant Marsile et ses chevaliers arrivent, Marsile attaque Roland, qui le désarçonne et lui couperait la tête, si Braslimonde ne lui demandait pas d'épargner son époux (629-649).

Roland se lance contre les païens, il tue Balagant, puis deux autres chevaliers sarrasins, puis Alayrant. Il se bat ainsi de l'aube jusqu'à midi passé ; avant le soir, il a tué plus de mille païens ; Marsile a fui jusque dans le palais (650-700). En chemin, Marsile a rencontré le vieux comte de Bravis qui, blessé par

Roland sept années auparavant, brûle de se venger; le vieux guerrier s'arme malgré les conseils de Marsile, va fermer la porte de la ville et revient attaquer Roland qui le taille en deux d'un seul coup de Durandart (701-819). Les païens se jettent alors en si grand nombre sur Roland qu'il se décide à battre en retraite, mais il trouve la porte fermée ; il se débarrasse de ceux qui le poursuivent et, après une prière à Dieu et à Marie, il frappe avec Durandart sur le verrou et la chaîne un coup si violent qu'il les brise ; il peut ainsi sortir de la ville (820-879).

Roland s'est arrêté auprès d'une fontaine, il étanche sa soif ; Marsile, le voyant épuisé, excite contre lui ses hommes ; Roland va alors demander secours à Olivier resté en spectateur sur la colline ; il lui dit sa fatigue, mais Olivier déclare qu'il ne bougera pas d'un pied pour l'aider (880-955). Un roi sarrasin, Amalrant, a entendu le dialogue ; il retourne auprès de Marsile pour lui demander la permission de se battre avec Roland, qu'il croit à bout de forces ; Marsile accorde la permission, sans grande illusion sur l'issue du combat ; Amalrant court attaquer Roland qui le tue (956-994).

Pour la seconde fois Roland demande secours à Olivier, encore en vain ; plein de douleur, il se rejette dans la mêlée, mais ses coups sont maintenant sans force (995-1029). Cette fois, Marsile le croit vaincu : il lance de nouveau contre lui ses hommes, en leur recommandant de ne pas blesser Malmatin. Roland est à son tour désarçonné ; le roi Balaant saisit Malmatin et l'emmène ; Roland est assailli de toutes parts (1030-1056). Alors Olivier se décide, il fond sur Balaant qu'il abat du destrier et qui fuit à pied, heureux d'en être quitte ainsi ; Olivier rend à Roland son cheval, sans vouloir accepter de remerciements ; Roland va se reposer auprès de la fontaine, tandis qu'Olivier continue à combattre les païens surpris par l'entrée en bataille de cet adversaire inattendu (1057-1098). Un Sarrazin va attaquer Roland à la fontaine, il est tué ; Olivier continue à combattre, tandis que Roland quitte le champ de bataille en souhaitant l'arrivée de ses soldats (1099-1123). Justement Turpin est arrivé sur la colline, il a vu le combat ; il entraîne ses hommes vers la porte de Saragosse pour prendre à revers les Sarrazins, qui ne se doutent de rien

jusqu'au moment où les Français les attaquent ; alors les Sarrasins rentrent dans la ville, dont ils ferment la porte, et les Français reprennent le chemin de Roncevaux (1124-1153).

Olivier est parti seul en avant ; il va dire à Charlemagne l'injure que lui a faite Roland, il lui conte brièvement le combat, la honte de Roland désarçonné, la victoire finale ; Charles promet de régler le différend (1154-1185). Cependant Olivier va rejoindre ses soldats et fait plier les tentes ; pendant qu'il dîne, un Sarrasin, Golian, vient lui proposer de lui livrer le trésor du roi de Mont-Negre, que celui-ci fait transporter cette nuit même à Saragosse ; Olivier le suit avec ses hommes, s'empare du trésor, puis se dirige vers un château-fort sarrasin, *Gorreya*, qu'il prend et où il s'installe (1186-1276). Roland, pendant ce temps, est revenu au camp français ; il raconte à Charlemagne son exploit et lui remet le manteau de Braslimonde, puis il se retire pour se reposer ; mais un messager vient annoncer à Charlemagne le départ d'Olivier : colère de Charles contre Roland (1277-1323).

Roland part, seul, à la recherche d'Olivier ; il suit ses traces à travers Mont-Negre, voit les Sarrasins massacrés et reconnaît là les coups d'Olivier ; il poursuit sa route jusqu'à Gorreya : un des soldats d'Olivier l'aperçoit et prévient celui-ci. Olivier ordonne de laisser croire à Roland que le château est toujours occupé par les Sarrasins et que la troupe d'Olivier est allée camper plus loin à Port-Grasset ; puis il s'équipe en Sarrasin et sort au-devant de Roland. Le combat s'engage ; Olivier fait mine de fuir et ses soldats sortent du château pour lui porter secours ; Roland reconnaît les Français et comprend qu'on l'a pris au piège : il présente à Olivier des excuses qui ne sont pas acceptées ; il revient alors au camp chercher Charlemagne qui apaise la querelle. C'est la fin de ce conte (1324-1410).

*
* *

Voici maintenant le texte depuis le premier vers conservé :

. . . . . .

. . . . . .

1. E bonas armas e bons destiers brandius. [3 *a*]
Neps, quar non t'en layssas per amor Dieu merci ;

Pren la corona anuech o lo matin,
Es yeu seray tos servens desotz ti
E te meys serviray a ton pan es a ton vin. »
So dis Rollan : « So non vos pot avenir,
Que tant quant vivas non vuelh regnat tenir. »
Dis Olivier : « Trop o metem en tric :
Lo jorn s'en vay e·l vespre vech venir. »
Aus o lo rey, am pauc non enrabiet vieus.

2. « Aras say yeu que perdut ay Rollan,
Per lo follet e say mon ensiant.
Ben a .IX. jors que·n es partit Rollan,
Cant yeu jassia en mon liech say de dans,
Sompniey .I. sompni meravilhos e gran.
Per miech las tendas intret .I. sers corrant,
A cascun dels corns a .IIII. siris ardans ;
Vint milia homes que l'anavan segant,
Portan .I. cors entre lur aytan gran ;
D'evesques hi avia assas messas cantant,
Davant lo cors annavan salmejant ;
An gran cros d'aur, ambe ensensier d'arjant,
Annavan tuch prosession fazant.
Es en aprop venc un falcon volant ;
Sus en mon ponh si pauset en mon gan,
Tota ma barba mi annava pelant
E la mytat m'en annava tirant.
Daus lo cel venc una flama tant gran,
Cremet mas tendas de foras e de dans.
Per aquest sompni me vauc yeu espantant,
Non say qu'en fassa : paor ay de Rollan. »
El dis a Karle : « Ar auch planhc ben estant,
Car vos per sompni mi annas spantant,
Que yeu say sertas, es aquo verayemant,
Que morir dech, non vieuray longuemant.
— Neps, car non t'en layssas, pos tant t'en vauc pregant,
Prennes lo don que tant yeu vos presant,
Que aquest assaut non vos es salvemant,
Que as Saragossa on es l'erguelh tant grant,
Que am Marcili aytals .X. reys estan,
Ergulhos son, mals e fers e poyssans,
E vos los assaldres alla porta de dans,
Veyran lo sanc ses tot retenemant
De trenta milia de payans combatantz.

Si tu hi mores, dampmages es mot grans.
So dis la gesta e·ls breus o van contant :
Lay seran mort Olivier e Rollan,
Tals dos vassals mays tant bons non seran, [b]
Trastot lo segle s'en ira abayssant
E paguanisme a grans pans eyschausant.
— Sira, fayt el, per que m'anas pregant?
Que per cel Dieu que nos tuch adoram,
Ni per l'apostol que queron penedans,
Non remanria per aur ni per arjant
Que aquest assaut non fassa veramant.
Sus en la porta hi feray am mon brant
Que·l rey Marcili en sia meravilhant
E tuch li reys que de layns estan
E Braslimonda am lo cors covinant.
Si Dieus volia, lo glorios e·l grant,
Que Sarrazins m'anessan encaussant,
Ni que s'anessan pres de mi aprochant,
Tant hi ferria am Durendart la gran
Quatre molins poyrian molre del sanc. »
So dis lo rey : « Or auch fol sagremant ;
Oras say yeu non vyeures longamant. »
Dis Olivier : « Trop vos annas tarzant :
Sempres es nuech que·l vespres vay baychant,
Es am lo rey annas trop paraulant.
— Olivier sira, alies vos adobant,
A vostre hostal prennes vos garnimans,
Es yeu iray tot atrestal fazant. »
Dis Olivier : « De gret e de talant. »
El palafren vay Olivier montant,
Vas son hostal el es vengut corant.

3. A son hostal es vengut Olivier ;
Fors en la plassa hac las mayneyas trobiet,
Seyssanta milia de valhans chivalliers
Que son am luy e son sieu saudadiers.
Quant li baron si son levet em pies,
Trestuch li sonan de gret e d'amistiet.
« Senhos, dis el, mas armas m'aportes. »
Or li aportan uns garnimens prezetz
E pausan lo sus un pali rodet ;
Pueys li demandon : « Sira, on voles alier?
— Yeu am Rollan vuelh tot sol chivalchier,

Non vuelh mays par sapcha ni companhier,
Mas mi tot sol que dech am luy alier,
Deman al vespre me veyres repayrier,
Si Dieu me garda per la soa bontet. »
E els respondon tuch ensemps de bon gret :
« Lo rey de gloria vos fassa retorner
E vos garisca de mort e d'encombrier. »
Sobre un tapit blanc s'es Olivier adobetz :
Bona es l'obra e foron ben compertz
Que un castel sobrier el n'a donet [c]
Que es sus mar am bons murs sarretz,
Fadas lo feron en la riba de mer ;
Non fes Dieus bestia, palafren ni destrier,
Si hom l'en ponh dels esperons d'or mier,
Plus fort non corra falcon non pot olier.
Viest en son dors .I. bon auberc saffriet,
D'argant la malha e li riblons d'or mier ;
Non fes Dieus armas que lo puescan falcier,
Epieu ni lansa ni carrels empeyrietz ;
Non ha melhor en la crestiandet,
Mas cel Rollan dizon que fon som pier !
Jus el sepulcre foron amduy trobietz,
Karle mayne los en fes aportier,
Pueys los donet a Rollan es Olivier,
Non o poc far a melhos cavalliers.
Lassa en son chief .I. vert elme d'acier,
D'aur es lo selcle e·l nasal d'arjent clier,
Ans que Olivier ren hi volgues donier,
De totas armas hi fes grans colps donier,
Non fes Dieus armas que lo puescan brisier,
Epieu ni lansa ni speya d'assier.
Es ha senchat s'espeya al senestre costet :
Talhaprima l'apella e fay mot ha presier,
Bona es l'espeya, Karle la li donet ;
Davant luy non garis ferre, fust ni assier.
Pueys li amenon son corredor destier :
D'Arabia fon .I. ros baussan corcier,
L'un pe hac blanc el senestre costet,
Per nom l'apella lo Blaviet Affilet ;
Karle mayne si conquist lo bier
Sotz Pampalona o sto [1] mortz n'abatiet.

1. *Sic*, dans le manuscrit. Faut-il corriger en *flo* = *floc*, « beaucoup » ?

Ac en la cella e lo fren el destrier :
La cella fon de vori ambe arjent tragitet
E la sotcella d'un ciclaton plegiet
E·ls esperons foron d'aur ben affinet ;
El destrier monta que anc strieu non garet.
Pueys li aportan .I. escut de cartier,
Non hi ac penchura, mas ambam fon letretz.
Reyda fon l'asta e lo fer amoletz,
L'ensenha fon d'un pali meravilhos friset,
Cant la despleya luy cobre e son destrier.
Am las paraullas hac ben son cors armet,
Fes un grant eylays que tuch l'an esgardet.

4. En auta vos cria : « On est sire Rollan ? »
Es el remas am son oncle parlant
En el trap de Karle, si es yschit davant.
En una plassa, latz una aygua corrant,
Cascuns s'en vay sas armas adobant [d]
E los fers de las lansas e los espieus trenchans.
Ly autre van lur astas redreyssant
E li autre van als escax deportant.
Am las paraulas hi es vengut Rollan ;
Aquilh que·l viron son levat en estant :
No·l viron tuch quar las ostz eran grans.
« Senhos, dis el, das mi mos garnimans ».
Els responderon : « De grat e de talant. »
Or li aporteron davant sos garnimans,
El pauset los sobre un tapit blanc ;
E baylan li Durendart la trenchant,
Rollan la pren de gret e de talant,
Trays la del froyre, si la vay remirant,
Pueys la pauset sobre .I. tapit blanc.
A oration si vay lo duc gitant
E prega Dieu de gret e de talant :
« Ajuda mi, Dominidieus lo grant,
Que de la Verges presit ton naychemant,
De la pieuzella on tu fust crezant,
A Nazaret fost noyritz set ans,
Ha quarentena dejuniest veramant
E receupist per nos greu pena e turmant.
Cant en la cros fost levat en pendans,
Es el sepulcre fost pausat eychamant
Es al ters dia fist ressucitamant.

Vers glorios senher, omnipotens e grans,
Aysi vos prec, com ayso es cresant,
Que aquest assaut me des a salvemant
E que·m gardes de la payana jant,
Qu'ieu non hi mora ni hi sia recresant ;
E salvas mi Olivier mon compans,
Que yeu l'am mays de nulh home vivant. »
E mens que ho ac dich lo palayn Rollan,
El si redreyssa es levet en estant
E senha si e nom Jhesus lo grant.
Sas richas armas li aportan davant :
Las brassonieras si li van aportant
E caussan li los esperons d'arjant.
Viest en son dors .I. alberc jaucerant;
D'aur en flameja la ventalha e·l pant,
Non fes Dieus armas que·l falci ni l'engan,
Spieu ni lansa ni espeya trenchant.
Lassa en son chiep .I. vert elme lusant :
Mil crestals hi ac que detras que davant,
A miega nuech en vay sas ostz guisant.
Es ha sencha s'espeya, Durendar la trenchant,
En la cal trop si fiza lo palayn Rollan.
Pueys hom li amena son bon destrier corrant,
Malmatin fon, c'ayci·l vay hom nomnant.

5. Quant lo caval vi Rollan ben garnit,
Aysi·l conoc com fay mayre son filh ;
Dels quatre pes comenset ha fremir
For tremolar e si fort ha burdir
Que entorn si fay la terra fremir.

6. E Malmatin, quant vi garnit Rollan,
Aysi·l conoc com mayre son enfant,
Los pes premier si vay ausant levant.
La cella fon de vori tragitat amb arjant
E la sotcella de pali affricant
E·ls estrieus son car compretz de bezans
E·l peytral fon meravilhos e grans;
Las aposturas foron d'aur e d'arjant ;
Aytant claras com rosa quant s'espant,
Lo fren fon d'aur e las regnas d'arjant.
El caval monta c'als estrieus non si prant.
Pren una targa e sus son col l'apant,
Quatorze blocas hi ac d'aur flamejant ;

Reyda fon l'asta e·l fer fon ben trenchant;
D'aur es froncida la ventalha e·l pant; [1]
Cant la despleya luy cobre e l'alferrant
E quatre astas en tirassa pe·l camp.
Am las paraulas ve vos vengut Rollan,
Per miech la ost si vay esperonant,
Al trap Karle el es vengut corrant;
Es Olivier de son caval deychant,
Als pes de Carle si vay aginolhant :
« Sire emperayre, congiet vos demant. »
Es el lo hi dona de gret e de talant,
Pueys li ha dich l'emperayre bon franc :
« Olivier sira, yeu vos prec de Rollan,
Secorres li, car coyta li es grans. »
Dis Olivier : « Per que m'annas pregant?
Aytant quant puesca suffrir mos garnimans
No·l falhiray ha trastot mon vivant. »
So dis lo rey : « Ben parles avinant. »
Am las paraulas non s'en van plus tarzant,
Laychan las ostz, van si d'aqui partant.
Charle mayne, l'emperayre bos franx,
Tant quant los vi, ades los vay sonant :
« Sira, vers Dieus e vers omnipotans,
Or mi gardes Olivier e Rollan. »
Plora dels huels e tota l'autra jant.
Turpin le vesque vay lo rey apellant
Es Angelier, Stove eychemant, [b]
So dis la gesta coysi [2] es de Rollan :
« Barons, so dis or l'emperayre franx,
Vos mi alies als saudadiers Rollan
E de part mi si los alies pregant
Que tuch lo segon ha esperos brocant;
Non n'i ha un que si reman niant
Qu'ieu de son cors non prenna vengemant.
— Sire, so dison li cavallier valhant,
Aycho faren de gret e de talant [3]. »
Oras s'en van pe·ls saudadiers Rollan.
E de part Karle si los van saludant,

1. Entre 213 et 214 manque sans doute un vers relatif à l'*ensenha* ou à la *senhiera*; cf. v. 136 ou 325.
2. Le manuscrit écrit *caysi*; je crois la correction évidente.
3. Ms. *tallant*, mais le second *l* est exponctué.

Seychanta milia en prennon garnimans
E segon los ha esperons brocans.
Ac .I. joglar que canta de Rollan,
E dizon ho que lo plus dur cor ha veramant,
Fadas lo feron en una comba gran;
So dis cel autre ja non fuia del camp,
Non es ges durs mas com autre vivant,
Mas sera pros, arditz e combatans,
E Dominidieu que·l vay de mort gardant.
Oras s'en van Olivier e Rollan,
Las ostz que·ls segon no·ls encontran niant;
Oras s'en van Olivier e Rollan.

7. Las ostz que·ls segon non los an ges trobet
Tro l'en deman que·l vespre fon baysset
En la batalha on lur fon ensenhet.
La nuech fon negra que non pogron aler,
Per miech Mont Negre trobon gran encombrier;
Cant vent ha l'alba fort si son ajustet,
En .I. engarda s'en son amduy montetz.
Rollan parla ensemps amb Olivier :
« Olivier sira, mot nos es bien aliet :
Espanha es conquesa e tot conquistiet,
Mas Saragossa que podem baïllier :
Conquerrem la am nostres talhans fers.
Quant sant Jaume annavan conquistier,
Or ha Marcili cobret la sua cieutet ;
Mor hi fon Gila, filh de Sampson prezet :
Tro ha dos mes non volrem repayrier
En doussa Fransa nostres cor sojornier.
Vostra seror hay presa per molher,
Auda la bella, cuy yeu puesc tant amer ;
Non sap anquar per que lo li aya comtet,
Cant ho sabra, dolens sera es iretz. »
Sus en l'engarda en es Rollan montetz.

8. Vi Saragossa la gran cieutat valhant,
Sot si esgarda ves miech dia passant
Las autas tors e·ls palays que son grans. [c]
De l'engarda vay le duc avallant,
En destre mena Malmatin lo corrant;
Tras si lo mena per las regnas d'arjant,
Anc non finet entro que fon el camp ;

El caval monta am tots sos garnimans,
Es Olivier vay atrestal fazant.
« Olivier sira, so li a dich Rollan,
Donas me·l don qu'ie·us quer e vos demant ;
Si ho fatz, sira, le guisardon es grans. »
Dis Olivier : « Que m'annas demandant ?
Si yeu ay ren que vos venga ha talant,
Caval ni armas ni-denguns garnimans,
Yeu vos ho daray de grat e de talant.
— Merce, bel sira, so li ha dich Rollan,
Or m'en bayses en la bocca davant.
— Si faray, sira, por vos ho voles tant. »
Anduy s'en baysan, pueys si li ha dich aytant :
« Vos remances en l'engarda el camp,
Asaldray yeu la cieutat solamant,
Que yeu ho quis ha Karle mayne lo franc
E somos m'en .I. mot gentil presant ;
Vuelh assalhir trastor sol veramant. »
Dis Olivier : « Sire Dieus, cal engan !
Si yeu ho saupes un petit en avant,
No·l vos dera per aur ni per arjant
Ni per l'aver qu'es en Jerusalam.
Oy, Rollan sira, non me laysses, compans ;
Si me laychas, mot me vay malemant. »
So dis Rollan : « Non ires pas avant. »
Cant ho aus Olivier, anc non fon tant dolans
E maldis l'ora que el pres garnimans :
« Plagues ha Dieu, alla paterna grant,
Que·l rey Marcili vos tengues de layans
En cellas tors els palays que son grans ;
Nol pot suffrir home de mayre vivant. »
Aus ho Rollan, petit so vay presant ;
Lo destrier broca dels esperons trenchans.
Per una comba s'en davalla brocant
E la senhiera vay lo duc despleyant,
Quatre astas en tirassa per lo camp,
Per miech las combas bellament demorant.
E Braslimonda si lo vay desirant,
Am sas donsellas gent disent e parlant :
« Donnas, fayt ella, ben soy meravilhans,
Ben meravilh del palayn Rollan :
Ben ha .x. jors qu'ieu l'enviyey mon gan,
Anc pueys non vi .I. message dels Franx. »

[d]'

Una donzella vay la dona appellant,
Si·l comanda an sus el palays veser de Rollan,
Per unas estras si vanga esgardant ;
E la donzella fay tantost son comant :
Per unas estras nizelladas d'arjant
Et la donzella vay fors son cap gitant,
Esgardet ves Mont Negre e vi venir Rollan
Que·n davalla am son destrier brocant
E la senhiera vay lo duc despleyant.
Li donzella vay alla donna e dis en robeyant :
« Per ma fe, donna, yeu vech venir .I. Franc
Que porta richas armas, mena destrier corrant ;
Ben sembla chivallier al sien captenemant. »
Cant l'auzsi Braslimonda, tot lo cors ac jauzant ;
Per unas estras nizelladas d'arjant
Vay li donna lay fors son cap gitant,
Esgardet ves Mont Negre e vi venir Rollan
Que·n davalla am son destrier corrant
E la senhiera vay le duc desplegant.
Sus en pes leva tost es ignellamant :
« Per fe, dis Braslimonda, so es lo duc Rollan ;
Esta nostra cieutat hasaldra veramant :
Abans qu'el s'en torni lo dampnages es grans.
Layssa l'alier, a Baffon lo comant. »
E lo rey Farnagan vay las ortas gardant ;
En amont esgarda e vi venir Rolan
Que·n davalla am son destrier brocant.
Cant fon pres, lo rey li vay dizant :
« Dites me, freyre, non m'o celier niant,
Si yest espia que annes espiant
O yest message per novellas comtar
O yest joglar per aver acampar.
— Gloton, lichier, so li ha dich Rollan,
Non soy espia que vos an espiant
Ni soy messages per novellas comtar
Ni soy joglar per aver acampar,
An soy vers cavalliers que caval ad davant.
Si non t'en fuges, una en portaras gran,
Que ja tos dieus non t'en sera garans. »
Aus ho lo rey, si s'en torna fuiant.
So dis Rollan : « Non vos ho pres niant :
Ferir vos ay de reyre, si non giras davant.
Mays non feri Sarrasin en fugantz ;

Si Dieus me valha, una en portares gran, [5 a]
Per tal ho fay que non lay intron Franc [1],
Per las espallas am mon espieu trenchant :
Bons es l'alberc si no·us par al davant,
Que ja tos dieus non t'en sera garans. »
Aus ho lo rey que non agra garimant,
Si vira las regnas e vay ferir Rollan,
En son escut vay s'asta pessegant.
Rollan fer luy de son espieu trenchant
C'an l'asta dura l'abatet mort el camp.
Dis Braslimonda : « Yeu en sabia aytant :
Si d'aytals reys trobava .c. Rollan,
Ja lur dieus non lur seria garans.
Bon fon lur senhor, que van tot jorn pregant
E·l rey Marcili vay atrestal fazant,
A cada jor li uffre .i. bezant :
Per tal ho fay que lo gardi dels Francs ;
Laycha l'alier, a Baffon lo comant. »
De la cieutat yesson set mercadans,
Quatorze muls menan cargat d'aur et d'arjant,
Crestians foron, ben los connoc Rollan.
« Don estes vos, amix, so lur ha dich Rollan.
— De Normandia em nos, senher, trastuch Normans
— Non aves nom, amix, so lur ha dich Rollan.
— Senher, dis l'un, yeu ay nom Guizamant.
— Guizamant freyre, non m'o celer niant,
Sabes mi novas de la cioutat valhant,
Si hi es Marcilis am tot som poder grant ?
— Per ma fe, sira, so respont Guizamant,
Yeu le layciey huey allas uzas [2] layans,
Amb el .x. reys ergulhos e prezans,
Son ben .c. milia dels payans combatans,
E Braslimonda am lo cors covinant.
— Dites me, freyre, lo dia com estan ?
— A ma fe, sira, matin si van levant,
Auson las oras allas horas layans
E pueys s'aseton sobre .i. tapit blanc,
Escax e taulas lur portan hom davant
On se deportan la sarrayna jant.
E Braslimonda am lo cors covinant

1. La place de ce vers serait plus naturellement entre 358 et 359.
2. *Sic*, mais cf. 503, 535 et 783 : *la suza*.

Totz los en mata, un non l'en vay davant ;
Can ven al vespre, gran mal lur vay dizant :
« Tuch estes matz per l'amor de Rollan. »
Aus ho Rollan, hanc ren non li plac tant.
« Guizamant freyre, poyray intrar layans ?
— Oy vos, bel sira, per lo mien eyssiant,
Mas alla porta vos annas fort gardant :
Centz Sarrazins trobares combatans,
Gardan la porta que non lay intron Franx.
— Guizamant freyre, prennes est alferrant : [b]
En vostra terra n'aures aur es arjant,
Ve·l vos d'Arabia meravilhos e grant ;
Menas l'en destre, non hi puyes niant.
— Senher, merce, dizon li mercadant ;
Si ho sabian la sarrazina jant,
Tot nos tolran so que nos aportam.
— Non temias ren, so lur a dich Rollan :
Ve vos Olivier en l'engarda el camp
E Karlemayne·n Ronsasvals la grant,
Non temias mort, cavalcas avant,
Ensemps am vos menas est alferrant,
En vostra terra n'aures aur es arjant.
— Senher, merce », dizon li mercadant,
E prennon lo destrier per las regnas d'arjant ;
A Dieu comandan lo palayn Rollan,
Anc non si tarderon tro Olivier el camp ;
Del creator van lo duc saludant.
« E Dieus vos sal, dis Olivier lo franc.
— Olivier sira, prennes est alferrant
Ve·l vos d'Arabia meravilhos e grant,
Que·l vos envia lo palayn Rollan
Que ay la fors n'ausi un mescrezant.
— Ja non faray, dis Olivier lo franc ;
Ja non don Dieus caval ni garnimans,
Si yeu no·l conquier am m'espeya trenchant ;
Non temias ren, menas en l'alferrant,
Qu'en vostra terra n'aures aur es arjant!
— Senher, merce », dizon li mercadant,
E prennon lo destrier per las regnas d'arjant,
A Dieu comandan Olivier lo valhant ;
Van s'en trastuch, menon en l'alferrant.
Hueymays parlem de palayn Rollan
Qu'es romasut ha las ortas de dans.

Le duc cavalca per mot grant ardimant,
Passa un rieu es una aygua corrant
E per lo pont si vay soau passant
Que non l'entendan la sarrazina jant ;
E si l'entendon la sarrazina jant,
Cujon que sia lo fort rey Farnagant
Que ben matin yssi foras de layans
Sasir las ortas que non si hi metan Francs.

9. As Saragossa en es Rollan intret,
Mas alla porta li creys grans encombriers :
Cent Sarrazins am los elmes lassetz
Gardon la porta que Francs non lay puescan intr[ier].
Cant els lo viron si l'an arrasonet :
« Cals hiest tu, diables, ni que viens demander ?
Layssa las armas, si sayns vols intryer. » [c]
Aus ho Rollan, anc non fon tant irietz,
Quant hom li manda sos garnimentz laychier ;
Bayssa l'espieu es .I. payan en fier
C'an l'asta dura l'a mort trabuchet.
Dis l'un ha l'autre : « Trop l'avem agardiet. »
Trenta l'en feron en l'escut del cartier
Es autres trenta en son alberc saffriet
Que tuch hi son per luy mortz detronquietz.
Es .I. lo pren per las regnas d'or mier ;
El quant ho vi malament fon iret,
Bayssa l'espieu, non lo poc aprochier,
Trays Durendart que fon tota d'acier,
Fer lo gloton que tenia lo destrier :
Tal colp li dona sus per l'elme lassiet
En tro en terra en fes doas mytietz ;
Laycha lo destrier que non l'en saup nulh gret.
Am Durendart oncas non definet
Tro totz los autres hac mors e destrenchetz,
Mas cant sol .I. que l'en es escapet,
Assel si hac lo destre bras trenchet.
En petit d'ora li creys grans encombriers,
Non hi volgra esser per tot l'aur d'otre mer.

10. Per la carriera cavalca al devant;
En miech la via trobet un mescrezant,
Tal li donet de son espieu trenchant
C'an l'asta dura l'abatet mort el camp.

Lo Sarrasin, cuy Dieus don marrimant,
Cel que hac lo destre bras trenchat,
Tro alla suza non pres deffinamant ;
Al rey Marcili vay la nova comptant.
El l'esgardet e vi lo tot sanglant :
« Digas me, freyre, non m'o celer niant,
Si vos foestes en batalha de Francs.
— Oy yeu, dis el, ben m'es apareychant.
Un cavallier per son cors solamant
Nos assautet enans solelh levant
Es ha nos mort lo fort rey Farnagan
E cent dels autres alla porta de dans. »
So dis Marcili : « Yeu cuch sia Rollan,
Lo neps de Karle que ha l'erguelh tant gran. »
Am las paraulas non s'en vay plus tarzant,
De sos barons vay lo rey apellant :
Premier appella lo fort rey Balant
E·l rey de Rebla e·l rey d'Ayrant
E·l rey de Galas e·l fort rey Amalrant
E·l rey de Castella e·l rey Tornacant ;
Davant Marcili s'ajustan tuch ensamps.
« Senhos, dis el, destorbier nos creys grans :
Un cavallier per son cors solamant [d]
Nos assautet enans solelh levant
Es ha nos mort lo fort rey Farnagant
E cent dels autres alla porta de dans,
E cuch que sia lo palayn Rollan,
Lo neps de Karle que ha l'erguelh tant gran.
Si·l podem penre ni luy far recrezant,
Karle lo rey que lo pot amar tant,
Sil en n'es mort e trastota sa jant,
Crestianisme s'en ira abayssant
E paguanisme ha grans pans eychassant. »
Am las paraulas hi es vengut Rollan
Per miech la suza davant ;
Jus en la porta auzis un mescrezant,
Tal li donet de son espieu trenchant
C'an l'asta dura lo gitet mort el camp,
E·l rey Marcili fuch tant quant poc al devant.
As armas corron la sarrazina jant,
Seyssanta milia en prennon garnimans.
E Braslimonda am lo cors covinant
Ausi parler de palayn Rollan

Qu'en la cieutat en fier colps aytans grans.
Viest un blisaut d'un pali affricant
E d'un samit caussas estreytamant;
A son col gieta .I. mantel mot valhant,
Sol los selcles que l'afublan davant
Non pot comprier ben riches mercadant.
Son palafren li amenon davant,
Vert fon es inde, pomellat e ferrant.
La cella fon de vori trasigitat (*sic*) amb arjant
E la sotcella d'un pali affrican
E lo peytral meravilhos e gran :
Mil esquilletas hi ac d'aur ressonant,
Totas corron per dos filetz d'arjant,
Quant la una pueja e l'autra deyssant,
De doas en doas si von aparelhant ;
Anc Dies non fes clergues que aytant sapian
Que sapchan dir per qual engienh si fan.
Lo fren fon d'aur ellas regnas d'arjant ;
Ac hi carboncles e estopassis grans :
De Babilonia los li trames l'amirat,
Que es sos drut que la pot amer tant.
El palafren vay la donna montant,
Pren son estrieu, companhon non hi atant ;
Un sparvier li aportan davant
De quatre muydas, no·l vi hom plus valhant,
E portet lo sobre el ponh et un gan
Que fon daurietz d'aur frizet bellemant. [6 *a*]
Per la carriera cavalca al devant ;
En miech la via trobet un mescresant :
« Digas me, freyre, si me vistes Rollan ?
— Oy yeu, ma donna, so sapchas veramant,
Ve·l vos lay sus alla suza davant ;
Dos de mos frayres mi ha mort mantenant. »
So dis la donna : « So non pres yeu niant. »
Anc non si tarzet tro que fon ha Rollan ;
Del creator vay lo duc saludant.
« Dieus vos sal, donna », so li a dich Rollan.
Ella que·l vi per las regnas lo prant :
« Tot estes pres, non tornares niant. »
So dis Rollan : « Ben mi ven a talant.
Ben penre mielh que nulh home vivant :
Si eran mil dels payans combatans,
Non tirarian ja mays regnas d'arjant. »

Dis Braslimonda am lo cors covinant :
« Torna t'en, sira, car ben t'es salvemant :
Assaut as fach meravilhos e grant ;
Non ho crezera per nengun sagremant,
Qui m'o jures huey matin sobre sans,
Si fossan mil totz dels Franx combatans,
Que per batalha intressan de sayans.
Torna t'en, sira, car ben t'es salvamant,
Que·l rey Marcili s'en arma de layans,
Amb el set reys ergulhos e presans,
E son cent milia amb armas combatans,
Si te atroban, ilh son pres ti penran.
Si say roman Durendart la trenchant,
Que val Espanha entro Jerusalam,
Crestianisme s'en ira abayssant
E paganisme ha grans pans eyssaussant,
E de vos, sira, le dampnages es grans. »
So dis Rollan : « Aras annem avant :
Si Durendart non pessa ho non franh,
Tant n'auciray am l'atier (*sic*) es am lo brant
Que·l rey Marcili en sera mot dolant. »
La donna fay un bel ensenhamant :
Son bon mantel se vay desafflubant
E pauset lo al col del alferrant ;
E pueys ha dich al palayn Rollan
Una paraula que li venc ha talant :
« Per m'amor, sira, en portares aytant.
Mostrares lo ha Karlemayne lo franc :
Non cujaria fosses intret sayans. »
So dis Rollan : « Ben mi ven ha talant.
Si say lo lays, dira soy recrezans. » [*b*]
Sos cordons vay ha l'arsson desliant,
Ilh son de seda e trasgitatz d'arjant,
Sus en l'arson vay lo mantel fermant.
Braslimonda fon bella, la cara mot resplant ;
Or dis una paraula lo palazin Rollan :
« Plagues ha Dieu, alla paterna gran,
Qu'ieu vos tengues de lay foras el camp,
Ay ! Dieus, car tu lay fossas am mi, sira Rollan !
Ans que vengues al vespre deman bayssant,
Vos en rendria dels Sarrazins lo camp
E·l rey Marcili en fora tot dolans. »
Am las paraulas vengron tant de payans ;

Marcili venc el premier cap davant.
« Donna gentil, so li a dich Rollan,
Cal es aychel que ven premier avant? »
So dis la donna : « Oy, bel sira Rollan,
Mos maritz es en malaur lo gran. »
Ve vos vengut Marcilis tot avant ;
Lay am sa molher el vi estar Rollan,
Don ac tal dol am pauc non pert son sans ;
Lo destrier broca e vay ferir Rollan,
En son escut vay s'asta pessejant.
Rollan fer luy de son espieu trenchant ;
Fort fon l'alberc, no·l pot falcer niant,
C'an l'asta dura lo vay jos derrocant ;
Pueys trays s'espeya e si·l salh al devant
Que·l vol tolre la testa ses tot retenemant.
E Braslimonda li vay fort escriant :
« Merce, bel sira, non l'aucizas niant :
Mos maritz es, ben deu esser garans. »
So dis Rollan : « Rason en aves gran ;
Per vostra amor deu aver garimant. »
Am tant ve vos lo fort rey Balagant,
Vi Malmatin, si·n at lo cor dolant ;
E·l rey escria alla payana jant :
« Senhor, dis el, car chivalchies avant :
Ve vos Malmatin que cavalca Rollan.
Senhos, dis el, non l'aucizas niant,
Qu'ieu lo compriey per ma fe chieremant :
Diey en Valensa una cieutat valhant ;
Pueys lo doniey ha Ferragut al tiran,
Qu'el en ac tant, si lo fes recrezant :
Non n'i a un an tant grant ardimant
Que, si l'aucis ni lo playa niant,
Qu'ieu de son cors non prenna vengemant,
Que en tota Espanha non es si fort corrant. »
Cant o aus Rollan, anc res non li plac tant [*c*]
De son destrier que van assegurant.
Malmatin broca, si vay ferir enant.
Fier un payan que appellan Balayrant,
L'escut li trenca e l'alberc li escoychant
Que ha plena asta lo vay jos derrocant ;
Autre en fier e lo ters en avant :
Totz tres son mortz que non an garimant.
Per miech la prieyssa si vay ferir enant ;

Al torn que fes trays Durendart la grant,
Fier un payan que apellan Alayrant,
L'escut li trenca e l'alberc jaucerant,
Doas mytetz en ha fachas el camp.
Payans l'esgardan si s'en van espantant;
Dis l'un a l'autre : « Non avem garimant;
Soen es diable, non es mia Rollan,
Ben en es fol cel que·l vay esperant :
Albercs ni elmes non hi auran garimant. »
Dieus ! gran fon la batalha que lur ha dat Rollan;
Del bon matin all' alba pareyssant
Non deffinet tro miech dia passant;
Enans lo vespre si·n i ac mort aytant,
Mil e .IJ^{c}., si la gesta non mant.
Le reys Marcilis si li es vengut corrant;
En auta vos escria : « Yest tu ayssi, Rollan,
Lo neps de Karle que as l'erguelh tant gran ?
Ben gran dampnage as fach de nostras jans;
Yeu te pendray en forcas autamant :
May non ti veyra Karle que ti ama tant. »
So dis Rollan : « Malvays rey, vay avant;
Rey yest volpilh, car non alies avant.
Dieus, qui anc vy tant de avol jant,
Cant yeu encaussi e tuch mi annas fuiant. »
Sa dis Marcilis : « Dieus ti don marrimant;
Per Baomet yeu non yray avant » ;
Arreyre torna per la prieyssa fuiant.
Sus el palays s'en va lo rey fuiant;
Coms de Bravis troba e vay lo tost cochant :
« Coms de Bravis, sira, mot nos vay malamant,
Que dins la porta sa es intrat Rollan
Es ha nos mort lo fort rey Farnagant
E tant dels autres non vos say dire quant. »
Quant o aus lo vielh, anc res non li plac tant :
« Di mi, Marcili, non m'o celer niant,
Si es ben ver que say sia Rollan.
— Oc, dis Marcili, per Baomet lo gran. » [d]
So dis lo vielh : « Or mi vay bellamant :
Amb el m'encontriey en la batalha grant,
Annet justar am mi en miey lo camp,
Anc mos albercs non poc valer niant,
C'an mi trenquet tot lo senestre flanc.
D'aquella plaga ay ben jacut set ans,

Or es le terme qu'en penray vengemant. »
So dis lo vielh : « On son mos garnimans ?
Das mi mas armas e mon destrier corrant. »
So dis Marcili : « En fol annas parlant :
Si el vos troba, non vieures longamant. »
Dis coms de Bravis : « Malestat dizes grant,
Ensemps amduy non aves ardimant ;
Ja suy yeu vielh, ben ay passat .c. ans :
Si yeu hi muer, non es ni dol ni dans.

11. Di mi, Marcili, garda non m'o celier,
Si es ben ver de Rollan lo guerrier
De dins la porta sia sayns intretz.
— Oc, dis Marcili, per Baomet mon dieu. »
So dis lo vielh : « Ben m'aves conortet,
Con si fossam en la batalha piert.
Sus en la plassa annet an mi justier,
Tot mi trenquet lo senestre costet,
Ben ha set ans qu'ieu non m'en puec levier ;
Or es le terme vengut de batalhier. »
So dis Marcili : « De follia parles,
Que, si el vos troba, assas aves duret. »
Dis coms de Bravis : « Volpilhage dizes.
Je suy yeu vielhs, ben ay .c. ans passet
E si hi mori nulh dampnage non es.
Fills a putans, mas armas m'aporties ;
Per Baomet iray am luy justier. »

12. E le vielh si redreyssa es levet en estant,
Camiza e brayas viest d'un sendat mot blanc
E fin blizaut d'un pali tro als pes traynant,
Es ha sencha s'espeya don le pons fon d'arjant,
Un pe ac d'ample si com mostra lo brant
Es ac de lonc un astietz veramant.

13. Viest un alberc am las malhas d'acier,
Non es nulh arma que lo puesca falcier
Mas Durendart que res no·l pot durier :
Lassa en son chiep un vert elme d'assier.
Cant fon garnit [1] menan li son destrier,
Lo vielh hi monta c'a estrier non toquet ;

1. Le ms. a *fon s garnit*.

Pueys li aportan son fort escut bloquet ;
L'asta fon reyda e lo fer fon d'assier,
L'ensenha fon d'un riche blanc sandet. [7 *a*]
Am las paraulas ve vos lo vielh armet ;
Dis ha sos homes : « Vos trastotz mi segues.

14. Trastuch m'annas ha esperons segant
Non n'i ha .I., si pot penre Rollan
Que lo mi renda ha fayre mon talant,
Mas non l'aucia ni lo plahi niant,
Tant li daray e d'aur cuch e d'arjant
Que son linhage sera tos temps manant. »
Ilh responderon tot soau entre dans :
« Baomet sira, garda nos de Rollan ! »
Lo vielh cavalca per la ryeya avant,
Vi la mortalha que ha facha Rollan,
So dis lo vielh : « Diables annam cercant :
Per un sol home qui en vi anc mortz tant ?
Per Baomet ! ben si es passat Rollan. »
Drech alla porta ve·l vos vengut corrant,
A[1] la serrada amb un ferrolh meravilhant,
E la cadena si vay lo vielh lassant
E vay las claus ha l'arson estacant ;
Pueys ha juret e fach son sagramant :
« Per Baomet ! non n'yssira Rollan
Tro que l'aurem vengut e recrezant. »
Lo vielh s'en vay tost arreyre tornant,
Per la carriera ha esperons brocant ;
Un Sarrayn vi lo vielh en estant,
Si li demanda « si vos vistes Rollan.
— Oy yeu, dis el, ha la suza davant.
— Ar mi dites, elli rey com estan ?
— Per ma fe, sira, fort lo van reduptant :
Durendart ten per miech lo ponh d'arjant,
Cuy el consec non ha nulh garimant.
Per ma fe, sira, mot es arditz Rollan :
Tot eyssament si s'en vay deffendant
Com fay joglar qui lo vay encaussant. »
So dis lo vielh : « Mot hy a gran falhimant
C'ar non l'ausizon ho ne·l fan recrezant.
— Per ma fe, sira, non es aytal Rollan :
Non lo pot penre hom de mayre vivant. »

1. *Sic* ; mais cf. 832 *Vi la serrada.*

Vay s'en le vielh, non s'en vay plus tarzant ;
Non deffinet tro que fon ha Rollan.
Dous que lo vi no·l vay arrasonant,
Vay lo ferir en l'escut tot d'arjant ;
De tal vertut si carga a devant
Que los estrieus del pe li vay tollant.
Rollan fier luy de son spieu trenchant
Que son escut li vay tot desfermant ;
L'alberc fon fort no·l pot falcer niant [b]
Que am l'asta dura lo vay jos derrocant.
E le vielh si redreyssa tantost de contenant
E vay trayre s'espeya e vay ferir Rollan
De sus per l'elme un colbe aytant grant
Que un des cayres en vay jos derrocant ;
Fort fon l'alberc no·l poc falcer[1] niant
Sobre l'arsson endavalla lo brant,
No·l pot falcer, tot fon[2] de fin arjant.
So dis Rollan : « Trop vos vauc agardant :
Si tuch li autres son aytals de sayans,
Non n'ychiray ha trastot mon vivant. »
Trays Durendart, fier lo iradamant
De sus per l'elme un colbe aytant grant
Tot lo trenquet ell'alberc jausserant ;
En tro en terra en davallet lo brant,
Doas mytietz en vay del vielh fazant.
Gran fon lo dol de la payana jant,
Ploran lur frayres e lurs filhs es parans,
Lansan lur dartz empennet e trenchantz
Que son escut li van tot pessegant ;
Tals colps li donan per l'alberc jaucerant
Que per la bocca e per las narras davant,
So dis la gesta, ayssi cazec lo sanc,
Grans es lo dol que lo vay mot gravant.
« Dieus, dis Rollan, c'ar fos yeu foras el camp ;
Sesta batalha non m'es pas salvemant. »
Malmatin brocca del esperons trenchant,
Tro alla porta non pres definamant,
Vi la sarrada, per pauc non pert son sans.
El si pauset sobre s'asta pezant,
Caytieu si clama : « Mot mi vay malamant ;
Oras say ben qu'ieu morray de sayans :

1. Le ms. a *falcer*. — 2. Ms. *tot fin* (rayé) *fon*.

Ver mi dizia Karle mayne le franc
Per aquel sompni que m'annava contant.
Olivier sira, mala vos layssiey, compans ;
Non vos veyray ja mays al mieu vivant.
Oras say ben qu'ieu morray de sayans ;
Enans que mora, iray mon cors venjant. »
E trays s'espeya, vay l'escut abrassant ;
Arreyre torna am l'espeya trenchant,
xv. n'aucis de la payana jant,
E quant fon las del ferir mantenant,
Venc alla porta an son destrier corrant.
« Ay, Dieus, dis el, vera paterna grant !
Or sa morra tot a estros Rollan ;
Sancta Maria, or prega ton enfant ;
Donna, si vos plas, vos mi sias garant. [c]
Que faran ara li mieu saudadiers francs,
Seysanta milia que tuch an mi estan ?
Non lur doniey ben ha passat set ans,
Tant lur donere tro ha tres ans venans
Aur es arjant e deniers e besans,
Tot lo plus paure fora assas manans. »
Trays Durendart, si la vay remirant :
« Ay, bona espeya, tant est bona e trenchant ;
Conquis vos Karle, quant n'aucis Braynant,
E pueys la mi senchet tot al senestre flanc.
Ar vos auran la sarrayna jant
E es dampnages, ira e dol mot gran :
Mays vuelh morir vos tota pessejant
Que ja vos ayan la sarrayna jant. »
Sus el ferrolh en fier dos colps tant grans,
An las reliquias que son al ponh davant,
Del cors sant Lazer e del cors sant Johan
E de santa Maria hi ac del vestimant,
Ja non sera desbarateya sayans ;
Amb ambas mans si l'enponhet Rollan
Per miech lo pom que fon de fin arjant,
Sus en la porta en fier .I. colp tant gran
Lo ferrolh trenca e la cadena davant
Que sus el cayre en davalla lo brant,
Un pe e mays en terra l'en deychant ;
Sa dis la gesta, ancar hi es parayssant.
S'espeya estuja, gran joya n'ac Rollan,
Sa lansa cobra e son destrier corrant ;

Part si d'aqui e vay foras el camp.
A la fontayna es deycendut Rollan
E senhet si el nom Jhesus lo gran,
Pueys bet de l'ayga cant li venc ha talant,
E·l rey Marcili vay de layns crydant :
« Senhos, fayt ilh, con non prennes Rollan ?
Ja vezes vos que tot es recresant. »
E·ls payans dison : « Ben parles de niant.
Com lo penrem ? je es foras el camp. »
So dis Marcili : « Con es yssit de sayans ?
— Per ma fe, bel sira, am l'espeya trenchant
Trenquet el los portals e·ls ferrols que son grans. »
Cant o aus Marcili per pauc non pert son sans,
Tira sa barba, vay sos cabels rompant :
« Ay, Baomet, malvays dieus recrezant,
Mal ho as fach, c'ar mi as tout Rollan ;
Los huels del cap en perdras veremant.
Senhos, dis el, segam trastuch Rollan : [*d*]
Recrezut es, ades say que·l penrem. »
Or s'en adoba la sarrayna jant,
Seychanta milia en van foras yssant ;
Gardon lo colp que a la porta fon grans ;
Le rey Marcili en fon meravilhans :
« Non es nulh hom, sia de mayre vivant,
C'anc mays d'espeya vis ferir colp tant gran ;
Non meravilh si es arditz Rollan ;
Si yeu l'agues sencha ha mon senestre flanc,
Per mil Frances non fugira del camp. »
Lo duc Rollan si s'en vay regirant
E vi venir la sarrayna jant ;
Aysso fon causa que no·l venc ha talant ;
De la part Dieu si los vay maldizant :
« Filhs a putans, Dieus vos don marrimant :
Tant non n'aussi que un en sia mermant. »
Vas Olivier el es vengut corrant
On l'ac layssat en l'engarda el camp ;
Lay on lo vi, si lo vay appellant :
« Olivier sira, c'ar no·m[1] vas ajudant ?
Qu'ieu non puesc mays porter mos garnimans.
En la cieutat intriey huey de layans,
Trobiey batalha meravilhosa e grant,
An la reyna parliey ha mon talant,

1. Ms. *nō*.

Ve vos lo mantel que vos vauc aportant ;
Tal hora fon ves miech dia passant
Non hi volgra esser per .c. milia marx d'arjant.
Ajuda mi, sira, c'ar cocha mi es grans. »
Dis Olivier : « Or auch planh de niant.
Huey mi layssest com autre recresant ;
Sus en l'engarda fezit ton sagremant
Non mi laycheras pas alier en avant ;
Tu davant Karle fesist ton sagramant,
Si Dieus volia lo glorios e·l grant
Que Sarrazins t'anessan encaussant,
Tant hi ferrias de t'espeya trenchant
Quatre molins poyrian molre del sanc ;
E yeu non vech ancars molre niant.
Yeu non iray de miech pe adevant
Tro sia trenchet ton alberc jaucerans,
De totas pars en veia yssir sanc. »
Aus ho Rollan, hanc non fon tant dolans :
Adoncz saup ben que no·l volc ajuder niant.

15. « Olivier sira, c'ar no·m[1] venes ajudier !
Si Dieus m'ajut, non ho puesc mays durier :
Frach es mon elme, frach a doas mytietz, [8 *a*]
E mon espieu fenit e desmalhetz. »
Dis Olivier : « De follia parles.
Si saupesses qu'ieu vos agues mestier,
Vos no·m degras en l'engarda laychier.
Non la iray jor un pe ni demiey :
Si tu la mores, non m'o pres un denier. »
Aus ho Rollan, hanc non fon tant iret.
So dis lo duc : « Con ho ausas parler ?
Si yeu say mori, non t'en ausas torner :
Si Karlemayne ti podia atrobier,
En autas forcas ti faria levier.
— Non vos cal, sira, de follia parles,
Qu'ieu m'en sabray am lo rey acordier. »

16. Un Sarrazin entendet lo roman,
Aquest fon rey es hac nom Amalrant,
Aus de Rollan que dis que es recrezant ;
Deus que ho ausi, non si tardet niant.
Al rey Marcili s'en es vengut corrant :
« Sira, dis el, servit vos ay longamant,

1. Ms. *nō*.

C'anc no·m [1] doniest la valor d'un besant.
Prec vos que·m des la batalha Rollan,
Qu'ieu lo faray, so sapchas, recrezant ;
Dins Saragossa lo tenray de layans,
Rendray lo vos ha far vostre talant. »
So dis Marcili : « Vos annas fort gabant.
Seyssanta milia en ha foras el camp,
Per totz non fay demiech pe adevant,
E vos tot sol fares lo recrezant !
— Non t'en cal, sira, mas dona mi ton gan. »
So dis Marcili : « Yeu no·l vos vet niant ;
Yeu lo vos don per aytal covinant
Que yeu say ben non vieures longamant. »
Lo Sarrazin non si vay mia tardant,
Vivassamant ha pres son garnimant,
Fors lo portal en es yssit corrant,
E·l rey Marcili lo vay ades segant.
Deus que es foras am los autres el camp,
Lo Sarrazin es yssit foras del ranc,
En auta vos escria : « On es aliet Rollan ? »
Rollan l'ausi e si li vay disant :
« Cal yest tu, diable, que mi vas demandant ?
Si vols batalha per que non vas avant ? »
Le payan aus batalha vol Rollan,
Non hi volgra esser per aur ni per arjant,
Mas non s'en ausa pas estrayre niant :
Del rey Marcili n'a receuput son gan ; [*b*]
Son espieu vay sobre l'escut del duc pessejant.
Rollan lo fier de sa lansa trenchant,
L'escut li trauca e l'alberc li escoychant
C'an l'asta dura si l'abat mort el camp.
So dis Marcili : « Yeu m'en sabia aytant ;
Si·n i ven autres, el morra eychamant. »
Rollan s'en torna ha esperon brocant
Ves Olivier e vay lo appellant :
« Olivier sira, mot ho fatz malamant
C'ar non mi ajudas, que coyta mi es grant.
Yeu ti conjur, per aquel sagramant
Que mi fezit can fust mos compans,
Que mi ajudes, non m'o tardes niant. »
Dis Olivier : « Per que m'annas pregant ?
Yeu non vos tenray ni fe ni sagremant :

1. Ms. *nō*.

Huey mi laychest com autre recrezant ;
Si tu hi mores, yeu non m'o pres niant.
— Tu, glot lichayre, so li ha dich Rollan,
Si yeu say mori, non auras garnimant :
Si ti pot trobar, Karlemayne lo franc,
Fara ti pendre en forcas autamant.
— Non vos cal, sira, que m'annas menassant ?
Qu'ieu m'en yray am lo rey acordant,
Si li diray, no·l mentiray niant,
Que ha Saragossa assaltest solamant,
Sus en l'engarda mi laychest veramant,
A Saragossa t'en intriest de layans,
Lay vos aussi la sarrazina jant,
Yeu non ho vi ni ho saupi niant :
Totas mas colpas m'en iray desfazant. »
Aus ho Rollan, hanc non fon tant dolans :
« Dieus mi confonda si may t'en vauc pregant,
Mays vuelh morir que yeu fuia del camp,
Per olpilhage que ja yesca del camp. »
E son escut laycha caser fortmant,
Ad autra part vay sa lansa gitant,
Amb ambas [1] mans pres l'espeya trenchant ;
Per la batalha el vay layns intrant,
Mas li sieu colp non valon pas un gan,
Non trauca alberc ni elme jaucerant.
So dis Marcili : « Or es vencut Rollan. »
Ad una part ha trach lo rey sa jant,
Am los payans vay lo rey paraulant :
« Senhos, dis el, annem ferir Rollan
De nostras lansas en l'alberc jaucerant ;
Mas del destrier vos annas fort gardant,
Non l'aucias ni lo playas niant ;
Cant sera a terra, ben deura esser poyssant,
Es aurem luy e son destrier corrant,
Malmatin es, que aysi lo vay hom nomnant. »
Payans respondon : « Trop nos annam tarzant :
Si·l ven secors, mot nos vay malmant. »
Am tant ilh brocan e cavalcan [2] avant,
Fieron Rollan en l'alberc jaucerant,
Luy e·l caval si van tot derrocant.

1. Ms. *Am bambas*.
2. Ms. *caualcan*.

Ve vos vengut lo fort rey Balaant,
Pren Malmatin per las regnas d'arjant
E puget sus, vay s'en amb el corrant ;
Met lo en l'erba tro al peytral davant,
Lava sos crins e sa bocca eychamant
E pueys yssi de la foras el camp,
Per miech la plassa en vay esperonant :
« Ay, Bon matin, con est bon e corrant
Non vos daria per aur ni per arjant,
Per Saragossa ni pueys per atrestant. »
Rollan combaton la sarrazina jant,
Fort si desfent am l'espeya trenchant ;
Grans colps li donan de lansas mantenant.
Dis Olivier : « Secors ha ops ha Rollan. »
Al destrier monta am totz sos garnimans.

17. Cant Olivier es montat el destrier.
Es ha s'ensenha del sendat despleyet,
Lo caval brocca dels esperons d'or mier,
Plus fort l'en porta non vola esparvier ;
Vi lo Balant que mena lo destrier,
Pres lo mantel e volc lo deslier.
An las paraulas es vengut Olivier,
Si li crida : « Gloton, per que·l deslies ?
Cant l'auras pris, lo ti venra a laysier. »
El hac paor deus que aus Olivier,
Non hi volgra esser por tot l'aur d'otramer ;
Gurpis las regnas sobre·l col del destrier ;
Se·n fos nembratz, ben s'en pogra alier,
Mas de sa lansa lo feri Olivier
C'ant l'asta dura l'abatet del destrier ;
Per miech la priessa s'en vay lo rey ha pe,
Grant joya n'at cant en fon escapet
Es Olivier nos s'es mia tardet,
Pres Malmatin, ha Rollan lo menet :
« Sira, dis el, cobras vostre destrier
Per aytal covinent ja non m'en sapchas gret. »
Rollan i monta corrossos es iret,
Alla fontayna s'en es aliet pausier ;
Olivier pueja home non hi laycha alier : [*d*]
« Per ma fe, sira, ha vos non agra mestier :
Ja no·m degras en l'engarda layssier. »
Am las paraulas s'en parti Olivier ;
Un aymirat vay ferir d'otramier,

L'escut li trauca e l'alberc li ha falcet
C'an l'asta dura l'abatet del destrier.
Per miech lo camp el vay esperonier :
Cuy el consec non reman en destrier ;
Payan l'esgardan, son si meravilhetz
Dis l'un ha l'autre : « Ayso com es estet ?
Aquest diable on ha tant demoret ? »
So dis Marcili : « Aysso es Olivier,
Qu'ieu lo connosc als grans colbes que fier. »
Pueys ilh dizon : « Mot sem mal engannetz :
Si son aytals trestuch li doze biers,
Nos non avem que far mas fuian otra mier. »
L'uns del Sarrazins s'es delayns enblet,
A la fontayna el vi Rollan estier ;
Cant el lo vi non ho mes en tarzier,
Mas de la lansa li va .I. gran colp dier,
Lo fer trenchet e·l bon alberc doblier.
Rollan si leva e vi l'en retornier,
Cobra sa lansa que vi jazer el priet,
Si l'enviet lo Sarrayn en fier
Sus per las espallas qu'el pietz li ha passet ;
Per aquel col si casec del destrier.
« Glot, dis Rollan, tot ti confonda Dieus ! »
E plan ho dis per sa lansa cobrier.
Olivier esgarda, anc non fon tant iriet,
Non si volgra mays de Rollan allongier ;
Mot fon gran la batalha que lur det Olivier.

18. Deus miech dia tro al vespre passant
Tant n'ac aussit an l'acier e an lo brant
Quatre molins poyrian molre del sanc.
Rollan si leva, vay lo solelh esgardant
E vi lo vespre que si vay apropchant,
Un elme brun si vay el cap lassant,
L'escut prendent si vay levar del camp ;
Pren son estrieu, monta en l'alferrant
E pueys dis el : « Vera paterna grant,
Car nos venguessan li mieu saudadiers francs ! »
An las paraulas non foron plus tarzans ;
Turpin le vesque vay en l'engarda montant,
Gardet aval per una comba grant
E vi combatre Olivier e Rollan,
Si s'en davalla ha esperons brocant.
Lay on los vi, si los va totz pregant : [9 *a*]

« Senhos, dis el, annem nos adobant,
Qu'ieu vey combatre Olivier e Rollan,
Mays de .xx. milia s'en van amb els mesclant. »
Or chivalcheron li Frances bellemant ;
Dizon li Franx : « Cal que puesca ferir enans ! »
Dis l'arcivesque : « Vos non fares niant :
Ad una man ferrem trastuch ensamps.
Per miech las ortas nos annem conduzant,
Vostres destriers annas mot fort celant,
Garas las astas que non annon burdant,
Ja non ho sapchan la sarrazina jant
Tro que·ls firam els escutz mantenant.
Drech ha la porta annem trastuch brocant
Que los payans non s'en annon intrant —
E li Frances ho autrejan mantenant —
E nostras armas iran davant Dieu veramant. »
Anc non ho saupron la sarrazina jant
Tro que·ls Frances lur salhiron davant
Cant un solet vay un cayrel gitant ;
E Marcili s'en fuch aprop lo rey Balan ;
Serran la porta que non intron layans
E li autre remanon tuch en gran marrimant.
Ben foron li Frances adonx trastuch ensamps,
La nuech chavalcheron e van s'en retornant.
Es Olivier vay si de totz partant,
Grossas doas legas si s'en vay per davant ;
A Ronsasvals fon ha l'alba pareyssant,
Drech al trap de Karle es vengut amb aytant
E lo rey Karle vay si meravilhant.
Es Olivier ha la tenda deyssant ;
Lay on vi Karle, vay si a sos pes gitant
E l'emperayre leva l'en per la man.
« Sira, dis el, orans clam de Rollan ;
Anta[1] m'a facha hanc homs non vi tant gran :
A Saragossa assautet solamant ;
Perdut avia Malmatin lo corrant,
Yeu lo li rendiey per las regnas d'arjant.
— Olivier sira, qui deroquet Rollan ?
— Per ma fe, sira, no vos say dire qual,
Seyssanta milia foron de la payana jant. »
So respont Karle : « Yeu non ho pres niant,

1. Ms. *hac*.

Pos un solet non l'annet derroquant.
E del secors qu'ieus anniey enviant
Non vos ajudet, quant vos venc ha talant ?
— Per ma fe, sira, non los vim pas niant,
Tro que lo ser fon al solelh colcant,
En la batalha hon nos fon cocha grant. [b]
Oras s'en ven am las mayneyas grans ;
Sos saudadiers son tuch d'aver manans
Que an conquist de la payana jant,
Albercs es elmes e riches garnimans
E bons destriers corredos e valhans.
— Per fe, dis Karle, ben mi ven ha talant.
Olivier sira, horas venra Rollan
E farem fin ha tot vostre talant. »
Dis Olivier : « Mia non vos demant. »
Al destrier monta, vay si d'aqui partant,
A son hostal s'en es aliet corrant ;
Sieus saudadiers s'en van vas luy levant,
Prennon las armas e van lo desarmant.
« Senhos, dis el, annas vos adobant,
Prennes los draps es alies los pleyant. »
Els responderon : « Tot ha vostre talant. »
Oras s'en van tuch tantost adobant.
Es Olivier vay mangier demandant :
Un gran signe li aporton davant,
Blancs fogassetz e vin clar e pumant ;
Aqui manget a qui venc ha talant.
Cant ac mangiet, es leviet amb aytant.
Lo destrier menon e van lo li torcant,
Set ponhadieras d'avena li aporton davant,
Fan la li mangier [1] cant li ven ha talant.
Mentre que parla Olivier am sa jant,
Un Sarrayn li es vengut davant,
Ben sap parlar en latin es en roman ;
Pres Olivier per son ermini blanc
Es ha lo trach as una part el camp :
« Olivier sira, mot est pros e valhant ;
Que·n darias vos, si·n fazia penre tant
Tieu saudadiers en sian trastuch manans ? »
Dis Olivier : « Yeu ti daray aytant
A totz tos dias seras rix e manans.

1. Ms. *magier*

— Entendes, sira, entendes bellemant :
Lo rey de Mont Negre vay son thesaur muydant,
A Saragossa l'en fay porter layans ;
Trenta muls son cargat d'aur e d'arjant,
Pron portan palis e bels arrezamans,
Sendatz e polpras e bons erminis blanx.
— Frayre, dis Olivier, com ti vay hom nomnant ?
— Per ma fe, sira, yeu ay nom Golian.
— Golian freyre, so cuch sia engan. »
Dis lo payan : « Non hi annes duptant,
Qu'ieu vos iray ades tot al davant,
E si vezès qu'ieu vos menta niant,
Prennes la testa an l'espeya trenchant. » [c]
Dis Olivier : « Alre non t'en demant. »
An las paraulas si viest un alberc blanc
E sencha s'espeya jus al senestre flanc
E lassa l'elme, montet en l'alferrant.
Tot per Mont Negre en davalla brocant.
En una engarda vay le payan montant
Es Olivier vay atrestal fazant ;
Sot si esgardon per una comba grant
E vi venir la sarrayna jant.
Dis Olivier : « Servit m'a Golian. »
Lo Sarrazin vay los carres mostrant,
Trenta saumies cargatz d'aur e d'arjant ;
Cant ho an vist, si s'en van davallant
Es Olivier vay sos homes pregant :
« Senhos, dis el, alies vos adobant :
Ve vos batalha meravilhosa e grant,
Vencerem la, si Dieus plas, veremant ;
Penrem l'aver, tuch en serem manant. »
Els quant ho ausiron, non los prezan niant.
Es Olivier vay los trastotz rengant,
xv. milia en vay ad una part metant
Es autres .xv. milia ad autra part el camp,
Tuch los fieron el permier cap davant.
De l'autra part non si tardan niant ;
Es Olivier si desrenga del ranc
E vay ferir en la premiera jant
E dis paraula que li venc ha talant :
« Ja Dieu non plassa que sa sia Rollan ! »
Fuch s'en lo rey que los vay capdelant ;
De l'encaussier non si tardan niant,

Ben fieron tuch li Frances ensemps
Tro que fon morta la sarrayna jant.
Oras ajustan e l'aur cuch e l'arjant,
Sandatz e polpras e palis affricans ;
E·ls cavalliers si van tost desarmant
E tuch li autres si sezon en .I. ranc.
Aqui departon e l'aur cuch e l'arjant :
Al Sarrazin donan .C. palis e mil soutz de bezans,
Cavals es armas trastuch a son talant,
Anc de nulh home non si tengron per plus manant.
Mot bel estat an pres li baron francs,
Tant en portan que tuch en son manant ;
Es Olivier anc non retenc niant,
Mas un sendat et un destrier corrant.
An las paraulas van si d'aqui partant ;
Ad un castel cavalcan adevant,
Sarret de murs, quatre tors hi ac valhans, [1]
So es Gorreya, mot par eys bella e grans.
Fugent s'en van la sarrazina jant ; [d]
Es Olivier es intrat de layans
Am cel estat tot albergier layans ;
Li mort albergan en una comba grant.
Oras parlem del palayn Rollan :
Dins Saragossa repayra am sa jant.
Tot drech ha Karle ve·l vos vengut Rollan.
« Neps, que aves fach, non m'o celes niant.
— Oncle, dis el, contaray vos comant
Am la reyna parliey ha mon talant,
Am Braslimonda am los cors covinant,
Ve vos lo mantel que vos vauc apòrtant. »
Lo rey l'affubla, mot li fon ben estant ;
Ad un joglar si vay lo sieu donant,
So dis la gesta que ben val mil bezans.
Pueys ha Rollan vay novas demandant :
« Sira, dis el, or vos annas suffrant,
C'aras suy yeu trabalhetz malamant,
Tro ha deman que vos ho an comtant.
— Neps, so dis Karle, ben mi ven ha talant. »
Am las paraulas non s'en van plus tarzant.
A son hostal s'en es aliet Rollan,

1. Le v. 1271, écrit une première fois avec la faute *quators* pour *quatre tors*, a été rayé, puis récrit correctement au dessous.

Sas armas tolc, prennon sos garnimans,
En un ric liech si vay apert gitant ;
Quèr ha mangier[1] e van l'an aportant :
Un gran paon aportan ha Rollan
E cart saleya, pan e vin e pumant ;
Le duc manja assas ha son talant.
Ab tant ve vos un messagier corrant ;
Lay on es Karle, si li es vengut davant :
« Sire emperayre, mot ti vay malamant ;
La tieua cort si vay de tot partant,
Que d'Olivier non aves vos niant ;
Huey s'en annet am sas mayneyas grans. »
Cant ho aus Karle, iret fon e dolans.
En un mulet si vay lo rey montant
Es s'en aliet tot drech al trap Rollan ;
Trobet lo duc e dis li malemant :
« Fils ha putans, com m'annas falciant !
De grans amptas m'annas vos tuch fazant,
Mos mielhes homes mi annas departant,
Qu'en Olivier non avem nos niant :
El s'en yssi huey matin am sa jant ;
A mi si clamet huey matin veremant
Que tu lo laychiest com autre recrezant
Sus en l'engarda on estet solamant
Per ton erguelh que has levat tant grant.
Or ti dic ben, so sapchas veramant,
Si no·l mi rendes, non auras garimant [10 *a*]
Qu'ieu non ti penda en forcas autamant,
Que sensa luy nos non valem un gant. »
Quant l'aus lo duc, anc non fon tant dolantz.
Rollan si leva, ha pres sos garnimans,
El destrier monta, vay de la ost yssant.
Mou s'en l'esclau don li Frances s'en van,
Per miech Mont Negre l'en van layans querant
Tro en l'engarda on es montat Rollan ;
Sotz si esgarda per la comba layans
E vi mortalha meravilhosa e gran :
« Ay, Dieus, dis el, vera paterna gran !
Ayssi fon Olivier e·ls payans veramant,
Es ayssi an pres aur cuch es arjant
E tot aquo que lur venc ha talant. »
Jos de l'engarda es davalliet brocant,

1. Ms. *magier*.

Passet la comba drech al castel avant.
E uns Frances vay dels murs avallant,
Annet ho dire ha Olivier layans :
« Olivier sira, yeu vech venir Rollan. »
E Olivier appella Golian :
« Amix, dis el, vay en la tor montant ;
Si nulha ren ti demanda Rollan,
Si huey vistes passer mayneyas grans,
E tu si·l digas, no·l mentir pas niant,
Que huey matin si passeron ensamps,
A Port Grasset son albergiet li Francs. »
Le Sarrayn vay en la tor montant,
Tot enayssi ho ha dich ha Rollan.
Aus ho Rollan, iret fon e dolans ;
Drech al castel el es vengut corrant,
Fier alla porta de sa lansa trenchant.
A Olivier ho van dire layans :
« Olivier sira, or vos assalh Rollan. »
Dis Olivier : « On son mos garnimans ? »
Els los li apportan tost es ardidamant ;
Es Olivier s'en vay vivassamant
E es montat en un mulet amblant,
L'escut redon vay ha son col gitant,
L'asta fon reyda e·l fer fon ben trenchant
E l'ensenha fon d'un ric sendat blanc ;
Per la porta s'en vay lay fors yssant.
Rollan lo vi e si·l vay demandant :
« Don yest tu, frayre, non m'o celier niant.
— Sarrazin suy, d'otra la mar passant.
— Sarrazin frayre, batalha vos demant. »
Dis Olivier : « Non vos falhira niant. »
Lo destrier broca dels esperons trenchans,
Amduy si fieron li vassalhs combatans
E los escutz si van totz desfazant,
Las astas franhon e·ls albercs jaucerans ;
E Rollan trays Durendart la trenchant,
Vol lo ferir sus per l'elme luzant,
Es Olivier lo vay fort reduptant,
Trays si arreyre e davalla brocant ;
L'arson premier li vay tot destrenchant
E lo destrier non ha pas garimant,
Doas mytietz en ha faytas el camp.
Frances escrian : « Trop nos annam tarzant ;

Cel l'avra mort an Durendart la gran.
Senhors barons, c'ar non li secorram ? »
Del castel hyesson e qual enans enans ;
Rollan ho vi, hanc res non li plac tant ;
Adoncs saub ben que fach es per engan.
« Olivier sira, mot ho fach malamant,
Car ha ton tort combatre mi fist anc :
Si yeu ti agues mort, yeu morira dolans. »
Dis Olivier : « Yeu non vos am niant.
— Olivier sira, annem nos en tornant ;
Tal dol fa Karle per pauc non pert son sans. »
Dis Olivier : « Or parlés de niant. »
Dis as sos homes : « Annas vos adobant,
Qu'en nostra terra nos en irem tornant. »
Aus ho Rollan e saup ben son talant ;
Lo destrier broca, vay arreyre tornant ;
En tro ha Karle non pres deffinamant :
« Sire emperayre, com non alies montant ?
Ve vos Olivier ha Gorreya layans,
Aver ha pres a trestot son talant,
Sieu saudadier son tuch d'aver manant. »
Lo rey montet es am luy non say quans ;
El premier cap si los guiza Rollan,
Tro ha Gorreya non han regna tirat ;
Es Olivier vay de layans yssant,
E l'emperayre per miech le ponh le prent,
Tres ves li baysa la cara e·l semblant.
Las en fon Karle l'emperayre bon franc,
Cant ac fin fach d'Olivier am Rollan ;
Pueys s'en tornan, mot fon la joya grans.

Senhos, ayssi fenis aquest romans.

INDEX DES NOMS[1]

Affrican 553, affricans 1258, affricant 545, d'*Afrique* (*païs*). *Cf.* R.

Alayrant 674, *païen, tué par Rollan* ; Balayrant. *Manque à* TL *et* R.

Amalrant, 519, 957, *roi païen, tué*

1. J'ai indiqué, au besoin, les noms ou sens qui manquent dans la *Table des noms propres... des Chansons de geste* d'Ernest Langlois (= TL), et aussi les ressemblances ou différences avec les noms connus de *Ronsasvals* (=R).

par Rollan. Manque à TL *et* R ; *cf.* AMALROC *dans* R.

amirat de Babilonia 563 ; *cf.* aymirat 1086.

ANGELIER 238, *baron de Charlemagne. Cf.* TL, ENGELIER, *et* R.

apostol que queron penedans 53.

Arabia 123, 428, 446 (cheval d'). *Cf.* R.

arcivesque 1135, *Turpin. Cf.* R.

AUDA LA BELLE 280. *Cf.* R, BELAUDA.

aymirat (un) d'otramier 1086.

Ayrant 518, *royaume païen ; cf.* ALAYRANT, BALAYRANT. *Manque à* TL *et* R.

Babilonia (amirat de) 563,

BAFFON 357, 394, *Mahomet, forme employée par Braslimonda ; cf.* BAOMET. *Cf.* R, BAFFUM.

BALAN 1149, *roi païen, peut-être le même que le suivant. Manque à* R.

BALAANT 1044, BALAGANT 650, BALANT 517, 1063, *roi païen, peut-être le même que le précédent, ancien possesseur de Malmatin qu'il essaye de reprendre. Manque à* R, *mais le nom de* Balan, Balant *est fréquent dans* TL.

BALAYRANT 667, *païen tué par Rollan ; cf.* ALAYRANT, AYRANT. *Manque à* TL *et* R.

BAOMET 698, 709, 728, 741, 766, 771, 777, 893, *Mahomet, forme employée par Marcili et ses guerriers ; cf.* BAFFON. *Cf.* R, BAFFUMET.

BLAVIET AFFILET 125, *cheval d'Olivier ; il n'est nommé qu'en ce passage. Manque à* TL *et* R.

BON MATIN 1051, *nom donné à Malmatin par le roi Balaant, quand il a recouvré ce cheval : voir* MALMATIN.

BRASLIMONDA 59, 328, 347, 354, 387, 409, 416, 542, 587, 621, 645, 1283, *épouse de Marsile. Manque à* R, *mais cf.* TL, BRAMIMUNDE.

Bravis (Coms de) 701, 702, 721, 737 ; voir COMS DE BRAVIS.

BRAYNANT 859, *païen tué par Charlemagne qui lui prend Durendart ; c'est le* Baynant *de* Ronsasvals, *le* Braimant *de* Mainet. *Cf.* TL *et* R.

Castella 520, *royaume païen.*

CHARLE MAYNE 232 (*le ms. sépare les deux éléments*), *Charlemagne ; voir* KARLE.

COMS DE BRAVIS 701, 702, 721, 737, *vieux guerrier païen, blessé antérieurement par Rollan, qu'il essaye d'enfermer dans Saragosse et qui le tue (v.* 819).

crestiandet 106.

DIES 559, DIEU 2, 52, 90, 160, 318, 441, 456, 623, 910, 1145, DIEUS 60, 99, 104, 115, 185, 234, 377, 389, 450, 501, 580, 625, 682, 695, 697, 828, 847, 911, 930, 941, 1020, 1241, 1332.

DOMINIDIEU 258, DOMINIDIEUS 161.

DURENDART 63, 155, 486, 491, 605, 673, 750, 786, 815, 857, 1372, 1380, DURENDAR 190, *Durandal, l'épée de Rollan. Cf.* R.

emperayre 221, 223, 240.

Espanha 271, 600, 663, *Espagne.*

fadas 98, 254, *les fées qui fabriquent des armes merveilleuses.*

FARNAGAN 358, 511, FARNAGANT, 465, 525, 704, *roi païen tué par Rollan. Manque à* R, *mais cf.* TL, FERNAGANT.

FERRAGUT 658, tirant *païen vaincu*

par Rollan. Manque à R, *mais cf.* TL, FERNAGU 2.

follet 12, *démon familier qui a dévoilé l'avenir à Charlemagne.*

Franc 378, Frances 906, 1134, 1144, 1147, 1152, 1255, 1327, 1338, 1379, Francs 393, 467, 471, 507, 1265 (*adj. ?*), 1347, Franx 333, 425, 592, 1134, *Chrétiens.*

Fransa 278, *France.*

Galas 519, *royaume païen. Manque à* TL *et* R.

GILA 276, *baron français, fils de Sampson, tué à Saragosse. Manque à* TL *et* R.

GOLIAN 1219, 1234, 1341, *païen qui fait surprendre par Olivier le trésor du roi de Mont Negre. Manque à* TL *et* R.

Gorreya 1272, 1398, 1403, *château enlevé par Olivier aux païens. Manque à* R, *mais cf.* TL, Goré.

GUIZAMANT 401, 402, 405, 421, 426, *un des marchands normands qui commercent à Saragosse et renseignent Rollan sur la ville. Manque à* R, *mais cf.* TL, GUIDEMONT.

JAUME (s.) 274, *s. Jacques de Compostelle. Cf.* R.

Jerusalam 312, 600.

JHESUS 179, 881.

JOHAN (s.) 867, *s. Jean.*

KARLE 32, 120, 142, 218, 220, 249, 514, 528, 530, 689, 692, 859, 929, 1157, 1158, 1160, 1170, 1182, 1279, 1292, 1302, 1307, 1390, 1396, 1407 : Karle mayne 109, 126, 306, 435, 614, 836, 952, 1008, (*les deux éléments du nom, séparés le plus souvent, paraissent réunis aux vers* 435, 614, 952, 1008), *Charlemagne. Voir* CHARLE MAYNE.

LAZER (s.) 867, *Lazare.*

MALMATIN 193, 199, 288, 651, 654, 666, 830, 1038, 1045, 1077, 1165, *cheval de Rollan, acheté d'abord par Balagant, puis donné à Ferragut, sur qui Rollan le conquiert. Cf.* R.

MARCILI 40, 57, 275, 319, 391, 504, 513, 521, 595, 607, 628, 630, 707, 709, 719, 725, 728, 735, 888, 891, 901, 960, 967, 972, 978, 988, 993, 1029, 1094, 1149, MARCILIS 404, 635, 687, 697, *Marcile. Cf.* R.

MARIA (s.) 849, 868.

MAYNE, *voir* CHARLE *et* KARLE.

Mont Negre 266, 340, 1213, 1229, 1328, *hauteur et château des païens entre Roncevaux et Saragosse. Manque à* R, *mais cf.* TL, Mont Negre.

Nazaret 164.

Normandia 399.

Normans 399, *marchands qui commercent à Saragosse.*

OLIVIER, 8, 47, 67, 70, 73, 74, 76, 94, 110, 114, 175, 219, 224, 226, 235, 259, 261, 269, 270, 292, 293, 296, 309, 316, 434, 442, 444, 445, 449, 456, 838, 913, 916, 925, 940, 944, 996, 997, 1002, 1057, 1059, 1065, 1068, 1072, 1076, 1082, 1085, 1094, 1111, 1113, 1127, 1131, 1154, 1159, 1167, 1183, 1185, 1194, 1202, 1205, 1207, 1210, 1218, 1225, 1231, 1234, 1238, 1244, 1249, 1267, 1274, 1305, 1314, 1333, 1339, 1340, 1341, 1353, 1374, 1354, 1355, 1357, 1367, 1385, 1388, 1389, 1391, 1398, 1404, 1408.

paguanisme 50.

Pampalona 127, *Pampelune.*

Port Grasset 1347, *lieu voisin de Mont Negre (?). Manque à* TL *et* R.

Rebla 518, *royaume païen. Manque à* R, *mais cf.* TL Resbloi.

rey 10, 65, 69, 229, *Charlemagne ; ailleurs désigne les rois païens.*

rey de gloria 92.

ROLLAN 6, 11, 13, 31, 47, 86, 107, 110, 140, 148, 156, 177, 191, 194, 199, 216, 224, 235, 239, 241, 248, 252, 259, 261, 269, 283, 293, 300, 313, 315, 322, 331, 335, 340, 350, 354, 359, 366, 374, 383, 385, 388, 397, 398, 400, 419, 420, 433, 441, 447, 458, 468, 475, 513, 527, 534, 543, 573, 578, 580, 583, 604, 611, 616, 622, 625, 631, 633, 636, 638, 640, 648, 654, 664, 679, 682, 688, 693, 703, 708, 726, 760, 766, 768, 771, 777, 782, 788, 793, 796, 801, 806, 812, 828, 848, 870, 877, 880, 884, 894, 896, 904, 907, 938, 949, 958, 963, 981, 982, 985, 990, 995, 1006, 1019, 1029, 1032, 1042, 1054, 1057, 1077, 1080, 1100, 1104, 1109, 1112, 1117, 1127, 1131, 1162, 1167, 1183, 1252, 1277, 1279, 1288, 1294, 1298, 1309, 1325, 1329, 1340, 1343, 1349, 1350, 1354, 1363, 1372, 1383, 1394, 1402, 1408.

Ronsasvals 435, 1156. *Cf.* TL, Rencevals, *et* R.

SAMPSON 276, *baron français, père de Gila. Cf.* R. SAMPSON ; *le nom est fréquent dans* TL.

Saragossa 39, 272, 284, 468, 965, 1013, 1015, 1053, 1164, 1214, 1278.

Sarrasin 376, 501 ; *voir* Sarrayn *et* Sarrazin.

Sarrayn 781, 1105, 203, 1348, Sarrayna jant 861, 864, 898, 908, 1234, 1256 ; *voir* Sarrasin *et* Sarrazin.

Sarrazin 956, 975, 980, 1235, 1262, 1365, 1366, Sarrazina jant 431, 463, 464, 540, 1016, 1140, 1146, 1273, Sarrazins 61, 424, 470, 627, 931, 1099 ; *voir* Sarrasin *et* Sarrayn.

STOVE 238, *baron de Charlemagne, probablement* Estout de Langres. *Cf.* TL ; *manque à* R.

TALHAPRIMA 119, *épée d'Olivier. Manque à* TL *et* R ; *dans* R *l'épée d'Olivier s'appelle* Autaclara ; *cf.* TL, HAUTECLERE.

TORNACANT 520, *roi païen. Manque à* R, *mais cf.* TL, TORNIQUANT.

TURPIN 237, 1125 ; *voir* arcivesque *et* vesque.

Valensa 657, *Valence (d'Espagne).*

VERGES 162, *la Vierge Marie.*

vesque (Turpin le) 1125.

(*A suivre.*)

Mario ROQUES.

N'AVOIR GARDE [1]

La locution « n'avoir garde », très ancienne dans la langue, semble inquiéter les Français d'aujourd'hui, ou certains d'entre eux. Ils la trouvent obscure : ils lui reprochent de ne pas dire ce qu'elle veut dire. M. André Thérive, dans ses *Querelles de langage* [2], a bien exposé leur point de vue : « On sait que deux expressions voisines se prennent dans deux sens exactement contraires : *Je n'aurai garde de le contredire* signifie *je ne le contredirai pas. Je me garderai de le contredire* signifie la même chose. Or la première est négative, la seconde sans négation. Il y a donc une sorte de faute d'algèbre là-dessous ?... Il faut... admettre que *n'avoir garde de* signifie *n'avoir pas volonté ou pouvoir de*... Cela fait un curieux sens du mot *garde*, et cela laisse subsister la bizarrerie de ces expressions de même racine qui, positives ou négatives, restent du même signe. »

Presque en même temps que M. A. Thérive posait le problème, Kr. Nyrop en donnait une solution [3]. « Ici, comme ailleurs, écrit-il, il est nécessaire d'examiner le problème historiquement, de constater le sens primitif du tour. *Garde* remonte par *guarde* au germanique *warda*, qui signifie : action d'observer, guet. Par une évolution sémantique très simple, *n'avoir guarde de* arrive à signifier : ne pas avoir crainte de... » Puis la locution « subit au

1. Cet article a été écrit au printemps de 1940 pour paraître dans un fascicule de *Modern Philology* dédié à M. Wm. A. Nitze à l'occasion de l'achèvement de sa trentième année comme directeur de l'enseignement des langues romanes à l'Université de Chicago. Les circonstances m'ont empêché de l'envoyer. Je prie M. Nitze de trouver ici l'expression de mes regrets et de mon amitié.

2. Deuxième série, 1933, p. 118.

3. *Grammaire historique de la langue française*, t. VI, 1930, p. 42.

cours des temps une série de changements de sens qui finissent par lui donner une valeur positive : ne pas craindre, ne pas faire attention à, ne pas se soucier de, n'attacher aucune importance à, ne pas songer à, être éloigné de, se garder de. *N'avoir garde* présente ainsi un *ne* explétif qu'on pourrait qualifier de fossile ; il est tout à fait superflu selon le sens linguistique actuel, et son explication est à chercher non pas dans quelque idée latente, mais dans le développement historique qui conserve les formes extérieures malgré les changements intérieurs ».

Disons tout de suite que, sur le point principal, nous croyons que la solution de Nyrop est la bonne. Si nous reprenons la question après lui, c'est simplement pour préciser certains détails d'un exposé rapide qui ne pouvait viser qu'à l'essentiel, et en particulier parce que nous nous représentons un peu autrement que Nyrop l'évolution sémantique qui a abouti à l'emploi actuel de notre locution. Peut-être en outre pourrons-nous tirer de l'examen des faits quelques conclusions d'ordre plus général qui éclaireront certains aspects de cette évolution.

*
* *

Il est facile de constater que le point de départ est bien celui qu'indique Nyrop. Le seul exemple du mot *garde* dans le *Roland* est le suivant :

« Seignurs barons », dist l'emperere Carles,
« Li reis Marsilie m'ad tramis ses messages.
De sun aveir me voelt duner grant masse...
Mais jo ne sai quels en est sis curages. »
Dient Franceis : « *Il nus i cuvent guarde !* »

180-192 [1].

C'est-à-dire : « Il nous faut guetter, il faut que nous fassions attention de ne pas nous laisser tromper. » « Méfions-nous », traduit fortement Joseph Bédier.

L'étape suivante nous conduit-elle à « ne pas avoir crainte de... » ? Il ne manque pas d'exemples qui pourraient justifier

1. Éd. Bédier. — De l'exemple du *Roland* on peut rapprocher cet autre qui est de l'*Estoire del S. Graal*, éd. Sommer, 131, 12 : Il s'en *gaita* mais sa *garde* n'i ot mestier.

cette affirmation de Nyrop. En voici un de *Perlesvaus* [1] : « Joseus... dist as autres hermites qu'il li iroit volentiers aidier s'il n'i avoit pechié, e il li distrent que de cel pechié *n'ait il garde*. » Plus clair encore le *Lancelot* [2] en prose où 22 exemples sur 94 de notre locution nous offrent un impératif dont le sens n'est pas douteux. Nous en citerons trois : les autres sont du même type :

Sire, fait-il, pour Dieu faites que nus nel sache fors nous et elle, car il a teus gens en la cort monseignor le roi Artu que me connoistroient bien se il me veoient. — Or *n'aiés garde*, fait Galahos, que j'en penserai moult bien.

I, 257, 10.

Dame, montés, et *n'aiés garde*, quar jou vous en ramenrai, se Dieu plaist, saine et haitie.

II, 159, 29.

Et quant vous vendrois au lac, si entrés ens seurement, et *n'aiés garde*, quar ce n'est se enchantemens non.

III, 65, 27.

Nous retrouvons un impératif de ce genre dans Joinville [3], dans un passage bien connu.

Toutes les fois que la royne s'escrioit, il disoit : « Dame, *n'aiés garde* : car je suis ci. »

§ 397.

En poésie nous n'en avons trouvé qu'un seul exemple, c'est dans *Guillaume de Dole* [4] :

---

1. Éd. Nitze et Jenkins, 1932, l. 6139.

2. The Vulgate Version of the Arthurian Romances, ed. by H. O. Sommer. Les tomes I, II et III de *Lancelot* se trouvent aux volumes III, IV et V de cette édition.

3. Éd. classique de Wailly.

4. Éd. Lejeune, 1935. — Il faudrait peut-être citer ici un passage de *Cligès*, 3196-3200, où *garde* a l'air d'être un synonyme de *peor* : « Lors li dit sa mestre et otroie, — que tant fera conjuremanz — et poisons et anchantemanz, — que ja de cest anpereor — *mar avra garde ne peor*. » Mais on peut comprendre aussi : « Elle n'aura rien à craindre de cet empereur ni n'en aura peur, ou alors ce sera de sa faute », ou encore en fondant les deux expressions : « Elle aura bien tort si elle croit encore avoir des raisons de craindre cet empereur. » Il y a dans *Lancelot*, I, 82, 27, un passage analogue : « Tant, fait ele, vous en puis bien dire qu'il sont sain et haitié et a aise... Ne *n'ont garde ne paor* de nul homme qui mal lor voille. » Nous croyons qu'il faut interpr éter

« Einsi sera par tens delivres
de son avoir, s'il ne se garde »,
fet l'empereres. — *N'aiés garde*,
sire, qu'il en avra assez. »

1880-83 [1].

Ce sont là tous les exemples de cet emploi que nous avons rencontrés. Ils suffisent à prouver que ce sens de « n'avoir pas peur » a dû être un moment assez courant. Pourtant ce n'est pas le seul, ni à beaucoup près le plus répandu. Ce qui apparaît régulièrement et abondamment dans les textes, c'est un emploi tout autre, et qui est attesté au moins depuis le temps de Chrétien:

Veincuz sui maleoit gré mien
et recreanz, ce vos otroi.
— Donc, *n'as tu mes garde de moi.*

Yvain, 5690-92 [2].

« Ils n'ont pas à craindre et ne craignent nul homme. » En tout cas ces passages montrent combien les deux expressions *avoir garde* et *avoir peor* ont été à un moment près l'une de l'autre. On remarquera en passant, qu'elles sont construites pareillement d'un substantif juxtaposé au verbe *avoir* : ce tour ne nous surprend pas quand le substantif renvoie à quelque chose de subjectif comme la peur, car il est alors fréquent dans la langue d'aujourd'hui comme dans celle d'autrefois : avoir faim, soif, sommeil, honte, avoir mal au cœur, etc. Il nous étonne davantage quand *avoir* est accolé à un substantif correspondant à quelque chose d'extérieur, comme *avoir garde* au sens de « avoir quelque chose à craindre ». Ce tour a l'air d'avoir été plus fréquent au moyen âge : voir par exemple l'expression assez courante *avoir trêve* dans la bouche de quelqu'un qui impose ou garantit la trêve « vous avez trêve ». Des expressions comme *avoir raison*, *avoir tort* semblent faire le pont entre les deux types. Au fond, l'emploi d'*avoir* est aussi difficile à expliquer dans un cas que dans l'autre.

1. On voit poindre ici une nuance à peine indiquée de malice et d'enjouement qui sera reprise et accentuée par le XVe siècle au point de modifier profondément au cours des années, comme nous le verrons, la valeur première de la locution. Il est remarquable que nous n'ayons trouvé cette nuance que dans un passage où le verbe est à l'impératif et où il s'agit par conséquent plutôt d'*avoir peur* que de *n'avoir rien à craindre*. Il est possible qu'il y ait là un emploi de la conversation familière qui, plus tard, à un moment où l'usage de l'impératif *n'ayés garde* aura disparu depuis longtemps, viendra colorer le développement, tout littéraire désormais, de la locution *n'avoir garde* signifiant « n'avoir rien à craindre ».

2. Éd. Foerster, 1913.

On traduit généralement, et avec raison, « tu n'as plus rien à craindre de moi », ce qui est très différent de « tu ne me crains pas ». En d'autres termes *garde* signifie ici, non pas « crainte », mais « objet de crainte, raison de craindre ». Il ne s'agit pas d'un état d'esprit, mais d'une circonstance extérieure, qui pourra, bien entendu, déterminer un nouvel état d'esprit ou en modifier un autre déjà existant. L'équivalent moderne qui donnerait le mieux le sens de *garde* est *risque* [1]. Ainsi dans l'exemple de Chrétien qu'on vient de citer : « Tu ne cours aucun risque pour ce qui est de moi. »

Est-on passé de « guet », à « objet du guet », « risque » directement, « peur » étant un dérivé occasionnel de « risque », ou au contraire, comme le veut Nyrop, « guet, a-t-il d'emblée mené à « crainte d'un risque » et de là à « risque » ? Nous n'entreprendrons pas de le décider, et le point nous importe peu. Nous nous bornerons à noter un fait remarquable. En principe on doit s'attendre à ce que, là où il s'agit du second sens — celui de « risque » —, notre locution ne puisse se présenter à l'impératif. En effet, on peut dire à quelqu'un . « N'ayez pas peur », mais quand on veut lui signifier qu'il n'a aucune raison d'avoir peur, on ne peut pas lui dire : « Ne courez aucun risque », qui aurait un tout autre sens. Il faut nécessairement lui dire : « Vous ne courez aucun risque. » Il est en son pouvoir, au moins théoriquement, de craindre ou de ne pas craindre, mais non d'écarter par un simple effort de pensée le risque que lui fait courir un autre. Or notre locution apparaît parfaitement à l'impératif, comme l'exemple de Joinville nous l'a montré et comme le montrent également les 22 exemples du *Lancelot* [2] et celui de *Guillaume de Dole*, qui sont tous du même type. Mais nous avons vu aussi que dans Joinville *n'avoir garde* signifie

---

1. Le mot *risque*, qui nous paraît si utile, n'est pourtant entré en français, venant de l'italien, qu'au XVIe siècle.

2. Voici l'indication de ces exemples : t. I, 7, 15 — 247, 5 — 249, 14 — 257, 12 — 267, 37 (subjonctif-impératif) — 286, 40 — 292, 32 — 301, 11 — 323, 3 — 325, 16 — 344, 24 — 367, 5 — 387, 17 — 404, 34 — 419, 31, soit 15 exemples de l'impératif (dont un du subjonctif-impératif) sur 43 exemples de la locution — t. II, 159, 30 — 173, 6 — 200, 9 — 282, 6 — 306, 22, soit 5 exemples de l'impératif sur 28 de la locution — t. III, 65, 27 — 158, 29, soit 2 exemples de l'impératif sur 25 de la locution.

« n'avoir pas peur », et c'est le cas sans exception de tous les exemples du *Lancelot* [1] et de *Guillaume de Dole*. Ainsi d'un mode à l'autre le sens exécute une curieuse volte-face. Tout se passe, comme si les deux emplois s'étaient donné le mot pour se répartir équitablement la tâche. Rassurez les gens, vous employez l'*indicatif*, et il s'agit d'un *risque*. Donnez-leur un ordre, c'est l'*impératif* qui va poindre aussitôt, et il s'agira d'une *peur* qu'on leur commande de ne pas avoir.

Cette dualité singulière ne s'est pas maintenue. Il semble qu'entre deux voies qui s'offraient à elle, la langue ait hésité un instant avant de choisir l'une et abandonner l'autre [2]. L'impératif qui a pu être fréquent dans la conversation a bien l'air de n'être attesté que dans quelques textes [3]. En tout cas il a dû disparaître d'assez bonne heure, peut-être dès le cours du XIV^e^ siècle. Il n'a laissé aucune trace dans le développement subséquent de la langue. Le sens de « risque » apparaît dans les textes dès Chrétien, c'est celui que nous offrent d'innombrables passages de prose et de poésie, et enfin et surtout c'est celui qui domine toute l'évolution postérieure. C'est donc à celui-là seul que nous nous attacherons désormais.

Le *n'avoir garde* dont nous allons traiter est celui qui est, ou peut être, le contraire de *se garder*. « Gardez-vous de moi ! »

---

1. Notez que dans l'*Estoire del S. Graal* il y a 13 exemples de *n'avoir garde* et dans la *Queste del S. Graal* 9 exemples, et que ni dans l'un ni dans l'autre de ces ouvrages la locution n'apparaît à l'impératif.

2. Des hésitations de ce genre ne sont pas rares. En voici une qui s'offre à nous dans un domaine du vocabulaire curieusement proche de l'expression que nous étudions. Au moyen âge le sens courant du mot *doute* est, comme on sait « peur », « crainte ». Mais voici un exemple de Chrétien où *doute* ne signifie pas « crainte », mais « objet de la crainte », « raison de craindre » : « Sire, ge vos creant — que *vos n'avez mes nule dote* ; — ostez vostre armeüre tote, — que les mervoilles del palés — sont remeses a toz jorz mes ». *Perceval*, éd. Baist, 7840-44. Dans ce passage on pourrait remplacer *doute* par *garde* (ou *risque à courir* dans la langue moderne), mais non pas par *peor*. *Avoir doute* est employé exactement de la même façon dans *Lancelot* I, 382, 22 et la *Queste del Graal*, éd. Pauphilet, 93, 32.

3. Dans le passage de *Perlesvaus* cité à la page 333, il est à noter que le subjonctif-impératif n'est donné que par le manuscrit suivi par les éditeurs, alors que les 3 autres manuscrits donnent des leçons différentes, toutes conformes à la tradition la plus constante.

criera le chevalier prêt à fondre sur un adversaire encore désarmé ; « vous n'avez garde de moi », dira le même chevalier pour rassurer quelqu'un à qui il ne se propose de faire aucun mal. Ainsi *se garder* et *n'avoir garde*, tenus aujourd'hui pour à peu près synonymes, étaient dans la langue du moyen âge très distincts. Cette distinction demeure même quand *se garder* est accompagné d'une négation. C'est ce que va nous montrer un exemple de *Perlesvaus* :

> Sire, il n'i a c'un braz de mer a passer, si n'a nului en toz ces isles de mer qui pooir ait se il non. Il est si asseürez qu'*il ne se garde de nului*, quar nul qui soit en ceste terre n'oseroit envers lui mesprendre.
>
> 9716.

C'est-à-dire : il ne s'inquiète pas de savoir s'il court un danger ou non, le fait est qu'il est au-dessus de cette vulgaire prudence ; il se sent si sûr de lui-même qu'il ne prend de mesures de précaution contre personne ; qui lui dirait qu'« il n'a garde de qui que ce soit » l'insulterait : ce serait affirmer que les autres pourraient à l'occasion lui nuire, et dans son arrogance et sa superbe il compte les autres pour rien : « il ne se garde de personne. »

Si *n'avoir garde* est dans la plupart des cas le contraire d'un *se garder* positif, il en résulte que la négation *ne* doit être un élément essentiel de la locution. Et en effet c'est sous une forme négative qu'elle s'offre à nous dans la plupart des textes. Dans *Perlesvaus* 28 exemples sur 31 sont négatifs, dans l'*Estoire del Graal* 12 sur 13 ; tous les exemples de la *Queste del Graal* (9), de Robert de Clari (8), de *Méraugis de Portlesguez* (3), de *Galeran* (1), de l'*Escoufle* (1), de *Guillaume de Dole* (2), de Joinville (2), du *Comte d'Anjou* (2) sont négatifs ; les 9 exemples de Chrétien qu'enregistre le Dictionnaire de Foerster [1], les 6 du *Roman de la Rose* cités dans le glossaire d'E. Langlois [2], tous les exemples des *Chroniques* [3] de Froissart que nous avons pu recueillir le sont également ; de même les 2 exemples des

1. Kristian von Troyes, *Wörterbuch zu seinen sämtlichen Werken*, 1914. — De tot ce *ne cuide avoir garde*, *Cligès* 4016 et si *n'i cuide avoir nule garde*, *Perceval* 5753 ne sont que des formes négatives de *avoir garde*.

2. Tome V de son édition du *Roman de la Rose*, 1914-1924.

3. Éd. Luce-Raynaud-Mirot, 1869-1931.

Quinze joies de mariage [1], les 2 exemples de Commynes, les 5 exemples d'Éloi d'Amerval, les 7 exemples de Montaigne, et ainsi de suite, il est à présumer, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Des trois exemples de *Perlesvaus* qui ne présentent pas de négation, deux sont sous forme interrogative (« Sire, por Deu, avré je garde de vos ? » 5541. « Avra il garde de mort ? — Sire, ... nenil » 3023), et on sait quelle est en grammaire et souvent en logique l'étroite association de l'interrogation avec la négation. L'autre exemple dissident de *Perlesvaus* nous offre un tour également très proche parent de la négation : « Je ne le di mie por ce que Lanceloz ait garde du roi Claudas, cors a cors, ne dou meillor chevalier de sa terre ; mes maintes choses avienent de quoi on ne se done garde » 8089. Ce qui revient à dire : « Je sais bien que Lancelot n'a garde du roi Claudas. » Même remarque pour l'exemple de *Cligès* cité plus haut à la note 4 de la page 333 (« mar avra garde ne peor »). Dans l'exemple en apparence discordant de l'*Estoire del Saint Graal* [2] on n'a qu'un simple déplacement de la négation : « Je quit tant avoir servi Nostre Signor puis que je me parti de mon païs que je ne quit pas que je y eusse garde [en m'asseyant sur le siège défendu] » 247, 27. C'est comme si on disait : « Je quit que je n'y eusse garde. » Les *Cent nouvelles nouvelles* [3] ont 18 exemples de la locution : un seul se passe de la négation, mais il est interrogatif : « Ay je garde de mort ? » 90. Inutile de poursuivre plus loin. On voit combien le *ne* de *n'avoir garde*, qui paraît superflu à quelques-uns de nos contemporains, est indispensable au moyen âge et à quel point il est justifié par le sens et l'emploi de la locution.

*
* *

Pour indiquer de quel côté vient, ou plutôt dans la plupart des cas, de quel côté ne vient pas le risque, on fait suivre *n'avoir garde* d'un substantif ou d'un pronom relié à la locution verbale par la préposition *de*. Nous avons cité déjà quelques exemples de cette construction. En voici d'autres :

1. Éd. Heuckenkamp (reproduction de l'édition princeps), 1901.
2. L'*Estoire del S. Graal* est au t. I de l'éd. Sommer des « Arthurian Romances ».
3. Éd. publiée par Garnier frères.

Mes, se Dex plest, *ele n'avra garde de si mal home* comme vos estes.

Perlesvaus, 3978.

Si vo pri por Deu que vos mal ne me fetes... — *Vos n'avez garde de moi*, fet Misire Gavains, car j'aim molt vostre damoisele.

Perlesvaus, 4243.

Mes por ceste bonté que vos m'avez fete, *n'avroiz vos mes garde de ma grevance.*

Perlesvaus, 8489.

Sire, dites de par nous a monsigneur de Bourgongne que il ne face pour nous nul mauvais traitié, car, Dieu merchi, nous sommes en bom point et *n'avons garde de nos ennemis.*

Froissart, *Chroniques*, IX, 202, 27.

Et neporquant, se Cil qui sauva Jonas ou ventre dou poisson... li veut estre ci escuz et deffendemenz, *il n'a garde de quan qu'il voit.* [Il est environné de « bestes sauvages ».]

Queste del S. Graal [1], 93, 24.

Parmi les substantifs qui accompagnent *n'avoir garde* le mot *mort* est un des plus fréquents : la mort est le risque suprême :

Je croi qu'il ait esté uns des bons chevaliers dou monde, et sera encore s'il plest a Nostre Seignor : car *de mort n'a il encore garde*, si com il me semble ; ce ne di je mie qu'il ne puisse assez languir ou point ou il est orendroit.

Queste del S. Graal, 257, 7.

Il peut arriver que la nature du risque soit si évidente qu'on n'ait pas besoin de le spécifier expressément. En ce cas, qui n'est pas rare, *n'avoir garde* s'emploie absolument :

Messire Gavains est descenduz, e les damoiseles prenent garde a la plaie de son costé e li dient que *il n'a garde.*

Perlesvaus, 1905.

On y trouva ausi ne sai quans Surien crestiens, qui manoient laiens en subjection des Sarrazins. Quant il virent les crestiens entrer en la vile, il prirent crois et les portoient, et par ce *n'orrent garde.*

Jean Sarrasin, *Lettre à Nicolas Arrode* [2], 7.

Se nous euissons creu Ernoul Clerc, *nous n'euissons eu garde*, car il nous voloit mener droit sus nos gens, et Jehans Boulle, qui nous avoit vendus et trahis, nous mena là où nous avons esté desconfit.

Froissart, *Chroniques*, X, 56, 29.

---

1. Éd. Pauphilet, 1923.
2. Éd. A. L. Foulet, 1924.

Quand le risque est spécifié, il ne l'est pas toujours au moyen d'un substantif ou d'un pronom ; il peut l'être à l'aide d'une proposition introduite par *que* :

La sus en cele forteresce
n'avoit antree qu'une sole ;
se il estopent cele gole,
n'avront garde que sor aus vaingne
force de quoi maus lor avaingne.

Cligès [1], 1970-4.

Et se cil a garni son ostel et netoié einsi com pechierres doit fere, il descent et repose en lui, ne puis *n'a li pechierres garde qu'il s'em parte* s'il ne l'enchace fors de son ostel.

Queste del S. Graal, 123, 14.

Faites clore vos portes, entendés à vos deffenses : *vous n'avés garde* que li rois de France doie chi venir cel ivier.

Froissart, *Chroniques*, XI, 67, 15.

Finalement, la proposition introduite par *que* est à l'occasion remplacée par un infinitif. Ce cas est au XII[e] et au XIII[e] siècle le plus rare de tous [2].

Et il l'aseure molt, et li dit que *ele n'a garde de perdre son droit* tant com il soit sainz et hetiez.

Queste del S. Graal, 170, 13.

Et de cel serpent est tele la vertu que, se nus hons tient nule de ses costes ou aucun de ses os, *il n'a garde de sentir* trop grant chalor.

Queste del S. Graal, 202, 27.

Je me puis bien vanter
que *n'i ai garde de neier*,
tant sai bien les guez essaier.

Roman de la Rose, 21404-6.

Dans tous les exemples que nous avons cités jusqu'ici c'est une personne qui « n'a garde ». Mais l'expression était assez courante pour qu'on pût la généraliser et l'appliquer aux animaux et aux choses :

---

1. Éd. Foerster, 1910.

2. *N'avoir garde que* est à peine moins rare. Dans les 3 tomes du *Lancelot*, par exemple, si nous laissons de côté les phrases où apparaît l'impératif, il y a 94 exemples de *n'avoir garde* : or sur ce total il n'y a que 5 exemples du type *n'avoir garde que* et 2 du type *n'avoir garde* plus infinitif.

La voie estoit bele et plaine, sanz chaillous et sans pierres, si *n'avoit garde li chevals d'acouper*, car toute estoit la voie et li cheminz de chauz et d'areine et de sablon.

Le livre d'Artus [1], 304, 49.

Et puis que li chastiax de Kamaalot est en vostre garde, je vos creant que devant .i. en e .i. jor *n'a mes li chastiax garde*, ne la terre a la dame, de moi ne d'autrui, la o ge l'en puisse destorner.

Perlesvaus, 1198.

Et aprés firent la nef covrir *d'un drap de soie qui n'avoit garde de porrir* ne por eve ne por autre chose.

Queste del S. Graal, 224, 1.

*
* *

Du milieu du XII^e^ siècle au plus tard jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle notre locution conserve la structure et le sens que nous venons de définir. Au XV^e^ siècle un changement se produit. On pourrait peut-être s'y attendre. C'est l'époque qui a vu le déclin de l'idée féodale : Azincourt marque la fin de la chevalerie en tant que force agissante. Louis XI est notre premier roi moderne. Or s'il y a une locution dans la langue qui tienne à l'ensemble des conceptions qui s'effacent alors, c'est bien *n'avoir garde*. Elle suppose une société où l'individu compte plus que la collectivité, où à défaut d'une protection venant de haut et suffisamment prompte et efficace, on est obligé de se défendre soi-même, où la force physique est par conséquent en bien des cas l'arbitre souverain, où les risques sont partout présents, et où la vaillance consiste souvent à garantir les autres contre tel ou tel de ces risques. *N'avoir garde* est une des expressions essentielles du vocabulaire de la chevalerie. Aussi est-elle spécialement fréquente dans les ouvrages qui, à un titre ou à un autre, exaltent le rôle du chevalier féodal, et plus encore, semble-t-il, dans les romans que dans les chroniques. On crie « Aurai-je garde ? » ou « Vous n'aurez garde » plus souvent dans *Perlesvaus*, *Lancelot* ou la *Queste del Graal* que dans Villehardouin, ou Joinville [2]. Peut-être ces mots témoignaient-ils d'une dévotion

1. Le *Livre d'Artus* est au t. VII de l'éd. Sommer des « Arthurian Romances ».

2. Chez les historiens, et en particulier chez Robert de Clari, qui a 8 exemples de notre locution, il s'agit surtout des dangers que peuvent faire

à un idéal aimé et entrevu plutôt qu'ils n'exprimaient l'humble réalité quotidienne. Et il est certain que dans la vie courante, les combats singuliers et les rencontres fâcheuses qu'on fait dans l'épaisseur des forêts bretonnes — toutes circonstances où il est important de « n'avoir garde » — devaient être singulièrement plus rares que dans le monde enchanté des héros arthuriens. Il est vrai que notre locution apparaît assez souvent dans les *Chroniques* de Froissart : c'est que dans ces longues années de la guerre de Cent ans l'occasion de l'employer a dû s'offrir bien des fois. Mais vienne la paix entre la France et l'Angleterre, et les transformations profondes qui ont suivi, une longue période de calme à peine troublée par des querelles mesquines, le pays à même de respirer et de se refaire, un pouvoir embourgeoisé mais fort, — les vertus de la chevalerie vont pâlir, ses idées passer de mode, ses attitudes évoquer un sourire. Comment le vocabulaire dont elle se servait résisterait-il sur toute la ligne ? Certains mots tombent dans l'oubli. D'autres se conservent, mais perdent une partie de leur dignité.

C'est ce qui est arrivé à *n'avoir garde*. Ouvrons par exemple les *Cent nouvelles nouvelles*, ouvrage aussi représentatif du XV^e^ siècle en gaîté que *Perlesvaus* ou la *Queste del Graal* ont pu l'être des hautes parties du XIII^e^ siècle. Ce recueil ne compte pas moins de 19 exemples de notre locution. Au premier abord on se croit encore en pays de connaissance : c'est ainsi que s'offrent à nous 6 exemples de « n'avoir garde de mort ». A les regarder d'un peu plus près on s'aperçoit pourtant que les deux nouvelles (XX et XXI) où ils se rencontrent sont deux des plus libres d'un recueil fort libre, et que la mort dont il s'agit de garantir une jeune épousée (87-88) ou l'abbesse d'un couvent (90, 92) n'est qu'une fiction sans sérieux, épouvantail à dupe dans un cas, excuse sans vergogne dans l'autre. Dans la nouvelle LXXXI deux compagnons craignent de « morir de faim » : « Vous n'avés garde », dit un troisième compagnon, leur guide (p. 345), mais il n'est question que de savoir si on se passera ou non de souper après une fatigante partie de chasse : la mort n'a pas de vraies terreurs ici. « Tu n'as garde », disent deux

courir à des assiégés une armée ennemie qui entoure la place. Le point de vue est moins individualiste que dans les romans arthuriens, mais ce n'est au fond qu'un autre aspect d'un même état d'esprit.

personnages, l'un dans la nouvelle LXVI, 299, l'autre dans la nouvelle LVII, 260 ; mais le premier s'adresse à son petit garçon âgé de 6 ou 7 ans, qui ne risque au pis-aller qu'une légère taloche, et le second, qui pourrait être un ennemi plus redoutable, n'a devant lui qu'un berger amant de sa sœur, surgi à l'instant de la fenêtre entr'ouverte, encore tout ruisselant de l'eau du Rhône qu'il a dû passer à la nage pour rendre visite à sa belle : la situation est trop comique pour qu'il vienne s'y mêler une suggestion de danger réel. « Vous n'avez garde, dist la musnière, que j'en sonne jamais ung mot. » (III, 17.) Ici encore les conséquences d'une indiscrétion pourraient être graves pour le chevalier que la commère rassure ainsi, mais nous devinons que la vengeance du meunier trompé se tiendra dans le même cadre grotesque que l'offense qui lui a été faite. Ces 9 exemples nous entraînent dans une atmosphère qui n'est pas, tant s'en faut, celle des poèmes et des romans du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Pourtant la vieille formule du moyen âge, tout atténuée qu'elle est en valeur et en dignité, maintient encore son sens originel.

Voici qui est franchement nouveau. Dans la XCVII^e^ nouvelle un groupe de bons compagnons qui viennent de festoyer à la taverne se lamentent à la pensée des reproches qui les attendent à la maison. Quelle vie vont leur mener leurs femmes ! Mais l'un d'eux les interrompt :

> Par ma foy, Dieu mercy, la mienne n'est pas telle ; car de boire que je face *vous n'avez garde qu'elle en parle* ; mesmes, qui plus est, si je buvoie dix, voire cent foiz le jour, si n'est ce pas assez à son gré... Car quand je reviens de la taverne, elle me souhaitte tousjours le demourant du tonneau dedans le ventre, et le tonneau avecques : si n'esse pas signe que je boive assez à son gré ?
>
> P. 392.

« Vous n'avez garde qu'elle en parle ! » A supposer qu'elle en parle, quel risque pourraient bien courir de ce fait les autres compagnons ? Cette façon de transporter à d'autres, qui n'en ont cure, les dangers qui vous menacent, et qui sont eux-mêmes assez bénins, montre qu'on ne prend plus l'expression au pied de la lettre. On retient la solennité du langage, mais c'est pour y introduire une pensée de moquerie.

Deux autres exemples (VIII, 39 et XV, 66) sont analogues. Un troisième va plus loin (nouvelle VI, 32). Un ivrogne campé au milieu d'un bois arrête un curé qui passait et, le menaçant d'un grand couteau, le force à le confesser et à lui donner l'absolution, puis, se sentant net de tout péché et sûr du paradis, exige de son confesseur qu'il le tue, de façon à l'expédier tout droit au séjour des bienheureux, sans quoi c'est le curé récalcitrant qui sera occis. Le curé bon gré mal gré doit s'exécuter.

Du doz du cousteau fiert sur le col de l'yvroigne [qui s'était mis à genoux] un grand et pesant cop, et à terre l'abbat bien rudement. Mais *vous n'avez garde qu'il se relièvе*, mesme cuide vrayement estre en paradis.

Qu'un ivrogne allongé sur le sol se relève, le risque n'est pas grand, mais ce risque ici, il n'y a même plus quelqu'un pour le courir. Car, qui est « vous » ? Le lecteur, ou tel autre qui voudra, c'est-à-dire personne. En pareil cas, dans la langue familière d'aujourd'hui, « il n'y a pas de danger qu'il se relève ». Mais la phrase est banale et ne nous donne pas le plaisir qu'on avait sans doute au XV^e^ siècle à prendre ainsi des libertés avec une noble expression de l'âge précédent. Restent 5 exemples où *n'avoir garde* est suivi de l'infinitif exprimé ou sous-entendu (VI,32 — VII,35 — XIV,57 — XVII,73 — LXXVI,392). Ils sont tous à peu près du même type : on nous présente comme un danger auquel l'intéressé saura échapper un risque parfaitement dérisoire. Ainsi notre ivrogne de tout à l'heure qu'on veut à grands cris essayer de faire lever pour le hisser sur un chariot : « Ilz ont beau hucher, *il n'a garde de respondre*... » (VI, 32), comme si le fait de « répondre » offrait en lui-même un grave péril. Ou encore le risque est imaginaire par suite d'une impossibilité matérielle : « *Elle n'a garde de venir*, ... elle dort au plus fort » (XVII, 73). Plus joliment, mais avec la même recherche d'un contraste plaisant, Commynes écrit :

« Et puis me dist le cardinal que je ne conclusisse riens. *Je n'avois garde de riens conclure*, car on ne me disoit rien. »

III, 201.

[Récit de la bataille de Montlhéry.] Du costé du roy s'en fuyt ung homme d'estat jusques à Lusygnen sans repaistre, et du costé du conte ung autre homme de bien jusqu'au Quesnoy le Conte. Ces deux *n'avoient garde de se mordre* l'un l'autre.

I, 32.

Partout où nous nous tournons au XV^e^ siècle, qu'il s'agisse des *Quinze joies de mariage*, des *Cent nouvelles nouvelles* ou de Commynes ou encore de la *Grant Diablerie*, partout la locution *n'avoir garde* est teintée de la même nuance de gausserie ou au moins d'irrespect.

*
* *

Quel témoignage nous rendra le XVI^e^ siècle ? L'*Heptaméron* [1], par le choix des sujets et du reste uniquement par là, nous rappelle les *Cent nouvelles nouvelles*, et nous pouvons de notre point de vue comparer utilement les deux ouvrages. En premier lieu nous notons que la fréquence de *n'avoir garde* est en baisse : 3 exemples seulement, en regard des 19 des *Cent nouvelles nouvelles*. Restreinte au sens figuré et passé le premier succès de ce nouvel emploi, la locution perd du terrain. Un des exemples nous maintient dans la tradition plaisante du XV^e^ siècle :

La vielle luy demanda pourquoy il avoit ainsi serché ce jeune enfant. Il luy dist : « Pour trouver quelques lettres que je pensois qu'il portast. — *Vous n'aviez garde de les trouver*, dist la vielle, car il les avoit bien cachées. »

I, 203.

Nous connaissons cet effet de contraste. Le second exemple a l'air au premier abord de nous rendre une construction du XIII^e^ siècle :

A la verité, luy respondit Parlamente, si l'amour ne vous rendoit bon mary, j'estimerois bien peu ce que vous feriez par craincte. — *Vous n'avez garde*, Parlamente, dist Hircain, car l'amour que je vous porte me rend plus obeissant que la craincte de mort ny d'enfer. »

II, 152.

Voilà, semble-t-il, *n'avoir garde* employé sans complément. Mais ce n'est plus la construction absolue du moyen âge : un infinitif est visiblement sous-entendu. « Vous ne courez pas le risque de me voir agir par crainte. » Il est clair d'autre part que le risque, s'il existait, inquiéterait peu Parlamente. Sous un tour qui sent encore son XIII^e^ siècle nous avons donc déjà un emploi tout moderne. « J'ai l'air de me fâcher, je n'aurais

1. Éd. Pifteau, 2 volumes.

garde, écrit M. Abel Hermant, ce n'est pas mon genre [1]. Le troisième exemple, lui aussi, rend une note toute moderne.

> Les nouvelles vindrent que le Roy d'Espaigne envoyoit toute son armée à Saulce. Parquoy, celuy qui avoit accoustumé d'estre le premier, *n'avoit garde de faillir* à pourchasser son honneur.
>
> I, 92.

Ici nous sommes loin des *Cent nouvelles nouvelles*, pas de note frivole, nulle recherche d'un effet comique. La locution a haussé le ton de nouveau. Mais la transformation opérée par le XV^e^ siècle n'en demeure pas moins acquise. Il ne s'agit plus d'un risque véritable. Tout ce que veut dire Marguerite de Navarre, c'est que l'idée même d'un manquement à ce qu'il regardait comme une prescription de l'honneur ne se présentait pas à lui. Ainsi, par suite d'un changement profond dans les rapports de la féodalité avec les autres classes sociales du royaume et par l'intermédiaire des joyeux conteurs du XV^e^ siècle, une locution qui signifiait « ne pas courir un danger spécifié et très réel », la mort le plus souvent, a fini par vouloir dire soit « ne pas pouvoir sans naïveté, ou absurdité, ou inconséquence » (nuance comique), soit « ne pas avoir l'idée, ne pas songer un instant à » (ton de dignité).

Montaigne [2] à son tour va déposer devant nous. Nous avons relevé chez lui 7 exemples de *n'avoir garde*. Comme son livre est plus gros que celui de Marguerite, c'est à peu près la même proportion que chez elle. Pourtant 7 exemples peuvent nous faire prévoir une plus grande variété dans la construction [3]. Or ce qui nous frappe tout d'abord dans les *Essais*, c'est que des quatre constructions du moyen âge (*n'avoir garde de quelqu'un ou de quelque chose* — *n'avoir garde* sans plus — *n'avoir garde que* — *n'avoir garde de* plus infinitif) Montaigne comme Marguerite, ne connaît plus que la dernière. Et c'est aussi la seule qui

1. *Chroniques de Lancelot du « Temps »*, 1936, p. 554.

2. Éd. Motheau et Jouaust, 7 volumes.

3. Il faut noter toutefois qu'un de ces exemples est emprunté, non aux *Essais*, mais à une lettre de Montaigne sur la mort de La Boétie. En revanche, le texte de 1595 donné en variante par l'édition Motheau et Jouaust offre un autre exemple de *n'avoir garde*, qui est du même type que les autres : « Qui n'arreste le partir *n'a garde d'arrester* la course. » VI, 237, n. 2.

se perpétuera jusqu'à nous. On peut en conclure sans trop de hardiesse que l'époque de Montaigne ne dit plus « Vous n'avez garde de moi » ni même « Il n'a garde de mort », ou que, si cette révolution n'est pas dès lors accomplie, elle est à la veille de l'être. La transformation de notre locution commencée dès le début du siècle précédent est bien près d'être achevée : elle a perdu ce qui a fait pendant des siècle l'essentiel de sa raison d'être, et elle est décidément orientée vers des tâches nouvelles. Montaigne lui demande seulement de fournir une arme à son humour. Voici deux emplois que nous avons déjà signalés au XVe siècle. D'abord évocation d'un danger dérisoire ; ainsi parlant des médecins :

Quant aux mauvais accidents, ...ils les desavouent tout à fait, en attribuant la coulpe au patient par des raisons si vaines qu'*ils n'ont garde de faillir d'en trouver* tousjours assez bon nombre de telles : « Il a descouvert son bras, il a ouy le bruit d'un coche... »

V, 130.

C'est-à-dire : « De bonnes raisons de ce genre pour justifier une rechute ils n'ont pas à craindre d'en manquer, car tous les prétextes leur sont bons. » Puis suggestion d'un risque non seulement dérisoire, mais tel que les circonstances lui enlèvent jusqu'à l'ombre d'une réalité ; parlant toujours des médecins :

« *Ils n'ont garde de faire mal leurs besoignes*, puis que le dommage leur revient à profit. »

V, 131.

« Ils n'ont pas à craindre de commettre des erreurs, puisque les erreurs même leur rapportent autant que les guérisons. » L'ironie peut être plus accentuée encore et se faire presque méprisante :

Nous n'avons garde d'estre gens de bien selon Dieu, nous ne le sçaurions estre selon nous. L'humaine sagesse n'arriva jamais aux devoirs qu'elle s'estoit elle mesme prescrit ; et, si elle y estoit arrivée, elle s'en prescriroit d'autres au delà.

VI, 196.

« Il n'y a pas le plus léger danger que nous soyons gens de bien selon Dieu, cela va de soi, mais nous ne saurions même

l'être selon nous. » Parfois notre locution, tout humoristique qu'elle paraisse, ne servira qu'à donner plus de piquant à une assertion au fond très sérieuse. Écrivant à M. de Lansac au sujet de La Boétie, Montaigne est obligé de se restreindre, car il aurait trop à dire à la louange de son ami :

> Et pour ce coup, Monsieur, je me contenteray seulement de vous supplier pour l'honneur et reverence que vous devez a la vérité, de tesmoigner et croire que *nostre Guyenne n'a eu garde de veoir rien pareil a luy* parmy les hommes de sa robbe.
>
> VII, 278.

Dans ces deux derniers exemples *n'avoir garde*, à force d'ironie et d'intentions caustiques, a pris un sens qui est presque le contraire de celui qu'il avait au XII^e^ siècle. « Il serait désirable que nous fussions gens de bien selon Dieu, et désirable que la Guyenne pût voir plus d'un La Boétie, mais quoi ! c'est là un « danger » que nous ne courons guère. »

On voit que chez Montaigne, bien que la locution retienne le pli que lui a donné le XV^e^ siècle, l'application en est autrement fine que chez les conteurs du siècle précédent. Seul Commynes, grave et subtil ambassadeur et commensal des rois, a déjà indiqué la voie. Qu'on ne s'étonne pas de nous voir attacher tant d'importance à l'intervention des écrivains du XV^e^ et du XVI^e^ siècle dans le développement de notre locution. Il faut bien se dire qu'en s'allégeant de la partie la plus traditionnelle de son sens, cette locution est sortie de l'usage courant, que selon les probabilités elle appartient désormais à la seule langue littéraire et est ainsi dès lors soustraite à toute autre influence que celle des livres.

*
* *

Les trois siècles suivants ont accepté le legs du XVI^e^ siècle, autant qu'on peut voir, sans y faire de changements notables. Tout au plus est-il bon de noter que, s'il est encore possible de donner un nom de chose comme sujet à *n'avoir garde*, comme on l'a fait souvent au XVII^e^ siècle, on use aujourd'hui de moins en moins de cette latitude. « Cette pièce fut mon coup d'essai, dit Corneille dans l'examen de *Mélite*, et *elle n'a garde d'être*

dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût [1]. » La phrase est jolie, mais peut-être y trouverait-on de nos jours un peu d'affectation. Sauf cette légère réserve on peut dire que de la fin du XVI[e] siècle au commencement du XX[e] l'emploi, sinon la fréquence, de *n'avoir garde* n'a pas varié. Tout au cours de ces 300 ans nous avons une double série d'exemples. D'une part des phrases où perce une intention ironique ou tout au moins une nuance plus ou moins appuyée de plaisanterie ; d'autre part des phrases très semblables d'apparence, mais d'où l'élément ironique est exclu. Entre les deux séries, des exemples où on passe insensiblement de l'une à l'autre. Nous donnerons des exemples de chacune de ces séries, ainsi que du groupe qui est intermédiaire entre les deux :

1. Voici des phrases où l'intention de moquerie est très visible, ou tout au moins une pointe de malice enjouée. Nous mettons en tête un passage d'Estienne Pasquier qui donne trop bien par avance la note dominante des exemples qui vont suivre pour que nous hésitions à le ranger ici [2].

Les Commissaires sondans des praticiens quelle estoit la commune observance, ils rapporterent unanimement qu'elle estoit telle que l'article portoit. *Ils n'avoient garde de dire le contraire.* Car cet article sortant effet enfloit grandement leurs pratiques, et par conséquent leurs gibbecières.

337 C.

Voyons maintenant d'illustres successeurs de Pasquier, Racine, Boileau, Voltaire :

[Racine voit tirer un feu d'artifice à Nîmes. Très beau sans doute]. Mais je n'y pris pas assez bien garde pour vous en faire le détail ; j'étais détourné par d'autres spectacles : il y avoit tout autour de moi des visages qu'on voyoit à la lueur des fusées, et dont vous auriez bien eu autant de peine à vous défendre que j'en avois. Il n'y en avoit pas une à qui vous n'eussiez bien voulu dire ce compliment d'un galant du temps de Néron... Mais pour moi *je n'avois garde d'y penser* ; je ne les regardois pas même en sûreté ;

---

1. Cité par Littré, s. v. *garde.*

2. *Les Recherches de la France*, Paris, 1665. Du reste l'exemple en question est emprunté au 4[e] livre, qui est de 1596 : nous sommes donc bien près du XVII[e] siècle.

j'étais en la compagnie d'un R. Père de ce chapitre, qui n'aimoit pas trop à rire. (A l'Abbé Le Vasseur, 24 novembre 1661).

IV, 435 [1].

J'admire la délicatesse de vostre conscience, et le soin que vous prenés de m'y fournir des armes contre vous mesme au sujet de la critique que vous m'avés faicte sur la piqûre de la Guespe. *Je n'avois garde de me servir de ces armes*, puisque franchement je ne sçavois rien, avant vostre lettre, du faict que vous m'y apprenés. (Boileau à Brossette, 13 décembre 1704 [2].)

Mais malheureusement la prophétesse du comte de Dunois fut prise au siège de Compiègne par un bâtard de Vendôme, et le prophète de Saintrailles fut pris par Talbot. *Le brave Talbot n'eut garde de faire brûler le berger*. Ce Talbot était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les superstitions, et qui n'ont pas le fanatisme de punir les fanatiques [3].

2. Voici des exemples que colore seulement une légère teinte d'ironie ; quelques-uns sont déjà près d'être tout sérieux :

Je n'avais garde de perdre l'avantage que me donnait ici sur elle la révolution de Juillet.

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V, p. 498 [4].

Pour le mettre à l'aise [le dauphin], j'évitai de l'entretenir de politique et ne m'enquis que de la santé de son père ; c'est un sujet sur lequel il ne tarit point... *Je n'eus garde de parler d'autre chose.*

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VI, p. 73.

« Et ces coups de fusil que vous avez reconnus, c'étaient bien les derniers ? — Les deux derniers, n'est-ce pas, mon père ? » Le colonel n'avait pas très bonne mémoire ; mais en toute occasion, *il n'avait garde de contredire* sa fille.

Prosper Mérimée, *Colomba*, XVIII.

Je me suis juré que je n'y reviendrais plus et *je n'ai garde de manquer à ma parole*, quand c'est à moi-même que je l'ai donnée.

Abel Hermant, *Chroniques de Lancelot*, p. 413.

3. Voici enfin des phrases où il ne semble plus y avoir d'arrière-pensée ironique ou malicieuse, bien qu'avec un peu de

---

1. Éd. Mesnard, 2e éd., 1885.

2. *Correspondance entre Boileau Despréaux et Brossette*, éd. Laverdet, 1858, p. 186.

3. *Éclaircissement historique à l'occasion d'un libelle calomnieux contre l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*. Œuvres de Voltaire, éd. Thiessé, *Mélanges historiques*, t. III, p. 259.

4. Éd. Biré.

subtilité on puisse peut-être en découvrir même ici, tant l'empreinte du XVe siècle a été vive :

Nous ne sortirons point de votre logis jusqu'à ce que quelqu'un de nous l'emmène pour son épouse. Telemachus répond à cela qu'*il n'a garde de faire sortir du logis celle qui l'a mis au monde* et qui l'a nourri.

Racine, *Remarques sur l'Odyssée*, t. IV, p. 69.

Un jugement si solide et si esclairé que le sien... *n'a garde de recevoir* toutes les belles productions de l'esprit, mais seulement celles qui sont accompagnées des circonstances nécessaires, du temps, du lieu, des occasions et de la qualité des personnes qui escrivent, et de celles à qui l'on escrit.

Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, p. 485*.

J'ay ouy beaucoup de gens de la cour dire *aueine*; à Paris on le prononce partout ainsy et je suys pour cette prononciation qui sans doute est beaucoup plus douce, et puisque tant de gens le prononcent ainsy *cette prononciation n'a garde de chocquer l'oreille.*

Patru [1].

Pour ce qui est du rang que chacun d'eux tient dans la classe où il est, on ne doit y faire aucune attention, on les a mis à peu près comme ils se sont presentez, et l'on n'a point pretendu donner la primauté au premier plus qu'à celuy qui se trouve à la dernière place. C'est un droit qu'*on n'a eu garde de s'attribuer*, et qu'on abandonne ordinairement au Lecteur.

Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle.* Préface [2].

Je n'ay donc garde de me promettre cette approbation universelle que personne n'a jamais encore obtenue, je m'attens au contraire à estre blasmé de tous costez.

Id., Préface.

Vous savez apparemment, Monsieur, que Planson, votre ancien valet de chambre, est à Lyon depuis quinze jours. Il m'est venu voir dans un temps auquel je ne l'attendois plus : car quoique vous me l'eussiez recommandé dans une de vos lettres, il y avoit si longtemps de cela, que *je n'avois garde de penser encore à lui.* (Brossette à Boileau, 25 nov. 1706, p. 230).

*
* *

Venons-en au XXe siècle. A lire les exemples précédents on voit immédiatement que les emplois de *n'avoir garde* qu'ils renferment continuent, comme nous l'avons dit, les innovations du XVe et du XVIe siècle. On voit également que tous, ou peu

1. *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas*, éd. Streicher, p. 203.
2. Paris, chez Antoine Dezallier, 1696.

s'en faut, seraient encore acceptés par la langue littéraire d'aujourd'hui. Mais ils ne trouvent plus tout à fait la même faveur. On les accueille moins volontiers. Quoique d'une excellente langue, tranchons le mot, ils vieillissent. C'est peut-être pourquoi on est plus sévère à leur égard, pourquoi on les chicane sur leur aspect. Résumons leur histoire et voyons ce que de certains côtés on leur reproche, et si on a le droit de leur adresser ces reproches.

Nyrop, on se le rappelle, partant du sens de *ne pas craindre*, aboutissait à celui de *se garder* par une série de légères modifications qui transformaient un emploi négatif en un emploi positif : ne pas craindre, ne pas faire attention à, ne pas se soucier de, n'attacher aucune importance à, ne pas songer à, être éloigné de, se garder de. Nous croyons que l'évolution a été moins compliquée, moins logique et plus fantaisiste. Nous partons non pas de *ne pas craindre* mais de *n'avoir pas à craindre* [1], *ne pas courir le risque*, et nos exemples nous montrent que ce sens originel s'est maintenu depuis le XII^e^ siècle jusqu'à nos jours : c'est la nature du risque qui a varié. A partir du XV^e^ siècle ce n'est plus un risque réel, c'est parfois même le contraire d'un risque. Mais les écrivains, qui se plaisent à ce jeu, persistent à le présenter comme tel. C'est un artifice de style. De là la disparition des anciennes constructions — n'avoir garde de quelqu'un ou de quelque chose — qui ne se concevaient que lorsqu'il s'agissait d'un danger non imaginaire. De là le sourire qui accompagne volontiers l'emploi de notre locution, et qui ne s'efface pas tout à fait même quand elle bannit ou semble bannir l'ironie ou la malice. Et la négation qu'elle présente n'est pas autre chose que celle qui apparaît dans « il n'y a pas de danger que » où elle n'offusque personne. « Je n'ai garde d'y aller », « il n'y a pas de danger que j'y aille », même signification, bien que la différence des tons soit grande, car si la première phrase est de la langue littéraire la plus choisie, la seconde est de l'usage le plus familier.

1. Il est à noter du reste que Nyrop, qui ne fait pas place à « n'avoir pas à craindre » dans la série des sens qu'il dérive les uns des autres, n'en traduit pas moins, dans le passage dont nous avons cité une partie au début du présent article, le premier exemple qu'il cite : « Li chastels n'eüst point de garde » par « le château n'aurait eu rien à craindre. »

Pourtant, on commence à trouver des phrases où *n'avoir garde* devient *avoir garde* par la suppression d'un *ne* jugé superflu. Martinon a déjà signalé le fait : « Quelques-uns... le conjuguent sans *ne*, faute de le comprendre, et sans doute au nom de la logique : nous aurions garde de... ! » [1] Voici des exemples de cette suppression :

[Un discours] auquel *nous aurions garde* de rien ajouter.

Le Matin [2].

Un philosophe devrait bien s'attaquer au problème. Ne posant pas du tout au philosophe, nous appelons à l'aide, mais *nous aurions garde d'aller* nous-même au danger.

Lucien Dubech, l'*Action française*, 28 août 1929.

Une marque, perceptible aux seuls initiés, indiquait les pots traîtreusement additionnés d'ipéca. Les conjurés *avaient garde* d'y toucher pour eux-mêmes.

Jean de Barasc, *L'Amour mène*, feuilleton de l'*Action française*.

L'Allemagne sait donc, par expérience, que, à la condition *d'avoir garde d'ériger* un pouvoir héréditaire en Russie, elle sera en mesure d'y continuer et d'y développer son rôle de peuple aîné, de peuple instructeur et recteur.

Charles Maurras, *Action française*, 12 septembre 1939.

Dans l'exemple tiré du *Matin* c'est la présence de *rien* qui « gênait vaguement pour mettre la négation » [3]. M. Ch. Maurras a probablement voulu éviter la consonance fâcheuse de « se garder d'éviter ». Il n'en reste pas moins que, dans l'un et l'autre cas, on a eu recours sans hésiter à un *avoir garde* qui est contraire à tout l'enseignement et à toute la tradition de la langue.

Peut-être y aura-t-il profit à se demander pourquoi. Quelle raison y a-t-il aujourd'hui d'éviter ou de ne recevoir qu'à correction un tour qui a des siècles d'existence et dont se sont servis sans scrupule nos meilleurs écrivains ? Pourquoi les exigences de la logique, puisque logique il y a, se font-elles sentir ici particulièrement ? Il y a là quelque chose d'un peu singulier.

En effet, si nous avons rapproché le *ne* de *n'avoir garde* du *ne... pas* de *il n'y a pas de danger*, c'est pour montrer l'origine et la légitimité du premier ; mais nous n'avons pas prétendu

1. *Comment on parle en français*, [1927], p. 539, n. 2.
2. Cité par M. Thérive, *Querelles de langage*, Deuxième Série, p. 119.
3. Remarque de M. Thérive, *ouvr. cité*, p. 119.

par là qu'en fait les gens d'aujourd'hui s'arrêtent à ce *ne* et en pénètrent la valeur. Ils n'en soupçonnent même pas l'existence. En voici une preuve manifeste. On sait qu'il y a des tours de phrase assez nombreux où la langue littéraire a conservé la négation *ne* de l'ancienne langue sans y ajouter l'indispensable *pas* (je ne sais, il ne se passe pas de jour qu'il ne vienne, si ce n'est toi c'est donc ton frère, etc.). Or dans tous les cas, sauf deux, la langue courante ajoute volontiers le *pas* [1]. Les deux exceptions sont « je n'ai garde » et « je n'ai cure », où il est impossible d'introduire un *pas*. Ce *pas* ferait apparaître brusquement un mot *garde* et un mot *cure* [2] qui, au sens où il faudrait les prendre ici, ne se retrouvent nulle part ailleurs, autant dire deux inconnus. La langue recule instinctivement devant ce danger, nous voulons dire par là que ceux qui nous ont précédés ont reculé devant ce danger. Pour nous, à l'heure qu'il est, nous ne sommes même plus tentés de l'apercevoir.

La majorité de ceux qui emploient notre locution, et qui sont eux-mêmes une assez petite minorité, ne la décomposent ni ne l'analysent. Ils la prennent d'ensemble et acceptent de confiance le sens que lui donne la tradition, sans se préoccuper de savoir si ce sens est justifié par l'examen des éléments qui la constituent. Et c'est bien là l'attitude générale de la langue en face de ces locutions où, à la suite d'accidents variés survenus au cours d'une longue histoire, la forme a cessé de répondre au sens. Ces locutions ont perdu toute transparence, mais la signification traditionnelle se maintient tout de même par une espèce d'acte de foi qui ne semble pas coûter beaucoup aux intéressés. Les exemples abondent. Nous en choisirons quelques-uns parmi les plus instructifs.

Qui de nous n'a employé l'expression *avoir maille à partir avec quelqu'un* ? Et pourtant il y a des siècles que nous ne connaissons plus la *maille* ; et en dehors des grammairiens il n'est personne qui se doute que *partir* ait jamais voulu dire « par-

1. Nous avons trouvé le *pas* même avec le *que* signifiant « pourquoi » des phrases du type « que n'y allait-il lui-même ? »

2. Le cas de *cure* nous paraît plus clair, parce qu'il n'y a pas de trouble causé par l'analogie de locutions voisines, et que d'autre part le souvenir du latin peut nous aider à interpréter le mot.

tager »[1]. L'image a disparu, mais le sens abstrait « avoir des difficultés avec quelqu'un » s'est conservé, bien qu'il n'y ait plus rien pour l'appuyer. Et encore *maille* et *partir* sont-ils par ailleurs des mots bien français, ce qui contribue sans doute à les faire passer ici sans trop éveiller l'attention. Mais que peut bien être le vocable *lie* que nous trouvons dans *faire chère lie* ? Il n'existe pas en dehors de cette locution, et il n'a aucun sens par lui-même, car qui va aujourd'hui, sauf à la réflexion, le rattacher à *liesse* ? Pourtant, il suffit que la locution *faire bonne chère* ait pris, comme on sait, le sens de « faire un bon repas » ; elle va éclairer d'un reflet efficace sa voisine *faire chère lie*, et les écrivains qui se servent encore de cette dernière locution vont l'employer hardiment, et à leur sens en pleine connaissance de cause, sans toutefois se soucier le moins du monde de ce que représente l'hétéroclite *lie*.

Un homme *franc du collier* était autrefois un homme actif et énergique. On le comparait ainsi à un cheval qui va vigoureusement de l'avant et tire de bonne volonté à son collier sans qu'il soit nécessaire de l'encourager ou de lui montrer le fouet. Aujourd'hui on a oublié le cheval, et pour nous un homme *franc du collier* est tout simplement un homme « franc », à une nuance près que nous allons indiquer. Car si le cheval s'est évanoui, le collier est resté. Il devrait causer une gêne. Il n'en est rien. On a su lui trouver un sens qui corresponde au nouvel état de choses. Un homme franc du collier ? Nous voyons se dresser devant nous un homme qui va la tête levée et *dont les épaules jouent librement* comme pour faire face à un adversaire. Sa franchise est robuste et ne mâche pas les mots. On peut s'attendre de lui à des coups de boutoirs, et qui portent. Voici des exemples significatifs :

Suit un amas de citations pour montrer que l'*Action française* ne ménage point certains personnages. Et puis après ?... Le petit jeu n'est pas nouveau. Il a servi pour l'*Univers* et Louis Veuillot qui ont étrillé beaucoup de monde

1. Nous avons souvent entendu en 1914, à une époque de revers, l'expression « nous sommes mal partis », qui remonte assez sûrement à la langue du moyen âge et a dû vouloir dire à l'origine « nous sommes mal partagés », mais qui, dans la pensée de mes camarades, signifiait visiblement « Nous ne nous sommes pas mis en route dans de bonnes conditions ».

et n'ont pas même épargné les évêques. Tout écrivain *franc du collier* essuie ce genre de reproches.

Action française, Revue de la presse, 4 mars 1935.

Par sa vaste information sans cesse accrue, par sa vive humeur, par sa pointe acérée dans la polémique, c'était un redoutable adversaire. Il ne fallait lui demander ni sédatifs ni émollients. Ses interventions étaient brusques et tranchantes. Et cela ne déplaisait pas aux Comtois, en général assez *francs du collier*. Depuis longtemps, à Besançon, qu'on fût de gauche, qu'on fût de droite, on se faisait un plaisir, un besoin, un devoir de lire chaque matin l'article d'Hosotte.

Lettre d'un ami de Louis Hosotte, dans *Action française*, 6 juin 1928.

Il y a péril en la demeure conserve le sens qu'il a toujours eu « le moindre retardement peut causer du préjudice », mais c'est par un de ces actes de foi dont nous avons parlé. Il n'y a plus rien dans la locution qui exprime l'idée de « retardement », car *demeure*, qui voulait dire autrefois « retard, délai » signifie aujourd'hui uniquement, sauf dans un cas que nous allons retrouver dans un instant, « maison d'habitation ». Mais sommes-nous embarrassés quand on nous dit « Il n'y a pas péril en la demeure » (car c'est sous cette forme négative que se présente à peu près toujours la locution) ? Nullement. Nous savons qu'on veut dire : « Il n'y a pour le moment aucune raison de se presser indûment », ou encore, s'il y va de quelque chose de plus sérieux : « Le péril qui nous menace n'est pas imminent ». Mais que devient le mot *demeure* dans une locution où on dit sans lui ce qu'on disait autrefois par lui ? Eh bien ! on l'accepte en toute tranquillité comme signifiant « maison ». Cela n'ajoute pas grand'chose au sens, mais cela ne le compromet pas non plus, et la locution a l'avantage de rester limpide dans toutes ses parties. « Il n'y a pour le moment, dans la maison où nous sommes, ou dans la situation où nous nous trouvons, nulle raison de se hâter, ou aucune raison de craindre un danger immédiat. » Les exemples ne sont pas rares où cette interprétation apparaît dans toute sa naïveté. En voici un :

Les appels de crédit de toutes sortes en 1933... se monteront vraisemblablement à près de 30 milliards. Ces chiffres n'inspirent aucun désir de trêve en l'honneur des confiseurs. Ils ne signifient point que nous soyons menacés d'inflation, ni qu'il y ait, comme l'on dit, *péril en la demeure*. Il y a *péril aux portes*, voilà tout.

Quotidien, cité dans la Revue de la presse de l'*Action française*, 21 décembre 1932.

Le vieux sens de *demeure* transparaît encore, quand on l'y cherche, dans la locution juridique *mettre en demeure*, c'est-à-dire « rendre quelqu'un responsable de son retard à remplir une obligation », et par suite « sommer quelqu'un, sous peine de sanction, d'agir de telle ou telle sorte ». Mais, en dehors des juristes, qui soupçonne cette valeur originelle de la locution ? Et pourtant elle est très employée.

Pourquoi l'expression *n'avoir garde* éveille-t-elle chez quelques-uns plus d'inquiétude et de scrupules que toutes celles que nous venons de passer en revue ? *Garde*, il est vrai, ne signifie plus du tout par ailleurs « risque », et aucun des sens actuels de ce mot si employé ne se rapproche même lointainement du sens qu'il a dans notre locution. On ne peut donc songer aux accommodements ingénieux que nous présente le cas de *franc du collier* ou celui de *il n'y a pas péril en la demeure*. Mais l'exemple de *faire chère lie*, *mettre en demeure*, *avoir maille à partir* nous montre que la langue se joue de pareilles difficultés. Il faut donc qu'il y ait ici un obstacle particulier, qui n'arrête pas, nous l'avons dit, la plupart de ceux qui usent de notre locution, mais sur lequel butent certains écrivains qui ne veulent l'admettre que moyennant correction. On n'est pas en peine de découvrir cet obstacle. Il est clair que c'est la présence, à côté de notre locution, de l'expression très usitée *se garder de* qui en apparaît comme un synonyme plus clair et ne présente pourtant aucun *ne* ou *ne... pas*. Nous savons ce qu'il faut penser de cette négation que l'histoire de la langue justifie dans le passé et qui ne nous surprend pas dans le présent, car depuis longtemps nous ne l'apercevons plus. Nous ne dirons donc pas avec Nyrop que le *ne* est ici « tout à fait superflu selon le sens linguistique actuel ». Le sens linguistique actuel n'a cure de ce *ne* qui lui échappe tout à fait. Ce *ne* ne gêne que ceux qui veulent à tête reposée introduire dans le développement historique plus de logique abstraite qu'il n'y en a jamais eu.

Sans compter qu'en exigeant cette rigoureuse symétrie de forme entre les deux locutions *n'avoir garde* et *de se garder de* on

1. Œuvres de P.L. Courier, Paris, Firmin Didot, 1865, p. 561.

se prive de voir les nuances qui malgré tout les séparent. *Se garder de* suggère une attitude plus déterminée, plus réfléchie. Reprenons un exemple de Mérimée cité plus haut, et écrivons que le colonel « en toute occasion *se gardait de* contredire sa fille ». Tout de suite nous voyons un père qui s'est fait une règle de dire amen à toutes les affirmations d'une enfant gâtée, de peur sans doute de l'agacer, de l'irriter, de l'exaspérer, pour éviter une scène enfin. Et maintenant dites comme Mérimée : « En toute occasion » le colonel « *n'avait garde de* contredire sa fille », et le sourire rentre dans la phrase, nous entrevoyons le bon et bienveillant visage du colonel. « Se garder de » fait penser aux conséquences possibles et fâcheuses d'un démenti, « n'avoir garde » à la gentillesse affectueuse et amusée d'un père indulgent.

Il est vrai que parfois, et surtout dans la conversation *se garder* semble se rapprocher de *n'avoir garde* et prendre une valeur ironique ; mais c'est une ironie plus lourde et plus amère, et le ton devient aisément si familier qu'en vérité on est loin de la fine élégance de *n'avoir garde*. Écoutez, dans *Colomba*, le bandit Brandolaccio : « Voilà... ce que j'appelle un homme proprement accommodé. — Vit-il encore ? demanda Orso respirant avec peine. — Oh ! *il s'en garderait* : il a trop de chagrin de la balle que vous lui avez mise dans l'œil. Sang de la Madone, quel trou ! Bon fusil, ma foi ! Quel calibre ! Ça vous écarbouille une cervelle ! » Et encore, le « curé » a des lettres. Un bandit qui ne lirait pas Horace aurait dit : « Il s'en garderait *bien* » *Bien* semble être un élément presque indispensable de la locution, quand elle est prise en ce sens familier et péremptoire. Mais de toute façon Mérimée n'aurait jamais songé à mettre dans la bouche de son bandit un « il n'aurait garde » qui risquerait de détonner singulièrement dans le maquis et auprès d'un cadavre.

A côté de ces différences d'intention et de ton les différences purement grammaticales n'importent guère. Mais enfin on ne peut s'empêcher de noter que *n'avoir garde* ne semble pas s'employer à l'impératif. « Surtout *gardez-vous bien de croire*, écrivait Paul-Louis Courier à un de ses correspondants, que quelqu'un ait écrit en français depuis le règne de Louis XIV ; la moindre femmelette de ce temps-là vaut mieux pour le lan-

gage que les Jean-Jacques, que Diderot, d'Alembert, contemporains et postérieurs. » Qui songerait ici à écrire « N'ayez garde de croire » ? La phrase y perdrait sa vigueur. Nous avons vu que *se garder* est autrement affirmatif et tranchant que *n'avoir garde*, et ce ton décidé s'accentue encore naturellement à l'impératif. Mais n'est-il pas intéressant de voir se conserver ainsi, en dépit de tous les changements de valeur, une interdiction de forme qui ne s'explique que dans la conception ancienne de la locution médiévale ?

Il est une dernière raison qui doit nous inciter à respecter la forme traditionnelle de la locution *n'avoir garde*. C'est la peur des conséquences. Si nous décrétons que le *ne* est de trop et qu'« avoir garde de », ainsi libéré d'une négation oiseuse et déraisonnable, sera désormais le pendant exact de « se garder de », ne va-t-il pas en résulter de toute nécessité que, le *ne* étant maintenu ou réintroduit dans la phrase, à titre cette fois de négation consciente et efficace, « *n'*avoir garde correspondra par là-même à « *ne pas* se garder de », c'est-à-dire à « avoir grand soin de » ? C'est du moins ce qu'en a jugé l'auteur de l'entrefilet que nous allons reproduire, et pourquoi ne serait-il pas suivi à son tour ?

Nous n'aurons garde de signaler que le secrétariat du concours était assuré par M. R., le très sympathique président de la Fédération Bouliste de l'Isère, fondateur de la Boule P.L.M. et actuellement président d'honneur, qui avait tenu à apporter à sa vieille société grenobloise l'hommage de sa présence.

La République du Sud-Est, édition de Savoie, 12 juillet 1939.

« Nous n'aurons garde de signaler », c'est-à-dire « nous ne manquerons pas de signaler ». Voilà où peut mener le goût de la logique en matière de langue.

L. Foulet.

MÉLANGES

ANCIEN FRANÇAIS *CORROIÈS OINTES*

Dans le roman en alexandrins de *Girart de Roussillon*, Girart, ayant vaincu Charles le Chauve, déclare que rien ne l'empêchera d'exploiter sa victoire et de venger la mort de son oncle Eude de Provence. Il dit, en parlant du roi de France :

> Hé las ! com seroit or gais et jolis et cointes,
> Se sens combatre a moy s'en part courroies ointes [1].

La locution *couroies ointes* (où est sans doute sous-entendue la préposition *a*) manque au Glossaire de l'édition Ham [2] et ne figure pas aux Notes.

De cette curieuse locution j'ai relevé un autre exemple, où elle est également associée à un verbe signifiant « partir », dans la *Passion* du Palatinus : Caïphe, qui assiste à la crucifixion de Jésus, exhorte les deux bourreaux à ne pas ménager leur victime :

> Or faites tant du fel prophete
> Qu'il n'en aille courroies ointes [3].

L'éditrice traduit (au Glossaire), sans autre explication, « bourse pleine », ce qui ne convient évidemment pas au sens. Le plus indiqué, dans les deux passages, serait, d'après le contexte, « indemne, sans dommage ». Mais on ne voit pas comment il se dériverait de celui des deux mots accouplés. Je propose celui de « aisément, sans difficulté » ou « à vive allure », qui est également admissible. La locution se serait d'abord

1. Éd. E. B. Ham, Newhaven, 1939, v. 4113-4.
2. Est-ce le même ex. qui figure dans Sainte-Palaye, s. v. *coroie* ?
3. Éd. G. Frank (*Classiques français du moyen âge*, n° 30), v. 894-5.

employée, sans métaphore, en parlant d'un appareil comportant des courroies et qui fonctionne d'autant mieux que ces courroies sont bien graissées.

A. JEANROY.

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS DE *SOLA « POUTRE »

Le substantif neutre solum désignait en latin toute surface plane servant de base, « fond de la mer ou d'un fossé », « plante du pied » et aussi « sol, aire ». Un adjectif *soleus, fait sur solum comme aureus sur aurum, n'a laissé de trace que par son féminin solea, devenu substantif par ellipse d'un appellatif. Solea avait de nombreux sens : il servait à nommer 1° la partie du pied en contact avec le sol (« plante » chez les hommes, « sabot » chez les quadrupèdes), 2° une chaussure rudimentaire, constituée par une simple semelle, en bois ou en cuir pour les hommes, en métal pour les bêtes de somme (elle ne protégeait que la plante du pied [1]), 3° une sorte de plancher formant sol artificiel, 4° un poisson de mer, la « sole », ainsi dénommé parce que son extrême minceur le fait ressembler à une semelle [2]. Si l'on cite encore soleatus, solearius, solearis, dérivés de solea, et le verbe assolo, on aura tous les membres de la famille de solum que nous font connaître les textes classiques. Mais il y en avait d'autres que les langues romanes nous ont conservés.

1. *Lat.* solum « *sol* », *pluriel* sola « *bases* ».

Ce mot-souche survit, avec le genre masculin, dans ital. *suolo*, prov. *sol*, lyonnais *suel*, catal. *sol*, esp. *suelo*, portug. *solo* « sol ». Il a pris en outre l'acception de « aire à battre le grain » dans les régions où l'on battait le blé sur le sol devant la grange

1. Formé de la même manière, le mot calceus désignait une chaussure plus perfectionnée, qui couvrait en outre le talon (calx).

2. Les Allemands l'appellent *Plattfisch* et *Zunge*, *Zungenscholle*. Cette comparaison avec une « langue » se retrouve dans esp. *lenguado*, sicil. *linguata*, gênois *lingua*, grec ancien βούγλωσσον, κυνόγλωσσον et grec moderne γλῶσσα.

(Limousin, Auvergne, Lyonnais, Dauphiné, Savoie, etc.) [1] ; dans d'autres provinces, l'opération se faisait dans la grange.

Le sens fondamental de « base » s'est seulement conservé dans le parler agricole parce que, dans le latin vulgaire, solum finit par se confondre avec sol « soleil », solus « seul ». Le singulier solum a été éliminé au profit du pluriel sola qui désignait d'abord des objets allant par paires, tels que les plantes des pieds, les poutres de base d'une toiture (que nous appelons *sablières*). L'ancien provençal *sola* (fém.) et le portug. *sola* (fém.) ont les deux sens de « plante du pied » et de « sablière » ; l'esp. *suela* a seulement celui de « sablière ». Ce féminin singulier date du latin vulgaire où nombre de pluriels neutres ont été ramenés à la première déclinaison (par exemple brachia « ensemble des deux bras ouverts » > anc. fr. *brace*).

Sola a concurrencé solum dès le latin vulgaire dans l'acception de « semelle de chaussure », gardée par ital. *suola*, logoud. *sola*, engad. *soula*, anc. prov. *sola*, esp. *suela*, port. *sola* [2]. Passant dans le langage technique, sola a servi à caractériser, outre les sablières, la base d'un mur et surtout la poutre qui supporte un plancher (anc. fr. *suele*, XIII[e] s.). Enfin, puisque *sola désignait la semelle, la comparaison d'un certain poisson plat avec une semelle a été reprise avec sola (anc. prov. *sola* « id. »), concurremment avec solea (ital. *soglia*, portug. *solha* « id. »).

2. *Lat.* *soleus, solea.

Cet adjectif a d'abord voulu dire « qui sert de base », puis il s'est substantivé sous les deux genres avec les sens de « siège » et de « seuil ». L'existence du masculin est légitimée par ital. *soglio* « siège » et « seuil », anc. fr. *soil* (XIII[e] s.) « seuil ». Le féminin solea se continue dans ital. *soglia* « seuil ».

On a refusé à fr. *seuil* une origine ancienne, parce que les

1. Voir *Travaux du I[er] Congrès intern. de folklore*, p. 84, *Mélanges A. Duraffour*, p. 10 et *ALF*, carte 20 (qui ne spécifie pas les différents modes de battage).

2. *Sola « semelle » a dû, à son tour, suggérer un dérivé *solatus ou *solata désignant une sorte de sandale. De là sera sorti le nom de métier solatarius « marchand de sandales » que porte une inscription de basse époque.

formes médiévales étaient tantôt *suel*, *soel*, *souel*, tantôt *sueil*, *sieul*, *soeil*. Il est bon d'avoir le respect de la forme écrite, mais il est préférable de chercher à la lire avec la prononciation de l'époque. De ce que la forme *suel* était la plus ancienne on a conclu qu'elle provenait en droite ligne du latin solum. Pourtant cette étymologie est infirmée par les autres langues romanes : ital. *suolo*, anc. prov. *sol* [1] n'ont jamais signifié « seuil ». *Suel* pouvait se terminer par une *l* mouillée, comme anc. fr. *peril*, *fil*, *uel* (cf. anc. prov. *perilh*, *filh*, *olh*). La transformation de *suel* (XII^e-XIII^e s.) en *soil* (XIII^e s.) et *seuil* est comparable à celle d'anc. fr. *oel*, *oell* (XIII^e s.) en *oeil*, *ueil* (XIV^e s.). Il se peut encore que *suel* soit une forme picarde dans quelques textes anciens ; la forme *seul* est courante aujourd'hui en Normandie et en Picardie.

Une comparaison phonétique entre anc. fr. *suel* et *duel* (< dolum) ne se justifie point car dolus, dûment attesté au III^e siècle, est représenté normalement par des mots où l'*l* ne s'est pas mouillée : ital. *duolo*, logoud. *dolu*, frioul. *dul*, prov. et catal. *dol*, esp. *duelo*, portug. *dó* et roum. *dor*. La transformation de *duel* en *deuil* peut s'expliquer par l'attraction analogique de la forme verbale *dueil* (< doleo). Par contre *seuil* a des correspondants, ital. *soglio* et anc. prov. *solh*, qui sortent manifestement de lat. vulg. *solyo.

3. *Franç. solive.*

Ce mot apparaît dans la *Chanson d'Antioche* et dans *Perceval*. On ne paraît pas en avoir bien vu l'origine. Il est certain qu'il ne représente pas l'expression *soli equa, proposée par Diez, d'ailleurs sans grande conviction. Le français *poutre* n'est devenu féminin qu'à une date tardive où l'*e* final prêtait à une confusion de genre. L'anc. ital. *poltro* « poulain » s'accorde avec le *pulletrus* carolingien pour montrer que le point de départ est dans un lat. vulgaire *pulliter (et non *pullitra [2]).

1. Raynouard (*LR.*, VI, 39) ne donne qu'un texte où *sol* aurait eu le sens de « seuil », *quant li fraire seran retornat... fasson lor venia el sol de la glieiza* (Règle de S. Benoît). Cet exemple unique n'est pas concluant.

2. On ne comprend pas pourquoi les poutres auraient été comparées à des juments plutôt qu'à des chevaux. Anc. ital. *poldro* avait en outre le sens de

Solive dérive de *sola au moyen du suffixe -iuus, -iua. Littré avait déjà observé que les anciens adjectifs de ce type étaient formés sur un thème verbal (natiuus, captiuus). Plus tard on ajouta ce suffixe à des substantifs (*censive*, *hâtif*). *Solive* fait partie du second groupe et peut résulter de l'abréviation d'une expression *[*mesure*] *solive*, qui a dû être employée par les charpentiers pour définir une mesure de volume, dont l'étalon était constitué par un parallélipipède à section carrée de 6 pouces de côté et long de 12 pieds. Son volume était de 3 pieds cubes. C'était en fait une poutre de dimensions moyennes et ses mesures étaient trop bien équilibrées pour que la tradition n'en remontât pas au moyen âge. Quand on cubait un arbre dans la forêt, on évaluait le nombre de poutres ou de solives que l'on pouvait en tirer. Par la force des choses le mot *solive* est devenu synonyme de *suele* et même de *poutre*, quoique ce dernier ait signifié à l'origine « grosse poutre qui porte la charge de plusieurs solives ». C'est alors, sans doute, que le diminutif *soliveau* est entré dans l'usage.

4. *Lat.* solarium, *solinum.

D'après Ulpien et quelques inscriptions, solarium (s.-e. uectigal) était le nom d'un impôt foncier. Ce dérivé de solum était d'un emploi trop restreint pour pénétrer dans les langues romanes.

Il n'en fut pas de même d'un autre substantif neutre solarium, formé à l'image de granarium, sur sola « poutres ». Son existence est établie, d'une part, par les glossaires latin-français du moyen âge

solarium « soler » (*Aalma*, B. N., l. 13032)
solarium « soliers » (*Abavus*, Douai 62)
solarium « solier » (*Abavus*, Vatican, l. 2748)

et, d'autre part, par les langues romanes, ital. *solaio*, frioul. *solar* « plafond », anc. fr., anc. prov. *solier* « étage supérieur, grenier », etc.

Le genre de solarium passa du neutre au masculin en latin

« lit », « sommier » ; fr. *sommier* continue le lat. sagmarius « quadrupède *mâle* qui porte une charge » ; fr. *poulain* offre un troisième exemple de l'emploi métaphorique d'un nom *masculin* d'animal.

vulgaire : c'est alors qu'il fut emprunté par les Germains avec d'autres mots se rapportant à la construction (cf. all. *Söller, Speicher, Keller, Mauer, Kammer*, etc.). Le corps des maçons mérovingiens devait être composé en grande partie de Francs, puisque le mot français *maçon* est lui-même d'origine francique. La maison gallo-romane, dont le type a dû être copié outre-Rhin, se composait en gros de deux étages : un rez-de-chaussée (*solinum) pour l'habitation proprement dite et un plancher sur les poutres du plafond (solarium) où l'on entassait les récoltes et le grain.

Cette étymologie de solarium va à l'encontre de l'opinion des romanistes et des germanistes qui confondent ce mot avec lat. solarium « terrasse exposée au soleil » (ἡλιακόν chez les Grecs)[1]. A-t-on bien pensé aux inconséquences pratiques d'une telle explication ? Des terrasses ensoleillées ont pu exister dans la *Provincia romana* et sporadiquement ailleurs, mais il est peu probable que ce mode de construction méditerranéen ait pénétré dans le nord de la Gaule et surtout en Germanie. Il n'est pas prouvé que l'ancien solarium ait été un grenier ouvert du côté du soleil, car il aurait été du même coup exposé aux pluies et à la neige pendant l'hiver. Une étude méthodique du « grenier » et du « fenil » en France serait à faire et je souhaite que les matériaux en soient cartographiés dans l'*Atlas folklorique de la France* qui se prépare. Ici même[2], M. J. E. Dufour a constaté que certaines fenières du Forez « reposaient sur un plancher de bois, mais n'avaient que trois côtés de bâtis sous la toiture, le quatrième exposé au midi, restant ouvert sur toute sa façade ». Il ajoute : « on en rencontre aussi, mais bien plus rarement, à d'autres expositions. » En Franche-Comté, observe Tissot[3], la plate-forme des soliers n'a jamais été exposée au soleil. Je fais remarquer qu'il n'y a pas d'avantage à faire donner le soleil sur un grenier, encore moins sur un fenil, puisque l'on ne peut entasser du foin humide sans risque d'incendie.

On pourrait admettre pour solarium un glissement séman-

1. Elle a déjà été proposée par E. de Chambure dans son *Glossaire du Morvan*, Paris-Autun, 1878, p. 799 a.

2. *Romania*, t. LXIII, 1937, p. 518 et note 1.

3. J. Tissot, *Le patois des Fourgs* (*Doubs*), Paris-Besançon, 1865, p. 208, v° *Souli* « grenier à foin ».

tique de « terrasse ensoleillée » à « terrasse, étage supérieur » puis « grenier », glissement plus naturel encore que celui qui a amené cenaculum de « salle à manger » à « fenil ». Cependant, à l'inverse d'anc. fr. *cenail* qui avait aussi au moyen âge sa valeur originelle, les continuateurs médiévaux de solarium (anc. fr., anc. prov. *solier*) avaient sans aucun doute le sens d' « étage supérieur ». Les gloses sont si claires et les textes littéraires si explicites qu'il est inutile que j'en donne ici des exemples. L'existence du couple solarium, *solinum, dont on se servait pour désigner deux étages différents de la maison, et l'examen de la carte « fenil » dans l'*ALF* (carte n° 550) dissipent, à mon avis, tous les doutes [1].

Si on laisse de côté les termes latins fenile, fenaria et *fenalis qui ont primitivement servi à dénommer le « grenier à foin », on trouve sur cette carte d'autres termes d'époques différentes qui indiquent tous une « construction édifiée sur des poutres ». La couche linguistique la plus ancienne semble formée de solarium, cenaculum [2] et *catafalicum. Plus dispersés, mais non moins suggestifs, sont les termes *hourd*, *hourdis* (Ardennes), *travure* (Wallonie), *planché* (Côte-d'Or et Bresse) [3], *baucher* (Bresse) [4], *percher* (Vosges, Normandie), *bourde* (Landes), *haut* (Bretagne), *juque* (Périgord) [5], etc.

En Allemagne, le grenier s'appelle *Boden* « plancher » dans l'est, *Speicher* (de spicarium) et *Söller* (de solarium) à l'ouest et *Bühne* au sud-est. Le sens primitif de ce dernier mot était « plancher horizontal » et l'on rapproche son prototype **buni* d'avest. *buna* « sol » et de gall. *bon* « base » (cf. gaul. *bona*). Ainsi donc, en pays germanique comme dans la Romania, le grenier porte un nom tiré de celui du « sol ».

L'ancien français *solin* n'est pas un dérivé roman de *suele* (< sola, mais un adjectif latin *solinus, peut-être tardif,

1. On regrettera l'absence d'une carte « grenier » dans l'*ALF*.

2. Avec des variantes obtenues par substitution de suffixe.

3. De lat. *plancatu (cf. le type *tabulatu dans les pays rhéto-romans). Voir à ce sujet Jeanton et Duraffour, *L'habitation paysanne en Bresse*, Tournus, 1935, p. 153.

4. C'est un dérivé du germanique *balko* « poutre ».

5. Forme méridionale de fr. régional *juche*, substantif verbal de *jucher*, qui désigne le « poulailler » dans bien des régions.

que l'on a formé sur solum comme petrinus (> anc. fr. *perin*) sur petra. Il qualifiait des objets à niveau du sol, principalement les « fondations d'un mur » et le « rez-de-chaussée » comme anc. fr. *solin*. Son emploi a été bien moins étendu que celui de solarium parce qu'il tombait dans l'homophonie de solinus « solaire » et aussi parce qu'on lui substitua le participe rasus (< anc. fr. *res* « à ras, à ras de terre »).

Dans le langage des maçons, un *solin* est une sorte de socle posé soit au bas d'un mur pour le raccorder au parquet soit, par analogie, au bas de la partie extérieure d'une cheminée, pour la joindre aux tuiles environnantes et éviter l'infiltration de l'eau de pluie. Littré donne encore le sens de « intervalle entre les solives » pour un mot *solin* qui n'est peut-être pas le même. Devrait-on l'écrire *solain* et le rattacher à cet adjectif *solanus postulé par lat. médiév. *solanum* « partie élevée d'un terrain », morvand. *solain* « partie élevée et sèche d'un pré par ailleurs humide », suisse rom. *solana* « plancher d'étable », savoy. *solan* « surface de l'aire » et même « grenier »[1] ? C'est évidemment un dérivé de solum pris dans le sens de « base, terrain ferme ».

On voit combien la famille lexicologique de lat. solum est étendue[2], mais aussi comme elle ressemble à celle de lat. sol. Il est probable qu'il s'est produit quelques « accrochages » de l'une à l'autre.

Paul Lebel.

POUR LE COMMENTAIRE DU *JEU DE LA FEUILLÉE* *MONTER SUR LE TAS* (v. 752).

La fée Morgue est tout près de s'éprendre de Robert Sommeillon, bourgeois d'Arras. Mais Croquesot, messager d'Hellequin et qui réclame pour son propre maître l'amour de la fée, s'écrie :

> Le cuer n'avés mie en le cauche,
> dame, ki pensés a tel home.
> Entre le Lis voir et le Somme

1. Et peut-être anc. prov. *solan* « terrain sec ».

2. J'ai laissé intentionnellement de côté le verbe anc. fr. *soler* (d'où *solement*, *soleüre*), les anciens dérivés de *solive* et fr. *entresol*.

n'a plus faus ne plus buhotas.
Et se veut monter sour le tas
tantost k'il repaire en un lieu.

v. 748-753 [1].

Que signifie l'expression « monter sur le tas » ? E. Langlois [1] traduit : « En outre, il veut dominer, dès qu'il arrive quelque part. [2] » Mais, si c'est bien là le sens, on ne voit pas pourquoi, dans les vers qui suivent immédiatement, Morgue se récrie aussitôt et se défend de plus penser désormais à Robert Sommeillon. Un riche bourgeois qui aspire à l'amour d'une fée se doit à lui-même et à elle, semble-t-il, de vouloir se tirer du commun. Ne pourrait-on plutôt rapprocher du v. 752 un passage d'un livre composé deux siècles plus tard, il est vrai, mais dans la même région où a été écrit et représenté le *Jeu de la Feuillée* ? On lit dans la LXXVI[e] des *Cent nouvelles nouvelles* : « Or est tout prest, et nostre sire appellé, et au plus doulcement qu'il peut entre dedans le lit, et sans guères barguigner il monte dessus le tas pour veoir plus loing. [3] » Qu'on se reporte au passage et on comprendra le sens de cette plaisanterie débridée. Une note de l'édition Garnier nous déclare qu'il y a là une « locution proverbiale du temps ». Cette note a bien l'air, comme d'autres du même livre, d'être tirée du passage même qu'elle cherche à commenter, mais il est très probable, en effet, que la plaisanterie en question a été courante dans la région. On la retrouve sous une forme un peu différente dans la LXXXII[e] des *Cent nouvelles nouvelles* : « Marché se porta entre eulx deux, une foiz entre les aultres, à la semonce de nature, qui desjà les avoit elevez en eage de cognoistre que c'est de ce monde, que le bergier monteroit sur la bergère pour veoir plus loing... [4] » Ces deux passages ne nous donnent-ils pas la clef des vers 752-753 ? On traduirait alors, en adoucissant quelque peu la crudité de l'expression : « Nul n'est plus faux, et pourtant, où qu'il aille, il n'est pas plutôt arrivé que

1. Éd. E. Langlois.
2. Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée* et le *Jeu de Robin et Marion*, traduits par Ernest Langlois, 1923, p. 62.
3. Éd. Garnier, p. 332.
4. *Id.*, p. 351.

le voilà à courir le jupon. » On comprend mieux ainsi le cri de jalousie de Morgue et son indignation.

Le vers 748 ne fait pas difficulté pour le sens, mais quelle en est la valeur précise ? E. Langlois le conserve tel quel en sa traduction : « Vous n'avez pas le cœur dans la chausse, madame, pour penser à un tel homme [1]. » L'expression est pittoresque, mais elle n'est peut-être pas aujourd'hui d'une clarté immédiate. Un autre passage des *Cent nouvelles nouvelles* nous donnera sans doute la note juste. On est au soir des noces d'« une tendre jeune fille, aagée de xv ans ou environ ». Sa mère, avant de la remettre à son mari, lui fait la leçon : « La mère, qui demoura la derrenière, reduist à memoire son escoliere sur la doctrine et leczon que aprinse luy avoit, luy priant que penser y voulsist. Et la bonne fille, qui, comme l'on dit communement, n'avoit pas son cueur en sa chausse, respondit que très-bonne souvenance avoit de tout, et que bien l'avoit, Dieu mercy, retenu [2]. » L'édition Garnier commente : « Comme qui dirait aujourd'hui : qui n'avait pas sa langue dans la poche. » L'attitude de la jeune mariée semble justifier une autre traduction, qui conviendrait aussi, croyons-nous, au passage du *Jeu de la Feuillée* : « Vous n'avez pas froid aux yeux, Madame, quand vous allez songer à un pareil homme. »

L. Foulet.

SUR UN ÉPISODE D'*AUCASSIN ET NICOLETTE*

On se souvient que le comte de Beaucaire, père d'Aucassin, tenant à empêcher la mésalliance de son fils, n'hésite pas à employer pour cela la force, et la force la plus brutale. Il a donné à ses hommes l'ordre de tuer Nicolette si on réussit à la prendre. Au moment où la jeune fille, de la rue, parle à Aucassin emprisonné, en se servant d'une lézarde dans la muraille de la tour qui enferme son ami, vient à passer le guet en armes. C'est grâce au charitable avis du veilleur de la tour que Nicolette échappe au danger, en se dissimulant au passage de la patrouille :

«... et les escargaites de le vile venoient tote une rue ; s'avoient les espees traites desos les capes...

1. *Ouvr. cité*, p. 62.
2. Nouvelle LXXXVI^e, éd. Garnier, p. 361.

[le guetteur] : Jel te di et tu l'entehs :
garde toi des souduians
ki par ci te vont querant,
sous les capes les nus brans ;
forment te vont maneçant,
tost te feront messeant,
s'or ne t'i gardes. »

Auc., XIV-XV.

Cet épisode a été rapproché par l'un des éditeurs de la chante-fable [1] du motif des chansons d'aube, où le guetteur, favorable aux amants, les presse de se séparer pour que le grand jour ne les trahisse pas.

La ressemblance, voire la filiation, est incontestable. Peut-être, sans diminuer le mérite du gracieux conteur d'*Aucassin et Nicolette*, peut-on penser qu'il a été guidé dans sa « transposition dramatique » par un texte dialogué, presque dramatique lui aussi, et que connaissaient bien les bons clercs. Un passage du *Cantique des Cantiques* montre l'Épouse qui cherche son bien aimé par la ville ; rencontrée par une ronde, elle est maltraitée et dépouillée :

« ... quaesivi, et non inveni illum : vocavi, et non respondit mihi. Invenerunt me custodes qui circumeunt civitatem : percusserunt me, et vulneraverunt me : tulerunt pallium meum mihi custodes murorum. »

Cant., V, 6-7

L'auteur de la chante-fable paraît avoir, assez heureusement, combiné le thème de l'avertissement, qui est celui des chansons d'aube, avec le motif des brutalités exercées sur une femme par une ronde de soldats, que lui fournissait le poème biblique.

Francis Bar.

1. « Le gracieux épisode de la « gaite » apparaît comme une transposition dramatique d'un chant d'aube ». Mario Roques, 2e édition d'*Auc.*, *Class. fr. m. d.*, 1929, p. x.

COMPTES RENDUS

Commentationes philologicae in honorem Arthur Långfors ; Helsingiae, 1942 ; in-8, 600 pages avec portrait [Annales Academiae scientiarum Fennicae, ser. B, tome L].

Il n'y a que peu de mémoires dans ce gros volume, qui garde un caractère national. Le nombre en aurait été singulièrement plus considérable si l'on avait voulu faire appel à la collaboration de tous ceux qui doivent quelque reconnaissance à M. Arthur Långfors pour son travail scientifique multiple et rigoureux, pour l'obligeance de son érudition si souvent mise à contribution en tous pays, pour la courtoisie de son commerce. Qu'il permette à une amitié maintenant bien ancienne et qu'ont renforcée tant d'épreuves communes de se réjouir d'un hommage si largement mérité.

En tête du recueil, p. 3-35, une *Bibliographie de M. Arthur Långfors* jusqu'à 1941 inclus. — P. 39-247. Holger Petersen Dyggve, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France : Vieux-Maisons, Membrolles, Mauvoisin, Trie, L'Isle-Adam, Nesle, Harnes.* [Poursuivant les pénibles, mais fructueuses recherches auxquelles nous devons déjà l'*Onomastique des trouvères* et les seize notices parues de 1935 à 1942 dans les *Neuphilogische Mitteilungen*, M. Petersen nous donne aujourd'hui les généalogies, remontant parfois jusqu'aux origines et fondées sur une masse énorme de documents, des familles seigneuriales dont le nom figure sur ce titre. Voici, en bref, ce qu'elles apportent de nouveau à l'histoire littéraire du XIIIe siècle. (Il s'agit, au reste, dans la plupart des cas, de probabilités plutôt que de certitudes). Gilles de Viés-Maisons (dans la Brie champenoise) apparaît dans des documents de 1211 ; les noms de Guillaume de Viés-Maisons et de Jehan de Maisons sont à rayer de l'histoire littéraire. Robert de Memberoles (aujourd'hui Membrolles, près de Châteaudun) figure dans des actes de 1238 à 1250. Robert de Mauvoisin (dans le Vexin) n'est pas le Robert (II) bien connu comme compagnon de Simon de Montfort, mais Robert III, son neveu, mort en 1211. Renaut de Trie est Renaut Ier, seigneur de Vaumains et de Fontenay (en Beauvaisis) mentionné de 1219 à 1239 ; Jean de Trie l'est de 1272 à 1302. Ancel de l'Isle, destinataire d'une chanson de Renaut,

est Ancel III, seigneur de l'Isle-Adam de 1219 à 1252. Audefroi le Bastart a adressé une de ses chansons à un seigneur de Harnes, une autre à un seigneur de Neele (Nesles, arr. de Péronne) ; le premier est Michel III, mort en 1231, le second Jean II, de 1202 à 1241 environ. A propos de la maison de Nesles, M. P. émet l'hypothèse, appuyée de solides arguments, que c'est à elle qu'appartiendrait l'énigmatique Blondel ; ce nom serait en réalité un sobriquet, faisant allusion à une particularité physique, ce qui expliquerait qu'il n'apparaît pas dans les documents officiels. Entre ces notices sont intercalées d'excellentes éditions critiques des quinze pièces (des chansons, à l'exception d'une seule) que M. P. croit devoir attribuer aux personnages visés dans son étude : ce sont celles qui portent dans la *Bibliographie* de Raynaud, les numéros 15 (et 1124), 41, 244, 769, 790ª (Raynaud a, par mégarde, classé deux pièces sous ce chiffre), 863, 955, 1088, 1252, 1356 (et 200), 1413, 1484, 1629, 1902, 2105 — A. Jeanroy.] — P. 249-466. Arvist Rosenqvist, *Ueber Wanderungen romanischer Fremdwörter im Deutschen*. Étude très minutieuse et largement poussée des voies et des conditions de propagation en pays de langue allemande de mots ou types français. On pourrait se demander si, ces mots étant, du moins en partie, des mots de technique commerciale ou industrielle, ils n'échappent pas dans une certaine mesure à la propagation par contiguïté géographique, mais nous ne pouvons examiner cette question pour le domaine étudié par M. R. Il peut être utile de connaître les principaux mots sur lesquels a porté cette enquête ; nous les indiquerons ici sous la forme romane à laquelle ils se rattachent, d'autant que l'index qui termine l'étude de M. R. ne donne que les formes allemandes : fr. *quitte* (all. *quît* ; c'est le gros morceau de l'étude de M. R., p. 253-350), fr. *quitance* (all. *quitancie*, *quitanz*, *quitbrief*), fr. *manière* (all. *maniere*) ; fr. *assise*, *ochoison*, *mouton*, *essaier*, *baiart*, *aloier*, *restorer*, *gala(n)tine*, *entremes*, *lombart*, *mostarde*, *platel*, *plait*, *profit*, *tiretaine* (all. *assise*, *occasun*, *mottun*, *tasseyren*, *bayart*, *elogizeren*, *erstoren*, *galentine*, *intremeis*, *lumbart*, *mostard*, *plateil*, *pleit*, *profyt*, *tirtey*), fr. *hanter* (all. *hantieren*), fr. *arester*, *vitaille* (all. *arrestieren*, *vitalie*), fr. *part* (all. *part*), fr. *serge*, *sarge* (all. *serge*, *scharze*), fr. *privée* (all. *priveige*, *privete*) ; fr. *barragan* (all. *barchan*), fr. *-té* (all. *-tet*), fr. *partie* (all. *partie*), fr. *fardel* (all. *fardel*), fr. *épicerie* (all. *spezerie*), fr. *dizaine* (all. *totzen*, *dossiin*), fr. *taster* (all. *tasten*), fr. *-esse* (all. *-se*), fr. *caorsin* (all. *caurtschin*). — P. 491-505. Emil Oehmann, *Der italienische Einfluss auf die deutsche Sprache bis zum Ausgang des Mittelalters*. L'étude de M. Rosenqvist ne faisait guère apparaître d'emprunts italiens dans l'allemand médiéval ; la note de M. Oehmann, confirme que c'est à peine avec le XIVe et le XVe siècle qu'on perçoit quelques traces infimes d'influence venue d'Italie. — P. 526-591. Pekka Katara, *Das französische Lehngut in den mittelniederdeutschen Denkmälern des 13. Jahrhunderts*. Cette étude vient s'ajouter à celles que nous devons à d'autres savants finlandais, MM. Suolahti, Oehmann, Rosenqvist, sur l'extension du vocabulaire français dans les

parlers allemands ; bien que l'influence française ait été beaucoup plus réduite sur les parlers du Nord de l'Allemagne que sur ceux de l'Ouest et du Sud, il valait la peine de pousser l'enquête aussi dans cette direction ; ce sont les résultats d'une première recherche que nous trouvons ici en deux listes alphabétiques : 1. Liste des mots empruntés au français et des dérivations faites sous influence française dans le bas allemand du XIIIe siècle ; 2. Liste des documents étudiés avec les exemples qu'ils ont fournis pour les mots de la première liste.

M. R.

Mélanges offerts au comte de Neufbourg ; Fondation Georges Guichard, Feurs, 1942 ; in-8, 120 pages.

Dans cet amical hommage à l'un des bons ouvriers du travail historique et philologique en Forez, nous relèverons les mémoires suivants. P. 27-40. J.-E. Dufour, *Le Jas, la Jasse, le Jay, Jas, Jax, Gex, Ajaccio, Malijai, Maligé, noms de lieu.* M. D. rattache la plupart de ces noms à *jacium, dérivé de jacere avec le sens de « gîte », dont les représentants en provençal et en franco-provençal en dehors des toponymes sont sommairement rappelés. Dans la toponymie *jacium est représenté dans tout le Midi de la France, de la Dordogne à l'Ain et à la Haute-Savoie, avec, dans certaines régions, prédominance d'une forme féminine (*La Jasse*, etc.) qui peut correspondre à un pluriel *jacia. Il s'agit fréquemment de noms rappelant ou désignant encore des cabanes, des bergeries ou des étables avec ou sans paturages, mais ce n'est pas le cas pour certains toponymes où *jacium n'est pas précédé de l'article et s'applique à une agglomération, un château ou une maison forte sur une position assez élevée et ayant une valeur militaire : *jacium y serait alors un équivalent de *statio militum*, formule qui précisément se trouve sur une inscription de Gex (Ain). *Ajaccio* pourrait être un *adjacium au sens de « refuge, escale ». Il serait intéressant de poursuivre en Catalogne, en Italie, en Suisse romande l'enquête toponymique de M. D. Pour *Maligé*, etc., peut-être a-t-on plutôt affaire à une formation à base verbale du type du fr. *mal-y-gît*:. — P. 41-53. A. Duraffour, *Choses et mots du vieux Forez*. Anc. foréz. *anoal* ; étude des sens : « anniversaire » ou « redevance annuelle à l'église » ou « cérémonie renouvelée chaque semaine pendant toute l'année d'un décès, etc. » ; — anc. foréz. *aborrelar*, *aborellari* « mise en état des selles et colliers » ; — anc. foréz., anc. franç. *glaon* : avec les variantes *cleion*, *cloon*, *cloan*, *clon*, *clan*, le mot remonte à *cletone ou *cletamen dérivés du gaul. *cleta* « claie » et il a désigné le récipient ou la forme au fer où se liquéfiait et se moulait le fromage réputé dit « fromage de clon » ou « fromage en glaon ». — P. 75-109. P. Gardette, *Vieilles choses et vieux mots du pays forézien (deuxième article)*. Le premier article sous ce titre a été imprimé dans les *Mélanges offerts à M. Jean Dufour*, voir *Romania*, LXVI,

381 ; celui-ci a pour sous-titre *Le joug et ses accessoires* et il est accompagné de photographies et de cartes indiquant les limites des aires de dénominations diverses pour les objets ou dispositifs considérés ; une carte récapitulative est un bel exemple de désordre : les diverses limites ne se juxtaposent ni entre elles ni avec les limites phonétiques. Il y a bien longtemps que nous enseignons, avec J. Gilliéron, que chaque mot a son histoire propre. — P. 117-126. J. Marouzeau, *De quelques termes ruraux*. Intéressante confrontation entre latin et français. « Tout se passe comme si dans le domaine du français les ruraux avaient en général emprunté à la langue commune des mots susceptibles, en se spécialisant, de désigner les choses de la campagne, et comme si, dans le domaine du latin, les termes du vocabulaire rural avaient été appelés, en étendant leur sens, à désigner des choses communes ». — Et ce joli recueil de *Mélanges*, allègre et affectueux, entre une aimable dédicace de Georges Guichard et une plaisante riposte du destinataire, est la juste récompense de l'ardent et tenace initiateur du Trésor des *Chartes du Forez*.

M. R.

Francis Bar, **Les Épîtres latines de Raoul le Tourtier (1065?-1114?) ; étude de sources. La légende d'Ami et d'Amile** ; Paris, E. Droz, 1937 ; in-8, 289 pages.

L'intérêt des Épîtres de Raoul le Tourtier, moine de Fleury-sur-Loire, signalé il y a longtemps par E. de Certain, a été plus récemment mis en relief par M. E. Faral, dans son compte rendu de l'édition des œuvres du poète publiée en 1933 par Marbury B. Ogle et Dorothy M. Schullian. Il y regrettait notamment que ces éditeurs, dans une introduction par trop sommaire, se fussent contentés d'analyser brièvement les Épîtres sans en rechercher les sources, sans en étudier la langue, sans même en détacher les renseignements biographiques et les indices chronologiques qu'elles pouvaient contenir. C'est manifestement en fonction de ces critiques et pour combler en partie ces lacunes que M. Fr. Bar s'est donné pour tâche d'analyser la composition des Épîtres et d'y faire le départ entre les éléments d'emprunt et la matière originale. Les difficultés qu'il a dû surmonter expliquent suffisamment l'attitude des éditeurs qui, après avoir dressé le tableau des sources utilisées par Raoul pour son adaptation des *Memorabilia* de Valère-Maxime et son résumé poétique des *Miracles de saint Benoît*, n'ont pas cru devoir étendre leur enquête aux pièces épistolaires, d'un caractère plus personnel et d'une plus libre inspiration, où l'imitation, plus dissimulée, ne se discernait pas au premier abord.

Trop respectueux du seul manuscrit dont ils disposaient (Vatican, Reg. 1357), les éditeurs en avaient reproduit sans critique suffisante les leçons vicieuses, même quand elles contredisaient les règles de la métrique ou offensaient les lois du bon sens. L'examen du manuscrit sous les rayons ultra-

violets a fourni à M. Bar d'opportunes corrections ; il lui a permis de restituer plus d'un passage inintelligible et même de dégager d'une façon très acceptable le sens de l'Épître VIII, la plus altérée de toutes. Mais précisément parce que ce travail préliminaire rendait possible une interprétation plus rigoureuse d'un texte souvent obscur, on s'étonne que M. Bar, à l'exemple des éditeurs, se soit limité à l'analyse des Épîtres, quand il pouvait, sans plus de frais, en donner la traduction intégrale. Le commentaire de détail en eût été simplifié, le traducteur étant tenu de se prononcer sur les cas embarrassants.

L'étude des sources utilisées par Raoul dans ses Épîtres est, à la vérité, l'objet précis du travail de M. Bar. Mettant à profit les recherches antérieures d'E. de Certain, de C. Hofmann et d'Angelo Monteverdi, il s'efforce de les compléter et y réussit dans une large mesure. Bien informé de la littérature latine de l'époque classique et du haut moyen-âge, il signale, avec le souci de ne rien laisser échapper, les emprunts les plus divers et il faut convenir que le moine de Fleury sort assez dépouillé de cette épreuve. S'il apparaît comme un habile adaptateur, capable d'exploiter ingénieusement le bien d'autrui, son activité créatrice ne dépasse guère le niveau des exercices scolaires ; c'est un lettré pourvu d'une vaste culture, un grammairien versé dans l'art de Donat, un versificateur rompu au maniement des règles de la métrique mais étroitement tributaire des modèles qu'il a choisis. Le sujet même de ses Épîtres lui est le plus souvent suggéré par ses lectures et les ornements dont il les pare ne sont que des réminiscences. A lire à la fin du volume (p. 261-278) la « Table des sources antiques », on ne laisse pas d'être impressionné par l'érudition de Raoul. Ce qu'on savait jusqu'ici de la culture des moines de Fleury, admirateurs passionnés des anciens, est singulièrement dépassé. Sans doute est-il normal que notre poète possède à fond les œuvres de Virgile, d'Horace et d'Ovide, celles de Stace et de Lucain, la *Consolation* de Boèce et les *Étymologies* d'Isidore, mais il n'ignore pas non plus les *Épigrammes* de Martial, ni, ce qui est plus surprenant, le *Satiricon* de Pétrone et les *Argonautiques* de Valerius Flaccus. Il puise un peu au hasard dans ce réservoir de mots, d'expressions et de tours poétiques les éléments d'un style artificiel et froid. Reste à savoir si tous ces emprunts sont réels et méritent tous de compter parmi les sources du poète. On peut considérer en effet chez les poètes latins du moyen âge deux aspects de l'imitation. Tantôt l'antiquité leur fournit des idées et des thèmes, des développements de quelque importance avec les moyens d'expression appropriés, tantôt son apport se limite à de simples détails, alliances de mots, hémistiches ou fins de vers. Tel passage de Virgile ou d'Ovide leur paraît-il correspondre au sujet qu'ils traitent, ils l'introduisent dans leur texte en utilisant la donnée générale et une partie du vocabulaire. Ainsi Raoul doit l'idée principale de son Épitre II au *De amicitia* de Cicéron ; mais il la développe au moyen d'épisodes pour lesquels il met à contribution de nombreux

auteurs classiques. Toutefois cette imitation n'est pas servile ; il transforme ingénieusement ses sources à l'aide d'images, de comparaisons et de figures que sa mémoire tient en réserve et qu'il applique arbitrairement à son objet. L'Épître III, où l'on peut voir une ébauche des *Memorabilia*, est formée d'une série d'exemples historiques ou légendaires, parmi lesquels se trouve l'histoire d'Étéocle et de Polynice. L'essentiel du récit est fourni à Raoul par la *Thebaïde* de Stace, mais il insère dans la description du combat entre les deux frères la lutte entre deux taureaux, d'inspiration virgilienne. De la même manière, l'Épître VIII, consacrée à une expédition de Bohémond contre Durazzo, n'est que le reflet poétique d'une relation historique composée à Fleury ; mais, ce récit militaire impliquant la forme épique, c'est l'*Énéide* et la *Pharsale* qui lui donnent le ton. Ce sont là des sources véritables, nettement déterminées par M. Bar et dont l'étude nous révèle la technique du poète, cet art savant et délicat avec lequel, mêlant les éléments les plus divers, il parvient à les assimiler si parfaitement que l'unité de composition et de style se trouve le plus souvent respectée.

Mais indépendamment de ces emprunts réels et caractérisés, il est une foule de détails, de mots et d'expressions que M. Bar note avec soin et pour chacun desquels il accumule des références. Parce qu'une formule courante, un tour poétique banal se rencontrent dans les Épîtres, est-ce une raison suffisante pour admettre que Raoul a connu tous les auteurs qui les emploient ? Quand M. Bar relève plusieurs exemples d'expressions comme *fugiens a superis* (I, 22), *laudis cupido* (I, 159), *foedus amicitiae* (II, 28), *in bella ruunt* (VII, 369) et beaucoup d'autres semblables, il prouve simplement que notre poète ne s'est pas fondé sur un modèle précis. Et s'il remarque « un nombre d'emprunts à Perse assez grand, relativement au petit volume de l'œuvre de cet écrivain », c'est peut-être que, pour une bonne part, ces emprunts n'ont rien de sûr. Ce qui surprend plutôt c'est que l'application de la méthode ne lui ait pas permis de déceler un plus grand nombre de sources. Sur 166 vers de l'Épître X, 61 font l'objet de rapprochements. Un long passage, du vers 15 au vers 35, négligé par le commentaire, paraît échapper à toute influence. Or la simple consultation du *Thesaurus* de Quicherat nous suggère pour ce morceau quelques sources possibles : v. 19 *Quia te novi sella dignum potiori.* Cf. Ennodius : *Ecclesiae postquam parta est tibi sella* ; v. 25 *divina sophia.* Cf. Fortunat : *celsa sophia* ; v. 26 *Infima non Herebi non latet aula poli.* Cf. Valerius Flaccus : *non Erebi non diva poli* ; v. 27 *ligna dolari.* Cf. Lucrèce : *materiem laevare, dolare* ; v. 50 *Semivirumque capram semicapramque virum.* Cf. Ovide : *Chiron semivir — semicaper ... Faune.* On pourrait poursuivre indéfiniment l'expérience et placer sous chaque vers de chaque épître un exemple emprunté à la poésie antérieure, sans obtenir autre chose qu'une vaine énumération. La vérité est que la recherche des sources doit être soumise à une règle plus stricte : il convient de ne retenir que les emprunts où le sens et la forme coïncident, que les images dont les éléments essentiels sont reproduits

et consciemment appliqués, que les mots rares dont l'origine est indiscutable. Quant aux formules isolées, à ces clichés poétiques dont les clercs du moyen âge, fidèles lecteurs des Florilèges, avaient la cervelle farcie, il est clair que leur présence est dénuée de signification.

Si Raoul le Tourtier s'inspire abondamment des anciens, la littérature en langue vulgaire, nous assure M. Bar, ne lui est pas non plus étrangère. On sait en effet que l'Épître II contient la plus ancienne version connue de la légende d'Ami et d'Amile que nous ont transmise beaucoup d'autres textes et notamment une chanson de geste du XIIe siècle et la *Vita Amici et Amelii*, en prose latine. Le problème qui se pose à son sujet est de savoir si Raoul, en racontant cette histoire, « a eu ou non comme source, du moins comme source principale, une chanson de geste en français ». Une comparaison minutieuse entre les plus anciennes versions, auxquelles se joint le poème anglo-normand d'*Amis et d'Amilun*, fait ressortir de telles divergences qu'on ne saurait établir entre elles la moindre filiation ; mais on observe d'autre part assez de points communs pour qu'on les fasse dériver d'une source unique qui serait une chanson de geste perdue. Qu'une légende d'origine méridionale localisée à Blaye, où survivait le souvenir du compagnonnage de Roland et d'Olivier, se soit rattachée par la suite à une légende de l'amitié suggérée par la présence des tombes des deux héros à Mortara, en Lombardie, que la contamination entre ces deux traditions primitivement indépendantes ait été facilitée par le séjour en Italie de deux pèlerins illustres, Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et Guillaume Taillefer II, comte d'Angoulême, connus l'un et l'autre par les liens d'affection qui les unissaient, qu'un trouvère du XIIe siècle se soit avisé de couler ce conte édifiant dans le moule des chansons de geste et que, revenue en Italie, l'histoire ait subi une nouvelle transformation dans le sens hagiographique, voilà qui paraît admis. Mais qu'il ait existé une chanson contemporaine du *Roland* dont le récit de Raoul ne serait que l'abrégé, M. Bar n'en administre pas la preuve. Les rapprochements qu'il signale avec les textes français sont curieux mais non décisifs. Sans doute J. Bédier affirme-t-il l'existence de cette chanson perdue en invoquant la présence du traître Hardré dans les deux versions. Mais on ne peut pas ne pas remarquer que l'épisode conté par Raoul n'a nullement le caractère épique. Alors que le poète français rattache la légende au cycle carolingien, Raoul met ses deux héros au service du roi Gaifier d'Aquitaine. Ils n'accomplissent aucun exploit guerrier et leur aventure n'a d'autre objet que d'exalter les vertus de l'amitié. Et comment admettre que le moine de Fleury, qui voue à l'antiquité un culte exclusif au point de condamner la poésie rythmique, se soit inspiré directement d'une chanson en langue vulgaire ? On peut supposer aussi légitimement que la légende d'Ami et d'Amile parvint à sa connaissance soit par transmission orale, soit sous la forme d'un récit latin, au cours d'un séjour qu'il fit en Aquitaine et qu'il mentionne à deux reprises dans ses Épîtres.

Fruit de laborieuses recherches et témoignage d'une érudition déjà solide, l'ouvrage de M. Bar complète heureusement ce que nous savions de Raoul le Tourtier. Sans toutefois exagérer les mérites de l'écrivain, il nous le représente comme un clerc lettré, aussi habile métricien que grammairien consommé, capable d'utiliser des sources nombreuses en les faisant siennes et de se rendre original en combinant ses emprunts. On peut regretter seulement qu'au lieu de se confiner dans la recherche des sources, il n'ait pas entrepris l'étude intégrale des Épîtres, en insistant sur la langue, le vocabulaire, le style et la versification. Du moins faut-il lui savoir gré d'avoir orienté ses efforts vers un domaine si négligé. L'excellente qualité de son travail doit nous faire espérer qu'il n'en restera pas sur ce coup d'essai.

R. Bossuat.

La Spagna, **poema cavalleresco del secolo XIV** edito e illustrato da Michele Catalano ; Bologna, Commissione per i testi di lingua ; 3 vol. in-8 : volume primo, 1939, 287 pages avec 2 planches hors texte ; volume secondo, 1940, 403 pages ; volume terzo, 1940, 385 pages [*Collezione di opere inedite o rare*, 111-113].

Dès 1913, Antoine Thomas, traitant, dans l'Introduction à son édition de l'*Entrée d'Espagne* (I, lxx), de *la Spagna* en vers, imprimée à Bologne en 1487 et assez souvent par la suite, regrettait qu'on ne possédât pas encore d'édition critique de ce poème, mais ajoutait en bas de page : « Un élève de M. Pio Rajna, M. Michele Catalano, travaille depuis longtemps à la préparation de cette édition critique, dont l'apparition suivra sans doute de près celle de l'*Entrée d'Espagne*. » En 1931, M. Catalano m'écrivait : « Je vais publier aux dépens de l'Académie de Crusca l'édition critique du poème chevaleresque la *Spagna*, précédée d'une étude sur les autres textes de la *Spagna* qui ont des rapports frappants avec les petits poèmes provençaux qu'on a découverts à Apt. » Voici, après bien des année, une promesse tenue, des espoirs réalisés : il en est d'autres dont nous voudrions qu'on pût parler prochainement de même. La publication de M. Catalano que nous avons déjà signalée sommairement (LXVI, 438, n. 1) réunit dans ses deux derniers volumes les compositions suivantes : *La Spagna* en vers en 40 chants, comptant un ensemble de plus de 1.700 octaves, d'après le ms. Italien 567 de la Bibliothèque nationale de Paris, avec les variantes et les octaves supplémentaires des autres mss. ; *Il combattimento di Orlando e Ferrau*, petit poème en 2 chants de 38 et 34 octaves qui, dans le ms. de la Biblioteca Civica Ariostea de Ferrare Cl. II, N. 132, ainsi que dans l'édition bolonaise de 1487, se substitue en partie aux chants IV et V des autres manuscrits de la *Spagna*. *La Rotta di Roncisvalle*, poème en 8 chants et 350 octaves sur lequel Pio Rajna a, dès 1871, attiré l'attention et qui dans quatre sur six des manuscrits de la *Spagna* est substitué, plus ou moins complètement, aux chants XXIX-XXXVI de la rédaction originale.

Cette triple publication n'épuise pas tous les textes italiens qui se rattachent à la *Spagna* ou, pour remonter plus haut, à l'*Entrée d'Espagne* et à ses continuations et, plus haut encore, aux *Roland* ou aux *Roncevaux* français. Il manque à la collection : la *Spagna* en prose, dont nous avons conservé un ms. (Medic.-Palat. 101 de la Bibl. Laurentienne à Florence) ainsi que les rubriques d'un autre (ms. Albani), œuvre florentine, prolixe et médiocre, mais qui représente un état encore intéressant dans l'évolution de la légende ; la *Spagna* du ms. Magliabechi II 1, 57 de la Bibl. nationale de Florence, compilation poétique issue pour bonne part de la *Spagna* en vers et de la *Rotta*, mais aussi de la *Spagna* en prose ; enfin cette autre *Spagna* en prose qu'est le *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna*, comme on a pris l'habitude de l'appeler depuis la très médiocre édition qu'en a donnée en 1871 Antonio Ceruti et qu'il faudrait refaire.

S'il n'a pas édité ces textes, M. Catalano ne les a pas moins étudiés, avec ceux qu'il imprimait, dans son premier volume, tout entier occupé par une Introduction soigneuse, minutieuse et précise, dont il suffira de donner ici les principaux résultats.

Vers 1300, un poète padouan, nommé peut-être Minochio, a composé en français d'Italie un poème où il se proposait de conter la guerre de Charlemagne en Espagne jusqu'à la trahison de Ganelon : il n'a pas mené son entreprise jusqu'au bout, mais il nous a laissé un vaste poème qui a dû compter plus de 20.000 vers, et dont il nous reste, malgré les lacunes, plus de 15.000. C'est le poème que nous appelons d'un titre d'ailleurs trop limitatif, l'*Entrée d'Epagne*. Dans le premier quart du XIIIe siècle des continuations de l'*Entrée* allant jusqu'au dénouement du drame de Roncevaux ont été composées, en vers ou en prose : elles sont perdues ; la continuation de Nicolas de Vérone dont nous n'avons qu'un fragment, appelé à tort *Prise de Pampelune*, est sans doute le plus tardif de ces essais de continuation.

La *Spagna* en vers, dont l'auteur est probablement le Florentin Sostegno di Zanobi, a été composée en 1350-1360 d'après une de ces *Entrée d'Espagne* continuées, peut-être en prose. De cette *Spagna* en vers sont sorties à leur tour la *Spagna* en prose dans le 2e quart du XVe siècle et la *Spagna magliabechiana* vers 1453-56, cette dernière influencée par la *Spagna* en prose, qui elle-même avait pris quelques traits à une plus ancienne *Entrée d'Espagne* en vers. La continuation de Nicolas de Vérone ne paraît être pour rien dans ces compositions italiennes en prose ou en vers. Quant au *Viaggio di Carlo Magno*, il remonte, indépendamment de la *Spagna*, à l'*Entrée d'Espagne* continuée et il a été composé, en Lombardie ou dans le territoire vénitien avoisinant, dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Des indications mêmes de M. C. il résulte que la *Spagna* en prose et le *Viaggio*, en quelque médiocre estime qu'on doive tenir leur valeur esthétique, nous donnent le moyen de deviner, sinon de restituer, un état du roman épique de la Guerre d'Espagne, plus ancien que celui que représente

la *Spagna* en vers ; pour M. C. (I, 219), en plus de l'*Entrée d'Espagne* continuée, l'auteur du *Viaggio* aurait connu une autre composition en prose, mais l'exposé de M. C. aurait gagné à être précisé, encore que ce ne fût pas là à la vérité son sujet propre. De toute manière toutes les compositions antérieures à la *Spagna* en vers que M. C. est amené à supposer lui apparaissent toujours, aussi bien que l'*Entrée d'Espagne*, comme des œuvres franco-italiennes. J'ai fait remarquer dans mon étude sur *Ronsasvals* (*Romania*, LXVI, 475) qu'il est aussi légitime de supposer des romans épiques sur la Guerre d'Espagne rédigés en France, indépendants de l'*Entrée*, et qui auraient été la source ou le modèle de celle-ci et du *Viaggio* et d'autres œuvres encore. C'est là une réserve importante, qui ne toucherait pas à l'essentiel de l'exposé de M. Catalano, mais modifierait les conclusions qu'on en peut tirer pour l'histoire de la littérature médiévale.

Il faudrait d'ailleurs tenir compte d'autres œuvres que les compositions italiennes. Dans sa brève étude, *Franco-Italian Sources of the Roncesvalles* (New York, 1934), M. Francis J. Carmody indique que le *Roncesvalles* espagnol aurait partiellement utilisé non pas l'*Entrée d'Espagne*, mais une source de celle-ci, et cela rejoint mes constatations comme celles de M. Catalano ; M. Carmody se représente cette source comme une composition franco-italienne, mais cette supposition ne se fonde sur rien d'autre que l'*Entrée* franco-italienne elle-même, et le problème d'origine n'est ainsi que reculé : si l'*Entrée* franco-italienne a une source franco-italienne, il faut bien en dernière analyse que celle-ci, à son tour, ait puisé directement ou indirectement à une œuvre française. Et si le *Roncesvalles* espagnol, le *Ronsasvals* provençal et les œuvres franco-italiennes ou italiennes en ont fin de compte une source commune, il est vraisemblable que cette source est française et non franco-italienne.

Peut-être y a-t-il quelque exagération dans l'importance accordée à ce qu'on appelle la littérature franco-italienne : on se laisse aller à la considérer comme un monde clos, se suffisant à lui-même, et auquel on suppose des origines de même nature que lui. Je rappelle les observations présentées il y a dix ans par M. N. Zingarelli dans son mémoire *Letteratura franco-italiana nei secoli XIII e XIV* (Pavia, 1935, Estratto degli *Atti della Società Italiana per il Progresso delle Scienze*, XXI. Riunione, Roma, Ottobre 1932) : M. Z., revenant sur le célèbre mémoire de Paul Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge*, rendait au français propre des œuvres dont on avait enrichi la littérature franco-italienne et limitait celle-ci à des compositions romanesques dont la plus ancienne, point de départ et modèle de toutes les autres, serait précisément l'*Entrée d'Espagne* : antérieurement à celle-ci ce sont donc des œuvres françaises qu'il faut supposer et que, pour ma part, je suppose. M. R.

Pierre NARDIN, **Lexique comparé des fabliaux de Jean Bedel** ; Paris, Droz, 1942 ; in-8, XII-161 pages.

I. — Les travaux de lexicographie peuvent rendre de précieux services s'ils sont complets et d'une précision rigoureuse. M. Nardin a voulu garantir ces qualités à son étude. Elle porte sur le vocabulaire des 1654 octosyllabes que totalisent les neuf fabliaux qui nous ont été conservés sous le nom de Jehan Bedel. L'ensemble est homogène, puisqu'il s'agit d'œuvres appartenant à un même genre littéraire, peu éloignées les unes des autres dans le temps et circonscrites dans une même aire géographique.

M. Nardin a travaillé sur l'édition Montaiglon-Raynaud pour huit fabliaux et pour le neuvième, celui *Dou Lou et de l'Oue*, sur l'édition Barbazan-Méon. C'est le grand reproche qu'on fera à ce lexique : malgré la valeur des éditions consultées, il eût été préférable de travailler directement sur les manuscrits eux-mêmes. Le travail supplémentaire n'eût pas été bien considérable et le lexique eût présenté le maximum de garanties souhaitables.

L'auteur intitule son ouvrage *Lexique comparé*. En effet, quand la chose lui semble utile, il compare le vocabulaire de Jean Bedel et celui des autres œuvres du recueil Montaiglon-Raynaud ; de plus, à la fin du volume, il institue un bref rapprochement entre l'œuvre d son auteur et celle de Jean Bodel afin de confirmer ou d'infirmer l'identification généralement admise de Bedel et Bodel. Disons immédiatement que M. Nardin, après G. Raynaud et J. Bédier, conclut à la vraisemblance de cette identification tout en reconnaissant l'extrême fragilité des nouveaux arguments qu'il apporte. On nous permettra quelques remarques, de détail nous en convenons, mais qui enlèvent au travail le caractère de rigoureuse précision qu'on eût aimé pouvoir y reconnaître.

L'auteur ne semble pas s'être astreint à des règles bien fixes pour l'emploi de l'accent. Le subj. impf. de *avoir* est écrit : *éusse, eüsses, éussiez, éust*. La diérèse étant garantie partout, l'emploi du tréma eût dû être généralisé et l'accent aigu était superflu, sinon téméraire. Il en va de même pour *géu* et *géusse* (de *gesir*), *decéu*, etc... Les principes généralement suivis actuellement invitaient M. Nardin à proscrire également l'emploi de l'accent grave ; pourquoi écrire : *mès, adès, dès, jamès, où* (< ubi) et tantôt *ja*, tantôt *jà*.

Pour le classement des formes verbales, on aurait préféré que toutes les formes d'un même verbe fussent groupées, soit sous l'infinitif quand il est employé dans le texte, soit sous la première forme rencontrée. On aurait ainsi un tableau complet de la conjugaison sous les yeux et on simplifierait beaucoup les renvois. On se rendra compte de la complication du système adopté par M. Nardin en recherchant par exemple les formes de *voir, pouvoir* ou *vouloir*. On aurait pu également grouper, sous la première forme rencontrée, les variantes orthographiques d'un même mot ; c'est le cas pour les séries *coment, comment, conmant, conment* ou *com, come, con, conme, comme* :

on aurait ainsi vu d'emblée s'il y avait quelque relation entre l'orthographe et le sens ou la valeur grammaticale.

Certains articles du lexique sont l'occasion d'une analyse intéressante ; signalons en particulier *en*, *a*, *ce*, *et*, *fere*, *ne*, *or*. Par contre *aüst* aurait pu prêter à un commentaire plus étendu ; *creī* avec diérèse, n'est certainement pas un ind. prés. ; *couvoitié* est un substantif. Il nous semble également que puisque l'auteur prenait la peine de dresser le tableau des rimes, il pouvait nous en donner une analyse phonétique un peu plus étendue.

Tel quel, ce *Lexique comparé* rendra des services. Il est utile cependant de rappeler la prudence qui s'impose dans l'emploi de pareils travaux. S'ils étaient parfaits, ils devraient, en principe, dispenser de tout recours au texte étudié ; dans le travail que nous avons analysé, malgré tout le soin apporté à le rédiger, certaines imprécisions de sens et de style rendent malheureusement ces confrontations nécessaires.

Jean SONET.

II. — Les fabliaux de Jean Bedel ne présentent pas un grand nombre de termes techniques ; il en est cependant quelques-uns qu'il eût été bon d'étudier de près et peut-être d'ensemble, p. ex. les termes relatifs à la charpente, *baus*, *bracons*, *estel*, *suele* dont M. N. n'a pas bien vu les rapports : *bracons* n'est pas « solives », mais sans doute « chevrons », et *estel* ne saurait être « planche (entre les poutres) », ce qui n'est guère clair et rend incompréhensible toute la scène du vol du bacon dans *Barat et Haimet*, mais plutôt « poteau » ou « poinçon ». — Les mots rares ou difficiles auraient dû faire l'objet de notes plus précises. Il n'est pas certain que *arbalestiaus* soit un « terme d'injure » et signifie proprement « arbalète, petite arbalète », ce qui en ferait une manière de parallèle au moderne *pistolet* ; M. N. n'a pas tenu compte de la forme *balestel* que lui donnait cependant Tobler-Lommatzsch. — L'article CES, et par contre-coup l'article PIAUT, présente une singulière erreur à propos d'un passage des *Deux chevaux* (v. 134) que voici d'après l'édition de Montaiglon et Raynaud malencontreusement suivie par M. N.

.....li apiaut.
Mes je me merveil que ces piaut
Que vous m'avez tant detrié...

M. N. commente ainsi : « *ces piaut* », avec une valeur ironique : « de telles peaux » (de tels chevaux qui n'ont que la peau, et comme il est naturel qu'ils soient chez les moines) : emploi amusé d'un procédé littéraire (cf. Foulet, § 246). » M. Foulet n'est à coup sûr pour rien dans l'abus que fait ici M. N. de ses excellentes remarques sur l'emploi de *cil* ; le plus étrange est que M. N. n'ait pas été arrêté par la forme *piaut* pour le pluriel de « peau » ou par l'anomalie d'une rime corrigée *apiaut : piaus* et pas davantage par l'absence de verbe dans la proposition commençant par *que*. Il suffira de lire *que*

c'espiant pour avoir un sens excellent : « Je me demande ce que *cela veut dire* que vous m'ayez tant retardé », en reconnaissant dans *que c'espiaut* le *ce qu'espiaut* qui est déjà dans les *Ducs de Normandie* de Benoît et dans l'*Ivain* de Chrestien ; cf., pour les formes et le sens de ce dérivé d'expellere, *espelre*, *espeaudre*, *espelir* ou *espeler*, Antoine Thomas, *Romania*, XLII, 399-401, — *Despoise* serait mieux traduit par « aloi » que par « naturel ». — « Graine d'écarlate » est une expression à rejeter. — Dans le passage que voici du *Souhait desvé*, 13-14 :

Sa besoigne si bien li vint
Que liez e joiauz s'an revint,

M. N. traduit, d'après le contexte, *joiauz*, qu'il écrit *joiaux*, par « content », sans se demander si la lecture de Montaiglon et Raynaud, qu'il suit ici encore, ne devrait pas être corrigée en *joianz*. — Dans *Barat et Haimet*, v. 271, *lesson* n'est pas « siège » ; le mot *siege* est bien employé un peu plus haut, v. 207, mais M. N. a mal compris tout ce passage que j'entends ainsi : le *bacon* décroché est tombé *en l'aire*, on a mis dessus, pour le cacher, une *met* qu'il faut soulever pour le sentir et l'enlever ; il ne s'agit donc pas d'un « siège » meuble ; le *siege* est l'endroit où le bacon se trouve, est *sis* ; quant au *lesson* ce doit être un lit de paille sous le bacon. Il s'ensuit que l'article SIEGE de M. N., avec la traduction peu utile « siège », doit être aussi rectifié. — *Limons* est imparfaitement traduit par « brancards » : il vaudrait mieux garder le moderne « limon » qui désigne des brins plus lourds et plus rigides que ne le sont les brancards. — *Proisne* n'est pas « chaire ». — Il aurait fallu noter l'extrême rareté de l'adj. *quailes* dont Godefroy n'a qu'un exemple outre celui de Jean Bedel. — *Ranpatant de banc* n'est pas une « simple redondance amusante » (il faut d'ailleurs lire *bauc* « poutre » et non *banc*) : il est difficile de ne pas voir dans *ranpatant* un croisement de *rampant* et de *patte*. — *Restre* (art. REFU) ne signifie pas nécessairement « être de nouveau », mais en particulier ici « être d'autre part, de son côté ».

M. R.

Gilbert MAYER, **Lexique des œuvres d'Adam de la Halle** ; Paris, Droz, 1940 ; in-8, 195 pages.

Cet inventaire lexical, contribution à l'étude du vocabulaire du moyen âge, se propose d'être, en raison de la diversité de l'œuvre d'Adam, une « revue de la langue picarde dans la seconde moitié du XIIIe siècle ». Pour les œuvres dramatiques (*Jeu de la Feuillée*, *Jeu de Robin et Marion*, *Jeu du Pèlerin*), les mots sont relevés dans les éditions publiées par E. Langlois. La seule édition des *Jeux-Partis* qui ait été utilisée est celle de Mme L. Nicod. Les œuvres lyriques proprement dites (*Chansons*, *Rondeaux*, *Motets*) ainsi que le *Congé* et le *Roi de Sicile*, ont été lues dans l'édition de Coussemaker, l'édi-

tion des *Chansons* due à R. Berger [1], ayant semblé inutilisable, à cause de son unification orthographique artificielle.

Le *Jeu du Pèlerin* et deux passages interpolés dans *Robin et Marion*, bien qu'apocryphes, sont inclus dans le Lexique. Celui-ci est suivi d'un répertoire systématique où les mots et locutions sont groupés d'après le sens, ainsi que d'une liste des mots « strictement picards » et d'une liste des mots rares.

L'auteur nous avertit qu'il ne s'est pas cru astreint à une étude critique des textes et que la question du texte s'est réduite pour lui au choix des éditions.

Telle est l'économie de l'œuvre ; elle appelle quelques observations. Si M. M. a accueilli des vers apocryphes, il a, par contre, omis une œuvre authentique d'Adam de la Halle, le *Dit d'amour*, publié par M. A. Jeanroy [2]. Il y aurait rencontré des expressions intéressantes, telles que « à chandelle éteinte », qui se trouve également dans le *Jeu de saint Nicolas*, v. 286, où elle a probablement un sens différent. Pour les *Jeux-Partis*, il était nécessaire de consulter le *Recueil général des Jeux-Partis* [3] qui, postérieur de neuf ans à l'édition de Mme Nicod, offre des corrections intéressantes. Les éditions fournies par E. Langlois du *Jeu de la Feuillée* et du *Jeu de Robin et Marion*, pour érudites qu'elles soient, sont déjà un peu vieillies (la première surtout) ; et, si elles restent bonnes au point de vue de l'établissement du texte, les glossaires ne méritent pas toujours une confiance aveugle. Quant aux *Œuvres lyriques*, au *Congé*, au *Roi de Sicile*, l'édition de Coussemaker (1872), dépourvue de glossaire, offre un texte semé d'inexactitudes qui n'ont pas toutes été corrigées dans les 9 pages d'*errata* fournies par Guesnon. En pareil cas, l'auteur du Lexique pourra-t-il se désintéresser de l'étude critique des textes, et ne devra-t-il pas plutôt considérer le travail d'exégèse comme sa tâche préliminaire essentielle ?

Voici quelques émendations proposées aux traductions et parfois aux textes sur lesquels elles sont basées.

Chansons.

Devoir, I, 1 : Li jolis maus que je senc ne *doit* mie
Que de chanter me puisse plus tenir.

M. M. omet de noter la signification particulière : « exiger, réclamer » (Godefroy, DEVOIR 2.) ; de même la locution : *Que doit ?* = « Que signifie ? »

Canchons, di li *que doit* que ne me paie (*Ch.*, XVI, 41).
Voirement, Robin, *que che doit ?* (*R. et M.*, 418).

Sougis, III, 28 : Ma dame a cui sui *sougis*.

non pas « qui songe », mais « soumis, assujetti ». Part. pas. de *sougir* < *subjicĕre* ; voir Godefroy, SOUGIRE.

1. *Canchons und Partures des altfranzösischen trouvere Adam de le Hale, Bochu d'Arras*, Halle, Niemeyer, 1900 ; t. I : *Canchons*.
2. *Trois dits d'amour du XIIIe siècle*, *Romania*, XXII, 1893, p. 45-70.
3. P. p. A. Långfors, A. Jeanroy et L. Brandin, *S.A.T.F.*, 1926.

Sievant, III, 54 : De chou n'avés vous pas *sievant*
Le cuer au vis,

signifie « assorti, en rapport avec », sens omis au Lexique.

Mouvoir, IV, 1 : Il ne *meut* pas de sens chelui qui plaint
Paine et travail, qui acquiert avantage.

VI, 10 : En amour amertume maint
Et de là *muet*, au droit parler.

XX, 12 : Et nepourquant me dolours
Muet d'autrui.

signifie « procède, provient », sens omis.
Faindre (soi), IV, 9 : Chil qui d'amour essauchier ne *se faint*
Ne puet avoir, en li servant, damage.

non pas « faire l'hypocrite », mais « renoncer à » : « celui qui ne renonce pas à exalter l'amour ».
Tourner, IV, 12 : Qui mal drois est, qu'il li *tourt* à hontage,
enregistré, par erreur, sous l'infinitif « tordre ».
Taint, IV, 26 ; V, 17 ; *Rond.*, IV, 10. Ne signifie pas « coloré », mais bien « décoloré, livide ».
Nis, *nes*, adv., a été traduit invariablement par « pas même », d'après les deux passages (*Chans.*, XXIV, 31 et *Rob. et Mar.*, 42) où il est accompagné de la négation. Employé seul, il n'a pas le sens négatif ; il signifie « seulement » dans :

S'ele m'eüst *nes* oï (*Ch.*, VII, 25),
Que j'osasse *nes* s'amour soushaidier (XXII, 15),

« même » dans :

Et *nis* pitié s'est repuse pour mi (*Ch.*, VIII, 22),
Nis dou mal de le mort se peüt rehaitier (*Sicile*, 164),
Nis li gent gaaignant amoient son repaire (*id.*, 222),

« rien que » dans :

Chil qui servent de mentir
Se doivent, *nes* de l'oïr,
Chastoier de leur folie (XVII, 31).

Empraindre, VI, 33 : Chil qui bien sont d'amour *empraint*,
est mal traduit par « prendre feu, s'enflammer » ; il faut y reconnaître *empreint* « marqué de l'empreinte ».
Mairier, VIII, 37, etc., non « mairer », de macerare.

Dangier, X, 12 : Sans estre en *dangier* manans
De dame ou de damoiselle.

signifie « pouvoir, puissance », et non « suspens ».

Remaindre, XI, 24 : De cheus qui sont au desus
D'amours, voit on plus *remaindre*
Et metre le mestier jus
Que de chieus c'amours fait taindre,

a été mal traduit par « rester, demeurer » : c'est là la signification essentielle du verbe *remaindre*, mais ce n'est pas la seule, et elle ne convient pas ici. Le sens, dans ce passage, est celui de « cesser, renoncer, abandonner » ; voir l'article de M. Wilmotte, *Remaindre*, dans *Mélanges Antoine Thomas*, 1927, p. 499.

Taindre, XI, 26 : ...de cieus c'amours fait *taindre*,

non pas « toucher, atteindre », mais « pâlir ».

Honneur, XI, 32 ; Pour chou doit *estre saisie*
Dame de s'*onnour*
Car qui fait de serf *signour*
Ses anemis mouteplie.

Le mot *onour* est traduit au Lexique par « honneur d'une femme », et le verbe *saisir* par « prendre possession de ». Le passage ne semble pas avoir été compris. Les trois premiers vers reposent sur une métaphore d'origine féodale et sur le double sens de *onnour* « fief » et « honneur » et de *signour* « suzerain » et « mari » ; la métaphore se développe comme ceci : « Pour cela, la dame doit bien garder possession de son fief, car qui fait du serf un suzerain, multiplie ses ennemis » ; et le sens concret : « La dame doit bien garder son honneur, car qui fait du serviteur (d'amour) un mari (un amant) multiplie ses ennemis. »

Achaindre, XI, 35 : Frans cuers gentiex, esleüs
Pour toutes valours *achaindre*,

fautivement traduit par « être pourvu de » ; ce mot ne semble pas avoir été dentifié : il s'agit de la forme picarde de *aceindre* « entourer, enclore ».

Saveur, XIV, 20 : Mais tant me plaist ceste painne et agree
Que je le prench *assavoir* de goïr.

Se fiant à ce texte, M. M. traduit *assavoir* par « savoir ». Dans les variantes se trouve le mot *saveur*, qui est la bonne leçon : *a saveur* de goïr. « Cette peine me plaît et agrée tant, que je la prends avec l'assaisonnement (le charme) de la jouissance ». Cet emploi métaphorique de *saveur* est dans la manière d'Adam de la Halle ; cf. *Feuillée*, 170.

Congoïr, XIV, 27 : N'onques mais nus ne senti
Mal si *c'on goï* ;

lire : *congoï* « goûté, apprécié ».

Aparler, XV, 12 : Et si ne m'en caut comment
On m'*aparaut* laidement.

Ce subj. est, dans le Lexique, rattaché par erreur à l'inf. *aparoir* : c'est en

réalité le subj. prés. de *aparler* : *aparolt*, *aparout*, avec la caractéristique picarde *au* pour *ou* et il signifie « apostropher, interpeler ».

Viseuse, *wiseuse*, XVI, 5, et XVI, 16, ont été, par erreur, mis sous un même chef et traduits par « qui a envie de », traduction qui ne convient ni à l'un ni à l'autre.

Car je le truis, et si ne sai pour coi,
A l'escondire envers moi trop *viseuse*.

Viseuse < vitiosa, signifie « rusée, habile ». Je la trouve très habile à me refuser ».

Elle aime autrui, puisqu'ele ne vieut moi,
Car onques ne fu, je croi,
Teus dame d'amer *wiseuse*.

Viseuse < *otiosa*, signifie « indolente ». « Elle aime un autre, puisqu'elle ne me veut pas, car jamais telle dame ne laissa d'aimer ».

Pourtraire, XVI, 37 :

Pour chou me douch Lucifer ne *pourtraie*,

a été mal interprété par « entraîner » ; il faut comprendre « ressembler » et traduire : « Pour cela je crains qu'elle ne ressemble à Lucifer (dans son orgueil) ».

Dans XXVIII, 27 :

Qu'il a plusieurs envenimés quarriaus
Dont nostre gent *pour traire* à mort espie.

Coussemaker a imprimé : *pourtraire*. Le Lexique suit cette erreur.

Traire, XVI, 25 : S'affiert il bien a dame c'on *en traie*
Les biaus semblans.

Coussemaker : *c'on entraie* ; supprimer *entraire* du Lexique.

Retours, XVII, 9 : Ches espoirs est mes *retours*,

XX, 23 : Se franquise est mes *retours*,

non pas « récompense », mais « refuge, recours ».

Acroire, XVIII, 52 : Qui sur tel plege *acroit*, tenir
Doit bien couvent.

Coussemaker a omis la virgule après « acroit » ; le Lexique détache « qui acroit tenir », et traduit par « croit » ; en réalité, il s'agit de *acroire* « emprunter » : « Qui emprunte en offrant une telle caution, doit bien tenir sa promesse ».

Veïr, XX, 20 : Par paour de guerpir
Li *a veïr*.

Coussemaker a imprimé « li aveir », erreur reprise par le Lexique, bien qu'elle ne se trouve pas dans Berger ; supprimer l'article *aveir*, avec sa

traduction « sagesse, prudence » et comprendre : « Par crainte de cesser de la voir ».

Embler, XX, 36 : car le don
M'*emblent* si vair œil larron,

non pas « regarder à la dérobée », mais « dérober ».

Savoir, XXI, 47 : Faic jou *savoir* u folie, = « sagesse », manque au Lexique.

Travail, XXII, 5 : *Travail* qui plaist ne doit on, par raison,
Trouver pour haschie,

mal traduit par « travail » : signifie ici « souffrance », et « efforts, peines » dans

Hé ! flours del siecle ou mes *travaus* emploie (XXVII, 40).

Endroit, XXII, 22 :

A moi c'on tient, *endroit li*, pour *garchon* ;

endroit li « en comparaison d'elle » manque au Lexique. *Garchon* ne signifie pas « garçon », mais « valet », « homme de petite condition ». De même XXIII, 11 et *Sicile*, 132.

Viaus que, XXII, 46 :

Et se croistre daignoit ma livrison,
*Viaus qu'*ele me rie,
S'en aroie meilleur vie.

non pas « à moins que », mais « pourvu que ».

Hom, XXIII, 1 : Dame, vos *hom* vous estrine

Le Lexique traduit par « serviteur, homme qui aime une femme », et méconnaît la signification féodale, métaphorique, de « homme lige », qui convient ici.

Bandon, à bandon, XXIII, 30 :

Quant je vous di *abandon*
De mon cuer tout le couvine.

Lire : *a bandon*, et supprimer du Lexique *abandon* avec sa traduction « don complet » ; traduire : « Quant je vous dis, sans réticence, le projet de mon cœur. »

Devine, XXIII, 36, subst., n'a pas ici le sens de « parfaite » indiqué au Lexique, mais celui de « prophétesse ».

Oscure, XXIV, 33 : Car con plus ai de vo secours mestier

Et plus vous en truis *oscure*.

Le sens de « obscure, sans éclat, sans lustre », ne convient pas ; il faut comprendre : « défavorable, mal disposée ».

Heres, XXIV, 40 :

S' aussi voliés, Dame, à chou descendre,
Et tiex *heres* donner pour moi aidier,

Le passage n'a pas été compris ; le Lexique traduit *heres* par « figure, mine, expression du visage » ; il s'agit de *heres* ou *eres* « arrhes ». L'amant vient de demander une collation avant le grand repas (d'amour). « Si vous vouliez, Madame, condescendre à me donner ce petit acompte... ».

Reube, XXV, 6 : Car behours, *reube* envoisie.

La traduction par « plaisir d'amour » est inexacte : *reube* est la forme picarde de *robe* ; cf. *reuberie* = *roberie*, XXXIII, 33, et *S.* 48. Cette forme se trouve dans un ms. picardisant de la *Voie de Paradis* de Rutebeuf, Bruxelles, 9411-26 : « K'au fol ne laist cape ne *reube* » (autres mss : *robe*).

Uns, XXVII, 7 : Sui au cuer trais et ferus
D'*un* vair iex ses et agus.

(*varia lectio* : *uns*, qui est la bonne leçon.) Le Lexique omet cet emploi de l'ad. num. *uns* pour désigner des objets par couples.

Traitier, XXVIII, 28 : D'orgueil a ja *traitié* clergie,
Et Jacobins de bons morsiaus.

(Le sujet de la phrase est *l'Anemis*, cité dans la strophe précédente.) Le mot a été mal traduit par « blâmer ». Traiter quelqu'un de quelque chose = « le régaler de quelque chose » ; cf. l'anglais : *They were treated to drinks* = « on leur offrit des boissons ». Ce sens du mot *traiter* n'est pas dans Godefroy.

Vaissiaus, XXVIII, 40 :

Pour vous en fera grant partie,
Car de lui fustes *nes vaissiaus*.

(Il s'agit de la Vierge et de son Fils.)

L'interprétation est fautive ; le mot *vaissiaus* (< vascellus, « vase ») a été confondu avec *vassal*, et l'adj. *nes* (< nitidus, « net ») avec le p. p. de *naître*. Je traduis : « Pour vous il en fera une bonne part (de ce que vous lui demandez), car vous fûtes le vase immaculé qui le contint. »

Volentieus, XXIX, 17 : Si que chascuns est souffis
Et de servir *volentiers*.

Lire : *volentieus*.

Plaindre, XXX, 12 : Je *plaing* souvent le tans que je perdoie = « regretter » sens omis au Lexique ; cf. Villon, *Test.*, XXII, 1 : Je plains le temps de ma jeunesse.

Faons, XXXIII, 14 : ce mot n'est pas l'équivalent du moderne *faons*, comme l'indique M. M. Il signifie les petits de n'importe quel mammifère ; il s'agit ici de jeunes tigres.

Rondeaux.

Esclandele, IV, 10 et non *esclandèle*.

Emprendre, V, 9 : Comment que la chose *empraigne*

Ce subj. a été fautivement rattaché à l'inf. *empraindre*, et mal traduit par « prendre feu, s'enflammer » ; il faut y reconnaître *empreigne*, 1re p. subj.

prés. palatalisé de *emprendre*, forme conservée jusqu'au XVII^e siècle (Fouché, *Le verbe français*, p. 108) : « De quelque manière que j'entreprenne la chose ».

Chi, VI, 6 : Pour che l'aim *chi*,

traduit par *ci*, adv. de lieu ; il faut sans doute lire *si*.

Ambleure, IX, 5. Lire *ambleüre*.

Avés, X, 5, 2^e p. impér. de *avoir*. Lire : *aiiés*.

Pareisis, XVI, 7 : Pour avoir des *pareisis*
A Nohelison,

mal traduit par « paradis » : il s'agit de *sous parisis* que quémande ce chœur d'enfants, allant de porte en porte en chantant, la veille de Noël (usage conservé en Angleterre).

Nourris, XVI, 15, mal traduit par « nourrissons » ; terme consacré pour ceux qui sont élevés dans la maison du seigneur.

Motets.

Gros tournois, I, 9 : *Gros tournois*
Ont annulés
Contes et rois.

M. M. prend l'adj. pour le subst., et traduit : « grands tournois ». Le *gros* est la pièce de monnaie valant 12 deniers tournois.

Mehaignier, I, 9 : Que mainte bele compaingne,
Dont Arras *mehaingne*,
Laissent amis et maisons et harnois.

Se fiant à la ponctuation défectueuse de l'édition, qui omet la virgule après « compaingne », M. M. lit : « compaingnie dont Arras mehaingne » et traduit : « être mutilé, amputé, d'où privé ». *Dont Arras mehaigne* est une incise, et le verbe est employé comme intransitif. Traduire : « Maintes belles compagnies laissent amis et maisons et mobiliers, et de ce fait Arras est détériorée ».

Vaut, I, 28, indiqué comme prés. ind. de *valoir*, est la forme picarde du prét. de *vouloir*.

Metre, I, 31 : Tant adès *m'estoit* peine à moi eskiever.
Lire : *metoit peine* « s'efforçait ».

Servir, I, 38 : Fors chil qui bee
A servir de guiller,

mal traduit par « être voué à l'amour » ; il s'agit ici de l'expression *servir de* « donner, faire offrande de (sens péjoratif ou ironique) : « Sauf celui qui vise à tromper. »

Grever, II, 24 : Et pour *euls grever*.

Lire *grever* : « Et pour leur nuire ».

Baiser saint Torturel, III, 10. Cette expression, omise au Lexique, signifie « s'enivrer » ; cf. la pièce du trouvère Jehan Auris :

Et si fait mainte feme lie
Quant a *baisié saint Tortuel*
Et le seve de sen tuel.....[1]

Catillier, III, 31 : regars *catillans*.

De même, *Chans.*, XXII, 8 :

Li mal d'amoureuse vie
Ne me font fors *catillier*
De joie et de desirrier.

A été traduit par « harceler » ; c'est la forme picarde de « chatouiller », employé figurément au sens d'*exciter* : « ne font que m'exciter à la joie et au désir ».

Wihot, IV, 6 « cocu », manque au Lexique.

Jeux-Partis[2].

Aduree, I, 23, et non « à durée ».

Moi, IV, 32 « mesure », mot rare, confondu au Lexique avec le pron. pers.

Muïson, VII, 52, non pas « mesure » (v. fr. *muison*), mais « changement, inconstance ».

Passee, VII, 17 : Ch'est chose *passee*

signifie « certaine ».

Demie de sens, VIII, 47 « petite quantité de sens ».

Estre entre piés, XIII, 45 « Être malheureux ».

Congié.

Rusé, 4 : Comment que men tans aie usé
M'a me conschience acusé
Et toudis loé le meillour,
Et tant le m'a dit et *rusé*
Que j'ai tout soulas refusé,

mal traduit par « dire en mentant » : nous avons ici une forme, où la synérèse est effectuée, de l'anc. fr. *reüser* < recusare « mettre en défaut, reprocher ».

Crois et pile, 19, non pas « jeu d'argent », mais « argent » ; cf. Villon, *Test.*, XIII : En cheminant sans croix ne pille.

Viviers, 36 : Chil ont fait grant mortel pechiet
Qui tant ont a rive sakiet
Que *tés viviers* est esseués.

---

1. Dinaux, *Trouvères, jongleurs et menestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. III, p. 257, v. 19.

2. Les corrections présentées ici se trouvent dans le *Recueil général des Jeux-Partis*.

Tés (= tel < talis) a été rangé parmi les adj. poss. Le mot *vivier* a été bizarrement traduit par « volière », d'après un amusant contresens de Godefroy. Traduire : « Ceux-là ont fait un grand péché mortel, qui ont tant tiré (d'eau) vers la rive, que tel vivier est desséché ».

Eskieu, 124 : Au jouster n'estes mie *eskieu*.

Sicile, 93 : Et pour chou n'estoit il des dames mie *eskiex*.

Ce mot a été mal interprété, dans le premier passage par « dépourvu », et dans le second par « rebuté ». Il faut comprendre 1) « absent », 2) « éloigné, distant ».

Couvin, 150, non pas « manière d'agir », mais « projet ».

Jeu de la Feuillée [1].

Avertir, 3 : Si *avertirai* chou ke j'ai piech'a songiet.

a été mal traduit, d'après E. Langlois, par « détourner » ; signifie, au contraire « réaliser » : « Ainsi je tournerai vers l'accomplissement ce que j'ai projeté » (A. J.) ; voir A. Jeanroy, *Romania*, LXIV, 110.

Sejour, 29 : Le *sejour* d'Arras ne le joie,

non pas « action de séjourner », mais « délassement, plaisir ».

Escousse, 33, part. pas. fém., a été, par erreur, rattaché à l'infinitif « escousser ». Il s'agit de *escoudre*, *escourre*, < excutere ; it. *scuòtere* « secouer » ; cf. wallon : *heûre*.

Apaire, 48. L'infinitif est *aparier*, non *apairier*.

Adevinaille, 51 : Tu dis *a devinaille*
Aussi com par chi le me taille (éd. Langlois).

Lire : « Tu dis adevinaille ». Les deux formes du mot existent ; mais la seconde seule donne au verbe *dire* son emploi correct : « Tu parles au hasard, sans te donner de peine », « Tu simplifies la question » (A. J.).

Sore, 70 : Ki or me sanle pale et *sore*.

A été traduit par « brune, d'où sans fraîcheur ». Il vaudrait mieux comprendre « jaune ». *Sor* est la couleur de l'or, couleur bien distincte du brun, comme le prouvent certains exemples cités par Godefroy :

Que n'i remest ne bruns ne sors.
S'estranlera et bruns et sors.

Enoindre, 82 : Mais Amours si le gent *enoint*,

non pas « parer », mais figurément « charmer, ensorceler » (*le gent* = les amoureux) ; cf. Godefroy, ENOLIER, emploi figuré.

---

1. Dans ses conférences à l'École pratique des Hautes Études, M. A. Jeanroy a complètement renouvelé l'interprétation de ce texte. C'est de ce cours que proviennent les explications que je ferai suivre de (A. J.).

Enluminer, 83 : Et cascune grasse *enlumine*,

ne signifie pas « briller », mais « faire briller ».

Encrukier, 129 : Espaules qui point n'*encrukoient*,

non pas « être courbe, voûté », mais « être crochu, en bec ». Voir l'article de M. N. Dupire, *Mots rares des Faitz et Ditz de Molinet*, *Romania*, LXV, p. 16, où le mot est rattaché à *croc*, crochet. Ce mot n'est attesté que dans le domaine picard. Il est sans doute plus exact de le rattacher au moyen-néerlandais *crucke* (variantes *cricke*, *crocke* ; néerl. mod. *kruk*) qui signifie 1) traverse de bois fixée perpendiculairement au-dessus d'un bâton ; 2) crochet ; 3) croix en forme de T ; 4) potence [1].

Camuset, 140 : Et premiers au pis *camuset*,
Dur et court et de point bel,

traduit par « un peu plat », sens qui serait en désaccord avec le canon de la beauté ; *Camuset* signifie « arrondi, rondelet » et se dit de la rondeur du sein, ou du galbe des personnes et des animaux : aux exemples cités par Godefroy (t. I et t. VIII) et par Tobler-Lommatzsch, ajouter la chanson du XV^e^ siècle mise en musique par Josquin des Prés :

Petite *camusette* à la mort m'avez mis.

Plate hanke, 147 : l'explication proposée « style de dénigrement, en parlant de la hanche d'une femme », n'est pas pertinente. L'emploi de *plat* qualifiant *hanche* n'est pas péjoratif : ce vers fait partie du portrait idéalisé.

Si, 164 : Tant c'ainc puis a aise ne fui
Si oi fait d'un maistre un signour.

Cette conjonction a été mal traduite par « aussi ». Comprendre : « jusqu'à ce que », et enlever la virgule après *fui*, dans l'édition Langlois (A. J.). Pour le même emploi de *si*, cf. Robert de Clari, *Conquête de Constantinople*, éd. Lauer, p. 19, XX, 4 : « et chevauchierent tant et errerent *si* vinrent en Constantinoble » ; Froissart, *Chroniques*, livre III, chap. XIII : « se je cuidoie que le roy de Navarre deust là contourner celluy paiement, jamais le sire d'Alebreth ne partiroit d'Orthais *si* seroye payé jusques au derrain denier ».

Seigneur, 164 : Si oi fait d'un *maistre* un *seigneur*

M. M. omet le sens de « mari » qu'il faut donner au mot dans ce passage, ainsi que dans le *Congé*, 10, et *Sicile*, 168 ; traduire : « Si bien que je n'eus de cesse que je n'eusse fait d'un maître (ès arts) un mari », Calembour sur les deux significations de « maître » et de « seigneur » (A. J.).

Cf. *Congé*, 10 : Mais le tans que j'ai perdu plour,
Las, dont j'ai despendu le fleur

1. E. Verwys en J. Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek*. Cf. J. Haust, *Bulletin de Toponymie et Dialectologie*, XIV, 1940, p. 329.

Au siecle qui m'a amusé ;
Mais ch'a fait forche de *signeur*,
Dont chascuns amans, de l'erreur,
Me doit tenir pour escusé.

Ce qui signifie : « J'ai perdu mon temps dans le monde (laïque), mais c'est la faute du mariage ; c'est pourquoi tout amoureux doit m'excuser de l'erreur ».

Ces deux passages font allusion au fait qu'Adam avait quitté l'école, la « clergie », pour se marier.

Tous, 198 : Je suis uns vius hom plains de *tous*,
Enfers et plains de rume et fades.

Ce mot figure par erreur sous la rubrique « tous », pron. indéf., signifie « toux » : *Plains de tous* « catarrheux ».

Rume, 199, non point « rhumatisme », mais « humeur, mucosité ».

Okision, 225. Ce mot, sans doute confondu avec *occision* (Godefroy, OCISION), est mal traduit par « meurtre, suicide » : il s'agit d'une forme dialectale de *occoison*, *ocoison* ; *par s'okision* = « par sa faute ».

Souvine, 252 ; *Chans.*, XXIII, 45 ; *Congé*, 156 ; non pas « souvent », mais « sur le dos ». Les deux premiers passages ont un sens érotique.

Nit, 262, subj. prés. de *nettir* (< nitidus + suf. verbal), wallon moderne *netti*, a été rattaché à tort à un infinitif « niter ».

Ressoignier, 295, 500, mal traduit par « courtiser une femme », signifie « redouter » ; cf. Godefroy, *resoignier*.

Ke les femmes de le waranche
Se font cremir et *ressoignier*.

Il s'agit des mégères de la rue de la Garance, qui se font craindre de leurs maris, et non sans raison : l'une d'elles s'aide des mains et des ongles contre son époux, le bailli de Vermandois.

.....je n'ai goute d'argent ;
Point ne me convient *ressoignier*
Les tailles.

« Je n'ai pas d'argent ; je n'ai pas à craindre les impôts. »

Resproer, 315 : Ki grate et *resproe* c'uns cas.

Au glossaire de E. Langlois : « se hérisse ? ». Le Lexique de M. M. définit : « miauler à plusieurs reprises, d'où fig. se hérisser, se rebiffer, se mettre en colère ». Cette interprétation n'est pas exacte. Il s'agit en réalité du verbe *esproer* (< long. sprowan) qui signifie asperger, s'ébrouer, cracher en soufflant, comme fait le chat en colère (A. J.). Cf. *Romania*, LXVII, 80 (A. J.) et 87 (M. R.).

Errant, 361, etc., « sur le champ », sens omis au Lexique.

Sourdre, 361 : .....pour le presse qui *sourt*,

non point « s'excite », mais « surgit, commence à se faire dense ».

Pavillons, 369 : K'aloient tendre as *pavillons*.

Il ne s'agit pas ici de « chasse aux papillons », mais de la chasse à la perdrix, à l'aide de l'engin appelé *pavillon* (A. J.). Cf. *Romania*, LXVII, 85 (A. J.) et 89 (M. R.).

A genoillons, 403, non *a genouillous*.

Chité, 483, 870. Au Lexique : « nom d'un quartier d'Arras ». On pourrait préciser : la *cité* est la partie épiscopale, par opposition à la ville, qui forme la partie laïque ; cf. N. Dupire, *Romania*, LXIII, p. 271.

Valoir, 747 : Li personne de lui me touke
Tant ke je l'amerai, *ke vaut che*.

L'expression : *que vaut ce* n'a pas été relevée ; elle signifie ici « c'est décidé ». Cf. *Roman de la Rose*, IV, note au vers 14027.

Embrukier (*soi*), 803 : Ne sai ki chius est ki *s'embruke*.

E. Langlois : « peut-être une faute pour *s'encruke*, se tient au sommet ». M. M. traduit : « se tenir au sommet ». *S'embrukier*, *s'embrunkier* sont des formes picardes de *s'embronchier* = « se pencher en avant, tomber tête première ».

Embrunkier, *Jeu du Pèl.*, 61 :

Que je ne vous ai *embrunkiet*,

a été traduit, d'après E. Langlois, par « jeter dans la boue (?) » ; signifie : « jeter à terre, renverser ». Les deux articles sont à réunir.

Ban, 935 : Le *ban* fach ke t'ostes le poe,

non pas « défense proclamée hautement », mais « publication, proclamation » : « Je demande que tu ôtes la patte (que Gillot tient sur le hareng) ».

Oste, 1076 : Faisons l'*oste* ke bel li soit.

non pas « maison, endroit où l'on reçoit », mais « hôte » : « Traitons l'hôte de manière qui lui plaise » (*oste* est au datif).

Jeu de Robin et de Marion.

Riviere, 52, non pas « rivière », mais « prairie sur les bords d'une rivière ».

Empirier, 86, non pas « nuire », mais « déroger ».

Jeu du Pèlerin.

Appendice II, 3 et 16 :

Car *l'aval* a feste trop grande,
Or alons vir Maret *l'aval*.

Lire *là val*, et traduire non pas « en bas, en aval », mais *là-bas* ; encore usité en ce sens en picard et en wallon, liégeois *lôvô*.

Roi de Sicile.

Croix royal, 98 :

Et au naître aporta le *croix royal* con chieux
Qui seroit roys du mont après le roy des chiex.

Le mot « croix », sans l'adjectif, a été traduit par « signe religieux ». Il faut reconnaître ici le signe mystérieux, révélateur de la dignité royale ; c'est souvent une tache de la peau, en forme de croix, que l'enfant porte sur une épaule ou sur la poitrine ; elle est souvent rouge ; c'est le signe royal, preuve d'un sang issu des rois, gage d'un avenir royal. Voir Marc Bloch, *Les Rois thaumaturges*, 1924, qui renvoie à l'étude d'Antoine Thomas, *Le « signe royal » et le secret de Jeanne d'Arc*, *Revue historique*, CIII, 1910, p. 278-82.

Osteus, 197. Non pas celui qui héberge, mais « hôtelleries, auberges ».

Pasture, 314 :

Par devers mescréans garda bien le *pasture* ;
Il tous seus nous fu clés et deffense et closure.

Traduit au Lexique par « pâturage, d'où nourriture ». Le mot *pâture* signifie ici, par métaphore, la foi chrétienne. Charles d'Anjou, appelé par le pape pour enlever le pouvoir à Manfred, successeur de Frédéric II, est représenté, dans *Le Roi de Sezile*, comme le défenseur de la foi, tandis que les derniers Hohenstaufen sont considérés comme des mécréants.

*
* *

Quelques mots ont été oubliés : *nohelison*, *Rond.*, XVI, 8 « époque de Noël » ; *moilon*, *Feuil.* 119 « milieu » ; *mescroire* (*meskerroie*), *Feuil.*, 177, « mécroire ». Les mots : *aerdre*, *escoufle*, *goulouser*, *touaille* ne sont pas strictement picards. De la liste des mots rares, on pourrait enlever : *abelir*, *achesmee* (*acesmee*), *aviaus*, *aÿmant*, *boidie*, *deveer*, *oré*, *plege* ; mais il faudrait y ajouter : *acanlé*, *dehaigné*, *loussié*, *manser*, *riboy*.

Il serait intéressant de relever les mots flamands entrés presque tels quels en picard : *enkrukier*, *esprech*, *brubeille*...

Esprech, *Feuil.* 468, est le déverbal de *espreker*, *esprecher*. Ce mot, qui signifie « parler mal », est formé sur le flamand *spreken* « parler ». Voir G. Tilander, anc. fr. *espreker*, *esprecher*, *esprec*, dans les *Mélanges offerts à Antoine Thomas*, p. 468. Cf. aussi, dans les patois wallons, *sprèk'ler*, baragouiner l'allemand ou le flamand (*Bull. du Dict. wallon*, 19e année, 1934, p. 16) et *s'esprekter*, discuter âprement (mot recueilli à Braine l'Alleud, prov. de Brabant).

Brubeille, *Feuil.* 522 « sottise », est parfois employé à Bruxelles dans le langage plaisant, sous les formes *brubelles* « sottises, sornettes », et *brubelère* « bafouilleur ». Il se rattache au moyen néerlandais *brobbelen* (forme restée dans le néerlandais méridional), néerlandais *brabbelen*, verbe de formation

onomatopéique, qui signifie : a) jeter de gros bouillons (en parlant de l'eau qui bout), b) bafouiller, parler d'une manière incompréhensible [1].

Julia BASTIN

E. WALBERG, **Histoire de maistre Silon, poème français inédit du XIVe siècle** (extrait des *Studia neophilologica*, d'Upsal, t. XV, (1942-3), p. 209-29) [2]; — Du même, **Le Chant du Roussigneul, poème allégorique du XIVe siècle**, Lund et Leipzig, 1942, in-8 de 62 pages (extrait des *Annales de l'Université de Lund*, nouv. série, sect. 1, vol. XXXVIII).

Le *Tombel de Chartrouse*, dont personne, à ma connaissance, n'a essayé d'expliquer le titre énigmatique, est un recueil de trente et un morceaux (contes dévots ou allégories mystiques) composé dans la région de Soissons peu après 1330 [3]; de ces morceaux, trois seulement avaient été publiés, un par G. Raynaud en 1910, les autres par M. Walberg lui-même, en 1909. Aujourd'hui notre savant confrère suédois prélude à l'édition complète du recueil par celle de deux nouveaux morceaux. Le premier relate, en 290 octosyllabes, la légende bien connue de la conversion du logicien Serlon (ici appelé Silon), l'autre, en 115 quatrains d'alexandrins monorimes à rimes léonines, est la traduction libre d'un petit poème latin (dont le texte est ici reproduit), où l'âme du chrétien est comparée au rossignol et où les fidèles sont invités à méditer, à chacune des heures canoniques, sur un bienfait de Dieu, la Création, l'Incarnation, etc. Ces deux travaux sont dans toutes leurs parties, et c'est tout dire, dignes du maître qui les a signés. Je me bornerai à quelques menues remarques sur le Glossaire du second. On regrette de ne pas y trouver *consente* (152) « consentement » (à la tentation), qu'il faut probablement lire *consence* (du latin scolastique *consentio*) et *supplanter* (85) « résister à » ou « triompher de ». — *Eschaucherer* (350) serait traduit plus exactement par « regimber » que par « se raidir ». — *Bailler les bras* (à un enfant, 182) est simplement lui donner l'usage de ses bras en les dégageant du maillot; cette interprétation appuie le sens de « bandelette » donné à *freite*.

A. J.

---

1. Van Dale's *Groot Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 'sGravenhage en Leiden, 1924.

2. Les tomes XIV et XV de ce recueil ont aussi été publiés sous le titre de *A philological Miscellany presented to Eilert Ekwal*, Upsal, 1942.

3. Il a été l'objet d'une notice par Ch. V. Langlois dans l'*Histoire litt.*, t. XXXVI, p. 235-7.

PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes, CIII (1942). — P. 5-19. Ch. Petit-Dutaillis, *Alfred Coville.* — P. 255-257. E.-A. van Moé, C-r. de André Combes, *Jean de Montreuil et le chancelier Gerson.* — P. 257-262. R. Bossuat, C-r. de A. Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435.* — P. 263-264. C. Brunel, C-r. de *Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon...*, éd. A. Pagès. — P. 361-362. C. Brunel, *Louis Brandin.* M. R.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, XLVIII (1940 et 1941). — P. 608-609. Sommaire d'une communication faite à la Société le 5 avril 1941 par M. Michel de Boüard. Rendant compte de l'étude de M. H. Grégoire sur la *Chanson de Roland* parue dans *Byzantion* (voir *Romania*, LXVI, 386) M. de B. conclut : « Si les identifications géographiques proposées par H. Grégoire sont séduisantes,... on ne saurait suivre l'érudit lorsqu'il fait de Turold de Peterborough [présenté comme l'auteur possible du *Roland*] le fils ou le neveu d'Eudes de Conteville... » A cette conclusion la notice de M. de B. fait une addition que nous reproduisons ci-après pour l'adhésion qu'elle donne à des rapprochements auxquels nous n'accordons pas pour notre part la même valeur : « Turold de Peterborough a, cependant, des titres plus solides — que n'a pas trouvés Grégoire — à notre considération. Fils, semble-t-il, de cet autre Turold qui fut précepteur du jeune Guillaume le Bâtard, il suivit le Conquérant en Angleterre et reçut, pour prix de ses services, l'abbaye de Malmesbury, puis celle de Peterborough ; or, nous savons qu'à Malmesbury, la *Chanson* était parfaitement connue au début du XII^e^ s., et qu'à la même époque la bibliothèque de Peterborough possédait deux mss du poème. Ce sont là les deux plus anciennes mentions que nous possédions du texte de la *Chanson* ; elles se rapportent aux deux maisons dont Turold fut abbé : on n'admettra guère que pareille rencontre soit fortuite. »

M. R.

Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii aevi), XV (1940), 1. — P. 1-24. *Liste des cartulaires et recueils contenant des pièces antérieures à*

l'an 1000 dressée par les soins de Ferdinand Lot et de ses collaborateurs. — P. 25-37. A. Vaccari, *Spigolature lessicali* : annullo, calcatripa, faux, hŏc et hōc, incubator, incipio, lucunculus, manua, manuator, occasio, praeviare, rasorium, renda. — P. 39-112. † P. W. Hoogterp, *Deux procès-verbaux donatistes ; quelques aspects du latin parlé en Afrique au commencement du quatrième siècle.* Il s'agit de fragments d'interrogatoires où les témoins parlent un latin non pas précisément vulgaire et incorrect, mais vraiment libre et dont l'expression, vive, forte et appuyée, a un caractère parlé évident. Une note préliminaire de M. Ferdinand Lot donne des renseignements sur l'origine et la portée de cette étude. — P. 113-126. J. de Ghellinck, Neoterius, neoterice. — Bulletin critique : p. 127-133, J. Svennung, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache* (M. Wilmotte).

2. — P. 146-150. Maurice Helin, *Paul Faider (1886-1940)*. Notice nécrologique, avec portrait. — P. 151-159. J. de Ghellinck, Imitari, imitatio. — P. 161-177. J. F. Niermeyer, *Les calques linguistiques dans le latin médiéval d'après des sources néerlandaises.* — P. 179-193. F. L. Ganshof, *Armatura (Galbert de Bruges, C. 106 ; éd. Pirenne, p. 152).* — P. 195-211. † André Wilmart, *Mètres et rythmes carolingiens.*

XVI (1942). — P. 5-19. *Index scriptorum operumque latino-gallicorum medii aevi saec. XI (1000-1108)* a Ferdinando Lot et sociis *conscriptus.* — P. 61-63. Iosephus Praga, *Index auctorum latinitatis italicae medii aevi antiquioris, supplementum dalmaticum.* — P. 65-75. *Ad indicem scriptorum operumque latino-belgicorum medii aevi supplementum a* Mauritio Helin *conscriptum.* — P. 77-112. J. de Ghellinck, *L'entrée d'*essentia, substantia, *et autres mots apparentés dans le latin médiéval.* — P. 117-136. B. de Gaiffier, *L'*elogium *dans la Passion de saint Marcel le Centurion.* — P. 137-148. D. B. Botte, Confessor. — P. 149-154. D. B. Botte, Imitatio. — P. 155-160. P. A. Vaccari, Senecia. Ce n'est sans doute qu'un mot inexistant, résultat d'une erreur très ancienne de lecture. — P. 161-164. P. A. Vaccari, Augenter. — P. 165-178. G. de Poerck, Wazaru- *et autres noms latins médiévaux de la guède (Isatis tinctoria).* — P. 179-186. A. Boutemy, *Dom André Wilmart et la littérature latine du moyen âge.*

M. R.

Modern philology, XXXVI (1938-1939), 1. — P. 73-74. C. A. Bevans et Archer Taylor, C. r. de *Proverbes en rimes*, éd. Grace Frank et Dorothy Miner. — Le nº 2 ne contient pas de contribution rentrant dans notre cadre.

3. — P. 225-237. Edward B. Ham, *The Cambrai Bestiary.* Aux fol. 176 vº-178 vº du ms. 370 (ancien 351) de Cambrai est copié un bref bestiaire en prose de 32 articles, dérivé du *Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival et assez proche du Bestiaire provençal du ms. La Vallière. —

P. 239-245. Erik Wahlgren, *A swedish-latin parallel to the* Joca Monachorum. Dans le ms. B 59 de la Bibliothèque royale de Stockholm, fol. 66, ont été copiées 11 devinettes sur des sujets bibliques ou évangéliques ; elles sont ici imprimées avec références à des jeux analogues. — P. 313-314. Archer Taylor, C. r. de W. Gotschalk, *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen.*

4. — P. 431-438. William Roach, *On the text of the Old French lives of St. Agnes.* Corrections aux lectures et aux interprétations de Alexandre Joseph Denomy dans son ouvrage *The Old French lives of Saint Agnes and other vernacular versions of the Middle Age.*

M. R.

Neuphilologische Mitteilungen, XL (1939), 1-2. — P. 72-75. V. Kiparsky, *Altpreuss. arelat- « eine Münze », belegt im Mittelfranzösischen.* Dans le *Songe du vieil Pelerin*, Philippe de Mézières donne quelques renseignements sur les pays baltes ; il les aurait recueillis au cours de voyages se plaçant vers 1364. Au sujet des Prussiens (*Prussenaires*, cf. m. ht. all. *prûzzenaere*), il fait connaître leurs diverses monnaies, besans d'or, besans d'argent et monnoye de métal qui s'appelle *arelare* (variantes : *harelares*, *arelars*, *harelaz*, *harelart*) ; le nom de cette dernière monnaie nous conserverait un ancien prussien **arelât*, dérivé de **arelis* « aigle ». — P. 25-82. Ole Reuter, *Instances of the which in the Glossed Prose Psalter and their relation to the French Original, as represented by the MS. Bibl. Nat. fr. 6260.* Tous les exemples de *the which* dans le Psautier anglais glosé, sauf un, correspondent à la forme *lequel* dans le modèle français, ce qui contredit l'opinion antérieure de l'auteur sur l'originalité du tour anglais. — Comptes rendus : p. 85-97, David J. Jones, *La tenson provençale* (K. Lewent) ; — p. 97-99, *Le Jugement d'Amour ou Florence et Blancheflor*, p. p. Maurice Delbouille (J. Straka) ; — p. 99-100, J. Straka, *Trois ballades en l'honneur de la Vierge* (A. Långfors).

3-4. — P. 206-212. Eero K. Neuvonen, *Etimologia de algunos arabismos del español.* : 1. *alcamaz* ; 2. *algazar* ; 3. *arrogues* ; 4. *azimel.* — Comptes rendus : p. 221-232, Veikko Väänänen, *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes* (O. J. Tuulio ; E. Linkomies) ; — p. 232-33, E. Golenistcheff-Koutouzoff, *Étude sur « Le livre de la vertu du sacrement du mariage »... de Philippe de Mézières* (V. Kiparsky) ; — p. 233-34, M. Delbouille, *Les Noëls wallons...* (J. de Dianoux).

5-6. — P. 318-338. O. J. Tuulio, *Intorno alle origini dell' endecasillabo italiano, a proposito di une studio recente.* L'étude en question est celle de Mlle M. Serretta, dont la *Romania* a rendu compte (LXVI, 109). Le compte rendu critique qu'en fait M. T. est complété par l'examen d'une canzone de Giacomo da Lentino, *Membrando l'amoroso dipartire*, dont est donné un texte critique annoté. — Comptes rendus : p. 339-342, Käte Axhausen, *Die Theorien über den Ursprung der provenzalischen Lyrik* (A. Långfors) ; — p. 342-350, Hans Spanke, *Beziehungen zwischen romanischer und mittelatei-*

nischer Lyrik (A. Långfors) ; — p. 350-352, Jean Beck et Louise Beck, *Le manuscrit du Roi, fonds français n° 844 de la Bibl. Nationale* (A. Långfors).

7-8. — P. 353-374. Adolf Kolsen, *Vier provenzalische Streitgedichte.* Il s'agit des pièces 75 (2), 139 (1), 140 (1 c), 167 (42) de Pillet-Carstens, publiées, traduites et accompagnées de remarques. — P. 374-378. L. J. Vaganay, *Notules* : 1. *brader-braderie* ; 2. *ches-chez* ; 3. *maguette* « chèvre » ; 4. propediem en gallo-roman. — Comptes rendus : p. 433-435, *La Folie Tristan* de Berne, éd. par E. Hoepffner, *Flore et Blancheflor*, éd. par Margaret Pelan, *La Folie Tristan* d'Oxford, éd. par E. Hoepffner (A. Långfors) ; — p. 435-437, *Histoire littéraire de la France*, XXXVII (A. Långfors) ; — p. 438-439, *Dicziunari rumantsch grischun*, fasc. 1 (A. Långfors).

XLI (1940), 1-2. — P. 1-12. Arthur Långfors, *Joseph Bédier.* — P. 12-29. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*, VII, La famille de Fouencamps. — P. 29-34. Eugen Lerch, *Französisch pavois, engl. pavis (pavise), deutsch « auf den Schild erheben »*. Compléments à l'article de G. Gougenheim sur *pavois* (*Vox Romanica*, III, 237). — P. 35-42. Emil Ohmann, *Zum spanischen Einfluss auf die deutsche Sprache.*

3-4. — P. 49-60. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*, VIII, Autour de Beaumanoir. — P. 61-67. V. Kiparsky, *Philippe de Mézières sur les bords de la Baltique.* D'après le ms. fr. 22542 de la B. N. du *Songe du vieil Pelerin* est publié le passage relatif au « royaume de Layto », c'est-à-dire à la Lithuanie, qui apporte, semble-t-il « de précieuses données sur les rites funéraires, encore si peu étudiés, des païens baltes » de même que sur les monnaies du pays. — Comptes rendus : p. 67-92, A. Kolsen, *Sämtliche Lieder des Trobadors Giraut de Bornelh*, II (Kurt Lewent) ; — p. 92-95, *Girart de Rousillon, poème bourguignon du XIV^e siècle*, p. p. E. B. Ham (A. Långfors).

5-6. — P. 97-117. Arthur Långfors, *Notes lexicographiques.* Mots empruntés au ms. fr. 12483 de la Bibl. Nationale qu'a étudié spécialement M. L. et qui est un recueil marial composé vers 1330 par un frère prêcheur originaire du Soissonnais. Certains de ces mots ne sont pas connus par ailleurs ; pour d'autres, la forme ou l'emploi méritent d'être notés ou bien l'exemple fourni est plus ancien que ceux qui avaient été relevés jusqu'ici. Voici les plus intéressants des mots étudiés : *engruindre, fervaument, frugier, maitié, petee, rap, sanctificetur, surie, tedement, uselage, winse.* — P. 118-126. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques* etc., IX, Dragon, ami et protecteur des trouvères d'Arras. — P. 127-135. Tauno F. Salminen, *An anonymous french religious poem in the fourteenth-century Ms Emmanuel College Cambridge 1.4. 31.* Il s'agit d'un petit poème en 7 strophes du type du rondeau ; *inc* : Mon queor me dist que doi amer. Quelques renseignements sont donnés sur les autres pièces du ms. — Comptes rendus : p. 135-136, Harry Lucas, *Les poésies personnelles de Rutebeuf* (A. Långfors ; note sévère).

7-8. — P. 145-156. Emil Oehmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*, II. — P. 157-180. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques*, etc., X, Deux dames du *Tournoiement* de Huon d'Oisi. — Comptes rendus : p. 183-184. *La Petite Philosophie...*, éd. W. H. Trethewey (A. Långfors); — p. 184-187. V. Fr. Koenig, *Further notes on Gautier de Coinci* ; E. Lommatzsch, *Anatole France und Gautier de Coinci* (A. Långfors).

XLII (1941), 1-2. — P. 1-14. Rita Lejeune, *Moniot d'Arras et Moniot de Paris*. Remarques d'ordre littéraire et esthétique qui complètent et confirment les conclusions de M. H. Petersen Dyggve sur la personnalité des deux trouvères. — P. 15-34. Emil Oehmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*, III.

3-4. — P. 49-57. Arthur Långfors, *La valeur du manuscrit de la « Bible » de Guiot de Provins utilisé par Claude Fauchet*. Les extraits faits par Fauchet d'un ms. aujourd'hui perdu peuvent aider à éclaircir quelques points douteux et à améliorer certaines leçons. — P. 57-67. Erich Auerbach, *Sacrae Scripturae sermo humilis*. — P. 67-78. Adolf Kolsen, *Zwei Lieder des Trobadors Raimon de Miraval* (*Gr. 406, 33 u. 34*). Textes, traductions, notes. — P. 79-87. Emil Oehmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*, IV.

5-6. — P. 97-103. Arthur Långfors, *Oiva Johannes Tuulio (Tallgren), in memoriam*. — P. 103-117. Emil Oehmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*, V. — Comptes rendus : p. 135-140, *Le Bestiaire d'amour rimé, poème inédit du XIII^e siècle*, p. p. Arvid Thordstein (A. Långfors).

7-8. — P. 145-152. Emil Oehmann, *Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland*, VI-VII. — P. 153. Holger Petersen Dyggve, *Personnages historiques*, etc., XI, Joffroi de Baralle, avec édition de deux pièces, Raynaud 1295 et 1342 ; XII, Gilles de Beaumont, avec édition de la pièce Raynaud 245 ; XIII, Jehan de Louvois, avec édition de la pièce Raynaud 2117. — Comptes rendus : p. 183-188, Urban Nyström, *Poèmes français sur les biens d'un ménage depuis* L'Oustillement au Villain *du XIII^e siècle jusqu'aux* Controverses *de Gratien du Pont* (A. Långfors); — Johann Vising, *Fransk-svensk ordbok*, 2^e éd. (H. Petersen Dyggve).

M. R.

Revue des langues romanes, LXVIII, I-XII (janvier-décembre 1937). — P. 1-64. P. Fouché, *De l'action dilatrice du yod en gallo-roman*. Cet article rentre dans une série où le point de vue de M. F. a été présenté, discuté, modifié : en 1926 (*Revue des l. rom.*, LXIII, 145), premier exposé de M. F. sur la dilation vocalique en gallo-roman; en 1935 (même revue, LXVII, 373), M. A. Dory a combattu certaines idées de M. F., que celui-ci déclarait lui-même vieillies et, nous dit-il, avait signalées comme telles précisément à M. Dory ; voici un autre exposé de M. F. qui porte la mention *à suivre*,

et qui sera suivi, en effet, mais d'un nouvel examen de M. F. actuellement en cours d'impression pour la *Romania*. Il est donc inutile de résumer ici l'état transitoire de 1937 ; je dirai seulement que l'expression « action dilatrice », que M. F. a conservée, n'a pas la clarté désirable, et pas davantage le mot de « dilation » quand il se trouve combiné avec l'idée de conservation dans la formule « dilation conservatrice ». — P. 65-135. A. Dauzat, *Essais de géographie linguistique, nouvelle série : III, Aires lexicologiques de la région auvergnate*. Le tirage à part de cet article fait partie de la *Nouvelle série d'Essais*... publiée par M. A. D. en 1938 (voir *Romania*, LXVII, 135). — P. 136-161. Kenneth Urwin, *Le Chevalier Dé*. Le texte de ce petit poème anglo-normand (948 octosyllabes en rimes plates ; peut-être quelques-uns manquent-ils à la fin) est publié d'après le seul ms. connu (Oxford, Bibl. Bodl., Douce 210). — P. 162-178. Jean Bourciez, *Observations sur l'origine de l'imparfait gascon dans les verbes en* ere *et* ire. En combinant les données, trop rares, des textes médiévaux et les constatations sur les parlers modernes, M. B. reconstitue l'histoire des formes de l'imparfait et montre en particulier la double propagation inverse des formes en *-e* du Sud-Ouest vers l'Est et des formes en *-b-* de l'Est vers l'Ouest ; d'où il résulte, et cela est un nouvel exemple à l'appui d'observations présentées il y a longtemps par Gilliéron et par moi-même, qu'une forme comme *benébe* n'est qu'une forme refaite et ne représente pas directement vendebat. — P. 179-183. P. Lebel, *Charte originale du Valentinois en langue provençale*. Vers 1181, donation par Guillaume de Poitiers au prieuré de Montmeyran (Drôme), dépendance de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, ce qui explique que cette pièce se trouve aux Archives de la Côte-d'Or. M. Lebel y joint, du même fonds, la confirmation en latin de cette donation par Aimar, fils du donateur. — P. 184-193. Albert Henry, *Le dit de cointise*, 216 octosyllabes publiés d'après le ms. fr. 25566 de la Bibl. Nationale ; le dit fait partie d'une série de dits moraux, dont quelques-uns seulement ont été publiés, parmi lesquels *Le Vrai Aniel* et *Le Courtois donneur* ; cette petite collection mériterait une étude d'ensemble. — P. 194-197. Robert E. Pike, *Encore un manuscrit du* Roman de Mandevie. C'est le ms. B. N. n. acq. fr. 6368. Il avait été oublié par M. L. Karl dans son étude sur Jehan Dupin (*Revue des l. rom.*, LXIII, 297), bien qu'il eût été signalé par H. Omont dans le *Catalogue des Nouvelles acquisitions* en 1900 ; il paraît être une copie du ms. de Venise. — P. 196-198. G. Benneben, *Notes lexicologiques*. Deux mots du poète béarnais Navarrot : *guignate*, qui est une forme d'Aspe pour le béarnais commun *guignade* « coup d'œil », et *carpatte* ou *carpate*, qui doit être un **carpade* au sens de « action d'écharper, coup de griffe ».

XIII-XIV (janvier-décembre 1938). — Comptes rendus. P. 199-216 par Jean Bourciez ; p. 199, W. Kellermann, *Aufbaustil und Weltbild Chrestiens von Troyes in Percevalroman* ; — p. 202, Helmut Brettschneider, *Der Aneïs de Cartage und die Seconda Spagna* ; — p. 204, Manuel de Paiva Boléo, *O*

Perfeito e o Preterito en portugués ; — p. 206-7, Maria Freudenreich, *Lautlehre der Mundart von Savièse (Wallis)* ; — p. 209, Bengt Hasselrot, *Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle (Vaud)* ; — p. 210, Silvio Pellegrini, *Studi su Trove e Trovatori della prima Lirica ispano-portuguese* ; — p. 212, Hermann M. Flasdieck, *Harlekin, germanischer Mythos in romanischer Wandlung* ; — p. 213, Gunnar Tilander, *Los Fueros de Aragon*. — P. 216-229 par E. Hoepffner ; — p. 216, *Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques, 2e éd. revue et complétée ; — p. 217, *The Medieval French Roman d'Alexandre*, t. I-II ; — p. 218, *Two Old French Poems of saint Thibaut*, éd. R. Thompson Hill ; — p. 220, *L'Hystore Job*, éd. p. Robert Chapman Bates ; — p. 222, Ruth Hoppe, *Die romanische Geste im Rolandslied* ; — Mehnert Rudolf, *Neue Beiträge zum Handschriftenverhältniss der Chanson de Geste « Fierabras d'Alexandre »* ; — p. 224, Harry Lucas, *Les poésies personnelles de Rutebeuf* ; — p. 228, Kenneth Urwin, *Georges Chastelain, la vie, les œuvres*. — P. 229-243 par P. Fouché : p. 229, M. Grammont, *Traité pratique de prononciation française*, 9e éd. et *Le vers français*, 4e éd. ; — p. 231-236, A. Dauzat, *La toponymie française* ; — p. 239, J. Linskill, *Saint Léger, étude de la langue du manuscrit de Clermont* ; — p. 240, A. Schossig, *Verbum, Aktionsart und Aspekt in der Histoire du seigneur de Bayart par le Loyal Serviteur* ; — p. 241, Alfred Alther, *Beiträge zur Lautlehre südspanischer Mundarten* ; — p. 242, J. Storost, *Studien zur Alexanderfrage in der älteren italienischen Literatur*. — P. 246-47. Albert Henry, C. r. de Gianfranco Contini, *Sept poésies lyriques du troubadour Bertrand Carbonel de Marseille*. — P. 272-288 par M. Grammont : p. 274, A. Dauzat, *Essais de géographie linguistique, nouvelle série* ; — p. 276-79, A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* ; — p. 287, E. Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, 8e éd.

XXV-XXX, janvier-juin 1939. — P. 295. P. Fouché, *Quelques considérations sur la « base » toponymique, à propos du pré-i.e. kal « pierre »*. Communication faite au Ier congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie (Paris, juillet 1938). — P. 327. J. Larochetre, *Les aspects verbaux en espagnol ancien*. — P. 422-29. A. Grad, *Encore le problème du gérondif*.

XXX-XXXVI, juillet-décembre 1939. — Comptes rendus. P. 431-473 par M. Grammont : p. 432, G. Gougenheim, *Système grammatical de la langue française* ; — p. 436-7, H. Grégoire, *La* Chanson de Roland *et Byzance* ; — p. 439-41, A. Magnan, *Les noms de la montagne niçoise* ; — p. 459, R. de Sà Nogueira, *Elementos para un tratado de fonética portuguesa* ; — p. 462-4, W. M. Jeker, *Lautlehre des Dialektes der Ajoie* ; — p. 465, J. Damourette, *Traité moderne de ponctuation* ; — p. 469-73, A. Rosetti, *Sur la théorie de la syllabe*. — P. 474-479 par J. Bourciez : p. 475, *La Folie Tristan d'Oxford*, éd. E. Hoepffner ; — p. 476, Elsa Landin, *Étude sur les constructions de certains verbes exprimant la prière, la hâte et la nécessité*. — P. 479-491. J. Damourette et E. Pichon, C. r. de *Acta philologica*, V, 7. — P. 491-503 par Albert Dauzat : p. 491, Carlo Battisti, *Dizionario toponomastico atesino* ; —

p. 493, Ake Bergh, *La déclinaison des mots à radical en -s en provençal et en catalan* ; — p. 495, Giandomenico Serra, *Etimologie* (*Dacoromania*, IX) ; — p. 496-499, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, f. XIV ; — p. 500, *Zeitschrift für Namenforschung*, XV, 1-2 ; — p. 502, P. S. Pasquali, *I nomi de luogo del comune di Filattiera*. — P. 503-516 par E. Hoepffner : p. 503, Alexandre Micha, *La tradition manuscrite des romans de Chrétien de Troyes* et *Prolégomènes à une édition de* Cligès ; — p. 509, *La Chanson de Floovant*, éd. F. H. Bateson ; — p. 512, *La Petite Philosophie*, éd. W. H. Trethewey ; — p. 516, F. Th. A. Voigt, *Roland-Orlando dans l'épopée française et italienne*. — P. 517-18. J. S. Revah, C. r. de *Biblos* (Coimbre), XV, 1. — Table des matières du t. LXVIII.

M. R.

The Romanic Review, XXX (1939), 1. — P. 3-14. Ruth J. Dean, *Anglo-norman Studies*. Histoire de ces études, et travaux à entreprendre. — P. 15-19. H. D. Austin, *Dante notes : « storpio »* (*Purg*, XXV, 1), *« the feet that suffered »* (*Par.*, XX, 105). — P. 52-62. Henri F. Muller, *On the Origin of French Word-Order*. M. M. suit chronologiquement l'extension de l'emploi du démonstratif tendant à la fonction de simple déterminatif et les progrès de la construction du déterminatif avant le nom. — P. 63-68. Léo Spitzer, *Fermez donc* votre *porte*. Sur la valeur de ce possessif « polémique ». — P. 69-71. Grace Frank, C. r. de Maria Sofia De Vito, *L'origine del dramma liturgico*. — P. 75-77. Herbert K. Stone, C. r. de *Flore et Blancheflor nach der Pariser Handschrift 575...* von Wilhelmine Wirtz (observations nombreuses et jugement peu approbatif). — P. 77-80. Louis Cons, C. r. de *Chronique de Jean Molinet*, pp. G. Doutrepont et O. Jodogne. — P. 100-102. H. F. Muller, C. r. de *Saint Léger, Étude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand suivie d'une édition critique du texte* ... par Joseph Linskill.

2. — P. 113-124. J. H. Sacret, *Rafel mai amech zabi almi, Inferno, XXXI, 67 : A fresh attempt at interpretation*. Je m'excuse de ne pouvoir résumer cet essai d'explication de ce vers en langage inconnu attribué au géant Nembrot : il repose sur des équivalences et des concordances numériques dont le jeu m'est resté obscur. — P. 187-188. J. H. D. Allen, *Portuguese and the Problem of Accusative versus Oblique*. Observations sur l'article de M. A. Pei, *Accusative or Obliquus ?* (*Romanic Review*, XXVIII, 241). — P. 189-192. Mario A. Pei, *Accusative versus Oblique in Portuguese*. Réponse à la note précédente. — P. 192-194. Howard R. Patch, C. r. de R. Sh. Loomis et Laura H. Loomis, *Arthurian Legends in Medieval Art*. — P. 195-196. Ruth Wittredge, *Les Miracles de sainte Geneviève*, éd. p. Clotilde Sennewaldt.

3. — Le fascicule 3 est tout entier consacré à des sujets modernes.

4. — P. 327-330. Nathan Edelman, *Other Early Uses of* moyen âge *und* moyen temps. Concurrence des deux expressions au XVIIe siècle. — P. 331-339. H. D. Austin, *Dante Notes : « Vago, vago »* (*Purg.*, XXXII, 135) ;

Benches and Benches (*Par.*, X, 22 ; etc.) ; *Rays and Spokes ?* (*Par.*, XIII, 16) ; *Parents and Children* (*Par.*, XXII-XXIII). — P. 340-344. A. Hamilton, *Two Spanisch Imitations of* Maître Patelin. Il s'agit de deux *sainetes* où Ramon de la Cruz, en 1768 et 1776, a pris pour modèle *L'Avocat Patelin* de Brueys.

M. R.

Speculum, XIV (1939), 1. — P. 21-37. Th. E. Mommsen, *The Date of Petrarch's Canzone* Italia Mia. La probabilité serait pour les années 1341-42. — P. 56-65. H. R. Patch, *The last Line of the* Commedia. Sur la théorie de

l'Amor che move il sole e l'altre stelle :

l'Amour est Dieu lui-même. — P. 93-105. Lynn Thorndike, *Additional Incipits of Mediaeval scientific Writings in Latin*. Corrections et compléments au *Catalogue of Incipits* de Thorndike et Kibre. — P. 106-107. Stephen Gaselee, *Notes on the Vocabulary of Alexander Neckam*. Mots hébreux et grecs, mots avec fautes de prosodie, mots jusqu'ici non attestés. — P. 110-112. Harriett Lattin, C. r. de Th. Babbit, *La Cronica de Veinte Reyes*. — P. 117-118. Gaines Port, C. r. de D. M. Inguanez et H. M. Willard, *Alberti Casinensis Flores Rhetorici*.

2. — P. 199-208. Mary Williams, *Notes on* Perlesvaus. Nombreuses remarques en particulier sur les thèmes, les lieux et les personnages. — P. 209-214. Grace Frank, *Historical Elements in the Chansons de geste*. Remarques sur le rôle de la tradition et de la connaissance historique ; mais Mme Frank marque surtout qu'il n'y a pas intérêt à établir une théorie générale de l'origine des récits des chansons de geste et que chacune des œuvres doit, du point de vue du contenu historique, faire l'objet d'un examen particulier. — P. 233-235. John L. La Monte, C. r. de Aziz Susyal Atiya, *The Crusade in the later Middles Ages*. — P. 243-245. Edith A. Wright, C. r. de Maria Sofia De Vito, *L'origine del dramma liturgico*. — P. 242-254. G. H. Gerould, C. r. de R. Sh. Loomis et Laura H. Loomis, *Arthurian Legends in Medieval Art*.

3. — P. 344-365. J. S. P. Tatlock, *The Dates of the Arthurian Saints' Legends*. Arthur apparaît dans sept vies de saints qui peuvent être antérieures à Geoffroi de Monmouth (deux saints bretons, cinq insulaires) ; M. T. soumet à un nouvel examen la datation de ces textes : il conclut que la vie de Cadoc est antérieure de deux générations à Geoffroi, que les auteurs des vies de Carantoc, Patern et Gildas, n'ont pas connu l'*Historia Britonum* ; les vies d'Illtur et de Goueznou sont postérieures à l'*Historia* ; sur la vie d'Efflam il n'est pas possible de fonder une conclusion. — P. 370-372. Isabel Pope, C. r. de Jean Beck et Louise Beck, *Le manuscrit du Roi B. N. fr. 844*. — P. 373-376. Charles S. Singleton, C. r. de Salvatore Battaglia, *Giovanni Boccaccio, Teseida*. — P. 376-377. Alexander H. Krappe, C. r. de

J. C. Daniëls, *Wolframs Parzival, S. Johannes der Evangelist und Abraham bar Chija* (critiques de méthode : l'identification de Kyôt avec le mathématicien catalan bar Chija aurait besoin de plus de preuves à l'appui). — P. 379-381. Horst Janson, C. r. de Grace Frank et Dorothy Miner, *Proverbes en rimes*. — P. 381-382. B. L. Ullman, C. r. de Anders Gagnér, *Florilegium Gallicum ; Untersuchungen und Texte zur Geschichte der Mittellateinischen Florilegienliteratur*. — P. 391-394. Floyd Segward Lear, C. r. de H. I. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*. — P. 394-396. Gerhart Ladner, C. r. de Enid McLeod, *Héloïse, a Biography*. — P. 411-418. *Memoirs of fellows and correspondings fellows of the Mediaeval academy* : p. 411-12, E. C. Armstrong, J. D. M. Ford, W. A. Nitze, *Joseph Bédier* ; p. 415-416, C. H. Beeson, C. U. Clark, E. K. Rand, *Wilhelm Heraeus*.

4. — P. 423-442. Henry L. Savage, *Enguerrand de Coucy VII and the Campaigne of Nicopolis*. Intéressants éléments de commentaire pour Froissart et le *Livre des Faits de Boucicaut*. — P. 448-464. Margaret Schlauch. *The Allegory of Church and Synagogue*. Étude des développements de ce thème en relation avec la forme qu'il a prise dans *Perlesvaus*. — P. 465-477. Miriam Helene Marshall, *Thirteenth-Century Culture as illustrated by Matthew Paris*. — P. 483-489. J. Horace Nunemaker, *In Pursuit of the Sources of the Alphonsine Lapidaries*. — P. 492. R. E. Pike, *St Thomas Aquinas and the « Songe du Vergier »*. Le chapitre 165 de la première partie du *Songe* relatif à la divination provient de la *Summa theologica* de Thomas d'Aquin, qu. XCV. — P. 495-499. H. R. Brush, C. r. de *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII.

M. R.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, XI (1938-39), 1-3. — Une édition spéciale de ce volume a été publiée sous le titre de *Mélanges de Linguistique et de Littérature offerts à M. Walberg par ses élèves et ses amis scandinaves* ; c'est sous ce titre que nous en avons rendu compte dans notre tome LXVI (1940-1941), p. 112-117.

M. R.

ZEITSCHRIFT FUR ROMANISCHE PHILOLOGIE, LX (1940), 1. — P. 1. E. R. Curtius, *Theologische Poetik im italienischen Trecento*. Le centre de cette brève, mais neuve étude est Albertino Mussato (1261-1329) et l'exposé de ses idées sur la poésie tel qu'il l'a présenté dans des épîtres latines en vers à propos de sa tragédie latine d'*Eurinis* (1315). — P. 16. Werner Krauss, *Novela-Novelle-Roman*. Étude de vocabulaire technique espagnol.

Mélanges. — P. 29. O. Schültz-Gora, *Afrz. par que (coi)*. On sait que le XVII^e^ siècle a encore gardé trace de l'emploi de *parquoi* comme conjonction conclusive ; M. Sch.-G. examine les valeurs diverses du groupe *par que* ou *par coi* en a. fr. et il réunit d'assez nombreux exemples ; il commente parti-

culièrement les cas de *parkes* dans la *Vie de Thomas Becket* de Guernes de Pont-Sainte-Maxence. Pour la phrase *d'Aucassin et Nicolette*, XIV, 30-31, dans la scène du guetteur : *Et molt seroit grans aumosne, se je li pooie dire, parquoi il ne s'aperceuscent, et qu'ele s'en gardast*, je suis d'accord avec M. Sch.-G. pour rejeter la traduction de M. E. Lerch : « in der Weise dass sie nicht bemerken » et pour penser que ce dont les *escargaites* ne devraient pas s'apercevoir, selon le souhait du guetteur, ce n'est pas de la présence de Nicolette, mais bien de l'avis qu'il veut donner à celle-ci ; mais je ne comprends pas le rapport des deux subordonnées comme le fait M. Sch.-G. qui traduit : « in der Weise, dass sie (sc. dis Scharwächter) es nicht merkten, und dass sie (c'est-à-dire évidemment Nicolette) sich vor ihnen in acht nähme » : je crois préférable de faire dépendre *parquoi il ne s'aperceussent* de *se je li pooie dire* avec le sens de « sans qu'ils s'en aperçussent » et de rattacher *et qu'ele s'en gardast* directement à *ce seroit grans aumosne*, en parallèle à *se je li pooie dire* avec remplacement de *se* par *que* en tête de la deuxième proposition parallèle : c'est ce que j'ai essayé d'indiquer dans mon édition par la mise de *par quoi il ne s'aperceuscent* entre deux virgules ce qui empêche de coordonner cette proposition et la suivante et au contraire coordonne, et ne subordonne pas, cette dernière à *se je li pooie dire*. — P. 37. O. Schultz-Gora, *Prov. Gazar*. Ce mot, qui a donné lieu à des difficultés d'interprétation dans la pièce de Jean d'Albuzo (Pillet-C. 265, 3) n'est qu'une déformation du nom des Cathares attestée par Étienne de Bourbon, *Anecd. hist.*, éd. Lecoy de la Marche, 300. — P. 38. A. Grad, *Ueber den faktiven Gebrauch intransitiver Verba im Altfranzösischen*. — P. 45. Gius. Grandi, *La Parabola del Figliuol prodigo* (*Dialetto di Breno, Ticino*). — P. 48. W. Hering, *Nachtrag zur frz. robinet*. *Robinet* désigne d'abord une figure, un masque, puis un mascaron d'où s'échappe l'eau d'une fontaine ; le sens de figure humaine taillée au bout du manche d'un instrument à cordes se trouve dans un passage du *Tournoi de Chauvency*, v. 1552 : il a échappé à M. H. que ce texte, qu'il cite d'après l'éd. Delmotte, a été publié en 1932 par M. Delbouille qui consacre une brève note à ce passage. — P. 49. R. Mehnert, *Alte und neue Fierabras-Fragen*. M. Mehnert est l'auteur d'une dissertation (Göttingen, 1938) sur les manuscrits de *Fierabras*, *Neue Beiträge zum Handschriftenverhältniss der chanson de geste Fierabras d'Alixandre*, que nous avons signalée ci-dessus (p. 282) et à laquelle le présent article ajoute des appendices sur : 1° le rapport du ms. Egerton, publié dans la *Romania* en 1938 par le regretté Louis Brandin, et du poème anglais *The Sowdan of Babylon*, 2° le *Fierabras* provençal, qui ne représenterait pas une forme de la chanson française antérieure à celle des mss conservés, 3° les rapports de la *Destruction de Rome* et du *Fierabras* provençal. — P. 62. St. Hofer, *Bemerkungen zur Datierung der Chanson de Guillaume*. Les allusions ou les rapports de la *Ch. de Guillaume* à d'autres chansons nous obligent à la dater du XII^e siècle et non de 1080, comme le voulait Suchier. — P. 68. O. Schultz-Gora, *Zwei Unica*

aus dem Codex Campori. Édition avec notes de la *tenso* entre Folco, Arnaut et Guillem (Pillet-Carstens 150 a) et du sirventès d'Eugenim d'Urre (Eurre, Drôme) de Valentinés (Pillet-Carstens 137, 1). — P. 78. Francis J. Carmody, *Generalogy of the Mss. of the Tresor*. Compléments et précisions apportés à l'arbre généalogique présenté par M. C. dans la *Zeitschrift*, LVI (1936), 93-99. La conclusion est que le ms. *T* fournit la base la plus sûre pour une édition du *Trésor* de Brunetto Latini. — P. 81. H. Breuer, *Zum altfranzösischen Schelmenroman Trubert*. Notules posthumes rectifiant sur quatre points les remarques de Fr. Mainone à l'édition de *Trubert* par J. Ulrichs, dans *Zs.*, LIV (1934), 284-293.

Comptes rendus. — P. 83. H. W. Klein, *Die volkstümlichen sprichwörtlichen Vergleich im Lateinischen und in den romanischen Sprachen* (J. Morawski : nombreuses corrections, additions et remarques de méthode ; important compte rendu, en français, peut-être le dernier que nous ayons de J. Morawski). — P. 97. *Répertoire des lexiques du vieux français* par Raphaël Levy (W.). — P. 98. *Chroniques de Jean Molinet* p. p. Georges Doutrepont et Omer Jodogne (W.). — P. 99. H. Schultz, *Das modale Satzgefüge im Altspanischen* (W. Giese). — P. 102. *A Bibliography of Arthurian Critical Literature for the Years 1930-1935*, p. by John J. Parry and Margaret Schlauch (William Roach). — P. 104. *The Old French Lives of Saint Agnes and other vernacular versions of the Middle age* e. by Alexandre Joseph Denomy (William Roach). — P. 108. Jean Gray Wright, *A Study of the themes of the resurrection in the mediaeval french Drama* (Julius Wilhelm). — P. 109. Clotilde Sennewalit, *Les « Miracles de Sainte Geneviève »* (Stefan Hofer). — P. 111. Elie Golenistcheff-Koutouzoff, *Étude sur « Le Livre de la vertu du sacrement dē mariage et réconfort des dames mariées » de Philippe de Mézières* (Hans Rheinfelder).

2-3. — Ce fascicule double est présenté (dans un feuillet liminaire hors pagination) par l'éditeur, H. Niemeyer, et le directeur, W. von Wartburg, de la *Zeitschrift* et par K. Youtzsch au nom des collaborateurs *Herrn Professor Dr Oskar Schultz-Gora zum 25. September 1940 !*, cette date étant celle des 80 ans de ce doyen des collaborateurs de la *Zeitschrift*. — P. 113. Eugen Lerch, *Gibt es im Vulgärlateinischen oder im Rumänischen eine « Golenks partikel » ?* Toute cette étude minutieuse et d'une précision d'analyse aiguë, comme tant d'autres contributions de M. Lerch, est une critique et une réfutation des propositions présentées par M. E. Gamillscheg dans son mémoire de 1930 *Zum romanischen Artikel und Possessivpronomen*. C'est à ce mémoire qu'est empruntée l'expression « Gelenkspartikel » que M. Lerch met entre guillemets, ne voulant pas la prendre à son compte, non seulement pour qu'il n'interprète pas comme M. G. les faits auxquels celui-ci l'applique, mais aussi parce que l'expression est par elle-même obscure et incertaine ; en effet la « particule d'articulation » que M. G. reconnaît entre le substantif et l'adjectif dans *porcus ille silvaticus* a ici une

valeur de séparation ; il n'en est pas de même dans *Aude la belle* ou dans *Villeneuve-la-Guyard*, où *la* a plutôt une valeur de liaison. En fait, M. L. montre que cette prétendue particule d'articulation n'est qu'un aspect de la fonction du démonstratif ou de l'article. — P. 191. D. Scheludko, *Ueber die Theorien der Liebe bei den Trobadors.*

Mélanges. — O. Schultz-Gora, *Prov. aurion und Astronomisches bei den Trobadors.* On pourrait s'étonner de l'insertion d'une note de M. Sch.-G. dans un volume présenté en hommage à celui-ci ; peut-être a-t-on, comme dans les fêtes de famille, donné un moment la parole à celui que l'on veut honorer. La note de M. Sch.-G. s'applique à un passage de G. Faidit (Gr. 167-56)

> E pero poiei tant amon
> qe penre cuidei l'*aurion*,
> c'om non pot penr'ab ren viven ;
> de tant fort manieira·s defen.

Aurion résulterait d'un croisement entre *alerion* et *aur* et désignerait l'aigle doré ; il n'aurait donc rien à voir avec l'astronomique *Orion*, qui a amené les remarques de M. Sch.-G. sur l'astronomie des troubadours. — P. 243. M. L. Wagner, *Südital. pernacchio.* Le mot signifie « pet » ou désigne un bruit analogue de la bouche ; la forme originale est *vernacchio* gardé par le napolitain < vernaculum « d'esclave grossier » ; M. W. rappelle utilement le passage de Pétrone, 117, sur les plaisanteries incongrues de Giton et suggère, pour expliquer le passage du *v* initial à *p*, l'influence de l'it. du Sud *pirete* < peditum. — P. 245. Stefan Hofer, *Alexanderroman-Erec und die späteren Werke Kristians. Erec* serait de 1165 et non de 1160 et l'activité poétique de Chrétien s'étendrait de 1165 à 1186. — P. 261. Oliver M. Johnston, *Dante's Conception of Time.*

Comptes rendus. — P. 265, Sextil Puşcariu, *Études de linguistique roumaine traduites du roumain à l'occasion du soixantième anniversaire de l'auteur* (K. Kögler). — P. 268. *Dicziunari Rumantsch Grischun* (W.). — P. 272. Kurt Heilemann, *Der Wortschatz von Georges Chastellain nach seiner Chronik* (Noël Dupire : très nombreuses observations sur le glossaire). — P. 281. Wolfgang Bartzsch, *Der Wortschatz des öffentlichen Lebens im Frankreich Ludwigs XI* (Noël Dupire : nombreuses remarques complémentaires ou rectificatives). — P. 286. J. Malkiel, *Das substantivierte Adjektiv im Französischen* (Eugen Lerch). — P. 290. Torsten Franzea, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français* (Eugen Lerch). — P. 296-320. Notices sommaires parmi lesquelles nous signalerons pour leurs additions ou corrections celle de M. v. Wartburg sur B. E. Vidos, *Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese* (p. 299-300) et de M. Stefan Hofer sur le *Livre d'Enanchet* éd. par Werner Fiebig (p. 308-10).

4. — P. 321. Ph. Aug. Becker, *Jean Bodels Sachsenlied.* M. B. arrive à la conclusion que Bodel est l'auteur d'une Chanson restée inachevée qui nous

est conservée par le ms. 3142 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Une copie partielle de cette œuvre incomplète a d'une part fourni la première partie de la rédaction allongée du ms. 368 de la Bibliothèque nationale, d'autre part servi au remanieur qui a rédigé la rédaction nouvelle des mss de Turin et de Cheltenham. En appendice note sur la date de *Foulques de Candie*, qui doit se placer entre 1190 et 1210.

Mélanges. — P. 359. Henri Frei, *Ça fait distingué.* Discussion d'une critique de M. Léo Spitzer ; plus exactement diatribe qui, par ricochet, atteint A. Meillet et « les méthodes de l'érudit français, et de ses congénères », comme dit M. Frei avec une gentillesse et un à-propos qu'on appréciera. — P. 362. Gerhard Rohlfs, *Zu einigen Etymologien Alessios.* Discussion des étymologies proposées au t. LIX de la *Zeitschrift* pour des mots espagnols et italiens. — P. 370. Karl König, *Einige frühere Belege für orientalische Lehnwörter.* Il s'agit de mots orientaux introduits en français à partir du XVIe siècle.

Comptes rendus. — P. 385. *Le Poesie di Giacomino Pugliese*, par Margherita Santangelo (Rudolf Besthorn). — P. 390. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII (Stefan Hofer). — P. 404. Ida Wirtz, *Studien zur Handschrift IV. 578 der Provinzialbibliothek zu Hannover der chanson de geste Fierabras d'Alixandre* ; — Rudolf Mehnert, *Neue Beiträge zum Handschriftenverhältnis der Chanson de gesie « Fierabras d'Alixandre »* (J. Storost). — P. 413-416. Notices sommaires.

5-6. — P. 417. Eugen Lerch, *Proklise oder Erklise der altfranzösischen Objektspronomina ?* A propos d'un article de M. Melander dans les *Studia neophilologica*, VIII, 45 sq., M. L. reprend la critique de la thèse de Meyer-Lübke sur le caractère enclitique des pronoms régimes et défend l'opinion de Tobler sur leur caractère proclitique.

Mélanges. — P. 502. F. de Tollenaere, *Sur l'origine du fr.* coquemar. Du néerl. *kookmoor* (de *koken* « bouillir » et *moor* « chaudron noirci au feu » originalement fr. *maure* « nègre »).

Comptes rendus. — P. 507. *The Medieval French Roman d'Alexandre*, I-II, p. p. Milan S. La Du, Ed. Armstrong, D. L. Buffum, Bateman Edwards, L. F. H. Lowe (Joachim Storost). — P. 513. *Introduction à la « Fleur des Histoires » de Jean Mansel* par G. de Poerck (Noël Dupire). — P. 515. Kathleen Miriam Munn, *A contribution to the study of Jean Lemaire de Belges* (Noël Dupire). — P. 521-526. Notices sommaires. — P. 527-572. Dépouillement de périodiques de 1938, notamment du tome LXIV de la *Romania*, table et index des t. LIX et LX [1].

M. R.

1. Il serait intéressant de connaître les dates auxquelles ont été adressées au directeur de la *Zeitschrift* les contributions de certains de ses collaborateurs étrangers insérées dans des numéros publiés en septembre ou décembre 1940 et en avril 1942.

CHRONIQUE

La mort de Giulio BERTONI, survenue à Rome le 28 mai 1942, est une des pertes les plus sensibles qui pussent affecter nos études. Né à Modène le 26 août 1878, il avait débuté, comme *libero docente*, en 1907, à l'Université de Turin, où il avait été l'élève de Novati et de Renier. Après avoir enseigné quinze ans à l'Université de Fribourg (1906-21), il rentra en Italie pour occuper la chaire de langues et littératures romanes à Turin, d'où il passa à Rome (1928) pour occuper celle où avaient enseigné Monaci et De Lollis. Il avait été, en 1932, nommé membre de l'Académie royale d'Italie, récemment fondée. Partout où il était passé, il avait donné une vive impulsion aux études romanes. En 1917 il avait fondé, dans des circonstances difficiles, l'*Archivum romanicum*, auquel il avait annexé une *Bibliotheca dell' Archivum*, ouverte aux études de linguistique comme à celles d'histoire littéraire. La création à Rome, en 1936, de l'*Istituto di filologia romanza* avait attiré autour de sa chaire une pléiade de disciples, dont quelques-uns sont déjà des maîtres. Sous sa direction, le nouvel Institut publia deux séries de volumes, l'une (*Testi e Manuali*) consacrée surtout à des exposés élémentaires, l'autre (*Studi et Testi*) à des travaux d'érudition. La première série comptait, au début de la guerre, seize volumes (dont plusieurs étaient dus à Bertoni lui-même), l'autre huit. La sensationnelle découverte qu'il avait faite, en 1898, étant encore étudiant, de la partie égarée du chansonnier de Bernart Amoros avait déterminé l'orientation de ses premières études. Si l'on met à part sa thèse de doctorat sur l'*Attila* de Niccolò de Casola, presque toutes ses publications, pendant une dizaine d'années, sont relatives à l'ancien provençal. Outre les très nombreux articles ou comptes rendus qu'il dissémina dans la *Revue des langues romanes*, les *Annales du Midi*, le *Giornale storico*, on lui doit des éditions diplomatiques des chansonniers *Q*, *G* et (partiellement) *a*, et des éditions critiques des troubadours mineurs de Genève et de Rambertino Buvalelli, qui s'échelonnent entre 1905 et 1912. Cette belle série fut couronnée par le magnifique volume où sont rassemblées les œuvres des troubadours italiens, *I trovatori d'Italia* (*Biografie, testi, traduzioni, note*), Modène, 1915. Ce corpus eût été complet, si Bertoni n'eût cru devoir, par déférence pour un aîné, laisser de côté une partie du bagage poétique de

Lanfranco Cigala. La prodigieuse activité de Bertoni s'étant étendue à tous les domaines et manifestée sous maints aspects, je ne saurais dresser ici une bibliographie, même incomplète, de ses travaux. Je me bornerai à rappeler les trois élégants volumes où il a rassemblé des articles d'histoire littéraire destinés surtout au grand public (voir *Romania*, XLVII, 458 et XLVIII, 476), son tableau, vivant et précis, de la littérature italienne du XIIIe siècle (*Il Duecento*, dans la collection *Storia letteraria d'Italia*, 1re éd., 1910; 2e, 1930; 3e, 1939), et sa monumentale édition de la *Chanson de Roland* (1936), pourvue d'un commentaire très personnel où il réagit discrètement contre le conservatisme intégral mis à la mode par J. Bédier. Dans le domaine linguistique son premier travail important, sur l'élément germanique dans le vocabulaire italien (1914), rédigé peut-être un peu hâtivement, combla, au moins provisoirement, une fâcheuse lacune. Son *Italia dialettale* (Manuels Hœpli, 1916) où est rassemblée, sous une forme très condensée, une multitude de faits, trouve un utile complément dans le *Profilo linguistico d'Italia* (1940) où se dégagent mieux les faits essentiels. Dans ces derniers temps, Bertoni s'était fort intéressé à la question des rapports entre la pensée et l'expression et avait consacré à une théorie qui, je l'avoue, ne m'a jamais paru limpide, trois volumes (mentionnés ci-dessus, p. 134), où l'on trouvera du moins de fines analyses du style de quelques grands écrivains. — A ceux qui l'ont bien connu, Giulio Bertoni laissera le souvenir, non seulement d'un prestigieux esprit, mais d'une âme sensible et généreuse dont le charme ne se révélait vraiment que dans l'intimité. — A. Jeanroy.

— Maurice Wilmotte, professeur émérite de philologie romane à l'Université de Liége, né le 11 juillet 1861 à Liége, est décédé à Bruxelles le 9 juin 1942. Il avait commencé très jeune une vie très active et diverse : essayiste, critique, polémiste, professeur, dialectologue, historien et critique de la littérature et de la pensée française, médiéviste, conférencier propagandiste, éditeur ; mais il a toujours été dominé par des préoccupations indissolublement liées dans son esprit : sa patrie wallonne, sa patrie belge, sa patrie de culture, la France. Professeur, il a eu, en Belgique, par la vivacité de son esprit et de sa parole, par la nouveauté de ses recherches et l'audace de ses vues, une influence profonde et durable : il a vraiment créé l'école de philologie romane belge qu'Auguste Scheler n'avait pas réussi à faire naître et il a fourni de romanistes les Universités et les Instituts de Belgique assez largement pour leur permettre d'essaimer à l'étranger. Dialectologue, il a été l'initiateur et le guide des études méthodiques sur les parlers et la littérature de la Wallonie. Médiéviste, il a fondé avec ses amis, les chartistes français Marignan et Prou, une revue, le *Moyen Age*, dont le programme éclectique n'a pas réalisé peut-être la synthèse de la philologie et de l'histoire, mais en a rappelé sans cesse la nécessité. Historien de la littérature française du moyen âge, il s'est intéressé particulièrement au théâtre, aux chansons de geste et au roman courtois, et dans chacun de ces domaines il a pris des

positions critiques originales, où il a pu se maintenir jusqu'à ses derniers travaux et où d'autres savants se replaceront certainement encore. Une bibliographie des écrits historiques, philologiques et littéraires de M. Wilmotte jusqu'à 1931 a été publiée à la fin de ses *Études de philologie wallonne*, que ses amis et élèves avaient réimprimées en recueil, en 1932, à l'occasion de sa promotion à l'éméritat ; dans les dix dernières années il avait ajouté à cette liste beaucoup d'articles, mémoires, et livres, dont plusieurs importants en particulier sur l'épopée médiévale, sur Chrétien de Troyes et sur le Graal. La *Romania* a accueilli à diverses époques des contributions de M. Wilmotte : ses *Essais de dialectologie wallonne* y avaient été imprimés de 1888 à 1890 ; de 1914 à 1925, et encore en 1938 toute une série d'études sur le *Roland*, sur les origines latines médiévales des chansons de geste et sur Chrétien de Troyes, marquait la volonté de Wilmotte d'apporter son aide à celui qui avait accepté la lourde tâche de continuer la *Romania* de Gaston Paris et de Paul Meyer. De même il avait donné en 1927 à nos *Classiques français du moyen âge* l'édition de ce « conte » de *Guillaume d'Angleterre* dont il avait soutenu en 1920, dans la *Romania*, l'attribution à Chrétien de Troyes. Notre souvenir reconnaissant va au collaborateur et au collègue que les douleurs renouvelées de son pays et du nôtre avaient rapproché encore plus de nous. — M. R.

Collections et publications en cours.

Le deuxième volume de l'*Atlas linguistique roumain* (*ALR*) a paru, à Sibiu (au lieu de Cluj) et Leipzig, en 1942 ; le titre en est légèrement modifié par les circonstances : *Atlasul linguistic român publicat sub inaltul patronaj al M. S. Regelui Mihai I de Muzeul limbii române sub conducerea lui* Sextil Puşcariu, *Partea I* (*ALR I*), vol. II, *Familia, naşterea, botezul, copilăria, nunta, moartea, de* Sever Pop. Ce volume contient les cartes 151-302, avec une carte de la Roumanie, sans modification de frontière dans aucune direction, une carte mobile sur calque de noms de localités et un petit jeu de cartes muettes. Ce volume est accompagné d'un second volume du *Petit Atlas* (*ALRM I*) comprenant les cartes 204-429 : une grande place y a été faite à la phonétique, à la morphologie, et même à la syntaxe, p. ex. pour la répartition de l'emploi de *pe* ou de l'article préposé ou du pronom sujet. On se rappelle que les premières cartes, réunies en un fascicule spécimen, de l'*Atlas linguistique roumain* ont été publiées en 1937 (voir *Romania*, LXIII, 137-39). Le premier volume comprenant les cartes 1-140 relatives aux parties du corps humain et à ses maladies et le premier volume du *Petit Atlas* (carte 1-208), établis l'un et l'autre par M. Sever Pop, portent la date de 1938. Le délai de parution ne semblera pas trop grand, si l'on pense à ce qui s'est produit pour la Roumanie et en particulier pour le Musée de la langue roumaine de Cluj entre 1939 et 1942. Il nous faut remercier nos amis les romanistes de Roumanie d'avoir

gardé, eux aussi, leur foi et leur courage ; nous nous réjouissons que les institutions qui leur assurent les moyens matériels de mettre au jour les résultats de leurs vaillants efforts n'aient pas laissé en oubli leur devoir d'aide à une œuvre si importante et si riche d'honneur pour leur pays. — M. R.

— De l'*Istoria limbii române* de M. Al. Rosetti nous avons reçu les vol. III, *Limbile slave meridionale* (1940), et IV, *Româna comună* (1941), ainsi que la 2e édition revue et corrigée (1940) du tome I, *Limba latină*, dont la première édition avait paru en 1937.

— Du *Thesaurus linguae latinae* nous avons reçu le fasc. XVII du vol. VI, 3 : HOSPES-HYSTRI, publié en 1942.

— De l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch a paru, en 1942, la 23e livraison (5e du tome III) : ENVERGIÉ-ESCHIGNIER.

— Les travaux publiés par Jules Gilliéron, seul ou en collaboration, en dehors de l'*Atlas linguistique de la France*, sont dispersés entre des collections et des revues diverses ou dans des brochures dès maintenant difficiles à réunir ; ils ne sont pas d'ordinaire munis de tables détaillées. Il a paru utile de mettre à la disposition des romanistes, en le complétant, l'index que nous avions établi pour notre usage personnel. Cet index, commun à tous les travaux de Gilliéron (sauf l'*Atlas*) est réparti en deux sections, *Mots* et *Matières*. De la section *Mots*, la première moitié, A-K, est imprimée dans l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études* pour 1940-1941 et 1941-1942, p. 5-51, sous le titre de *Index général des travaux de Jules Gilliéron* (par Mario Roques). Un certain nombre de tirages à part seront ultérieurement mis en vente. — M. R.

— Le tome VIII des *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle* publiées sous la direction de G. Guichard, comte de Neufbourg, E. Perroy, J.-E. Dufour a été distribué en 1942 ; il contient les pièces 906-910, inventaires de biens et terriers entre 1260 et 1290 ; deux terriers sont en langue vulgaire.

— L'Association des Chartes du Forez qui a publié le *Lexique patois-français de Vaux-en-Bugey* (*Ain*) de A. Duraffour a distribué en 1942 l'*Index* de ce *Lexique* établi par Marguerite Gonon.

— M. Alf. Lombard a entrepris, en 1940, la publication d'une nouvelle collection sous le titre de *Études romanes de Lund*, publiées par Alf. Lombard ; la collection porte les noms de deux éditeurs, C. W. K. Gleerup, à Lund, et Ejnar Munkgaard, à Copenhague ; le format en est grand 8o, la présentation a toutes les qualités et atteste tout le soin que nous sommes habitués à rencontrer chez nos confrères suédois ; je note qu'il faut chercher au verso du titre la date d'impression avec le nom de l'imprimeur, mais il arrive qu'on ne l'y trouve pas. On ne s'étonnera pas que nous ayons d'abord reçu avec quelque retard les trois premiers volumes, mais nous avons maintenant sous les yeux les sept premiers numéros de la collection. Nous aurons certainement à revenir sur plusieurs d'entre eux, en voici dès mainte-

nant la liste ; je n'ai pas besoin de dire longuement ce que peut nous donner de réconfort, en ces années cruelles, la volonté qu'ont eue les romanistes de Lund de rédiger leurs *Études* en français.

I. *Le roman du Comte de Poitiers, poème français du XIII^e siècle* publié avec introduction, notes et glossaire par Bertil MALMBERG ; 1940, 210 pages et deux fac-similés.

II. *Le Bestiaire d'amour rimé, poème inédit du XIII^e siècle* publié avec introduction, notes et glossaire par Arvid THORSTEIN ; [1941], 196 pages.

III. *Les adverbes en -ment compléments d'un verbe en français moderne, étude de classement syntaxique et sémantique* par Hans NILSSON EKLE ; [1941], 242 pages.

IV. *La Vie de Thomas Becket par* BENEIT, *poème anglo-normand du XII^e siècle* publié d'après tous les manuscrits par Börje SCHLYTER ; 1941, 204 pages.

V. *La Vie de saint Nicolas par* WACE, *poème religieux du XII^e siècle* publié d'après tous les manuscrits par Einar RONSJÖ ; 1942.

VI. *Le développement de sens du suffixe latin -bilis en français* par Eva Thorné HAMMAR ; 1942, 221 pages. Le titre des exemplaires de thèse précise que la thèse a été soutenue en français.

VII. *Le système consonantique du francais moderne, études de phonétique et de phonologie* par Bertil MALMBERG ; 1943; 25 pages.

— L'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique a publié comme tome IV de sa série de *Textes anciens* :

Médicinaire liégeois du XIII^e siècle et médicinaire namurois du XV^e (*Manuscrits 315 et 2769 de Darmstadt*) édités par Jean HAUST ; 1941, 216 pages. — En attendant le « Recueil des réceptaires français » que les vœux de Paul Meyer appelaient déjà en 1906, voici deux documents, dont l'un surtout est important et que l'éditeur présente avec des commentaires et glossaires abondants et sûrs.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Contributions à l'étude des lexiques latins-hongrois du moyen âge par Ladislas GALDI ; Budapest, 1938 ; in-8, 52 pages [Tirage à part du XIV^e-XV^e *Annuaire de l'Association des anciens Elèves du Collège Eötvös de Budapest*]. — Quatre lexiques latins-hongrois qui s'échelonnent de 1350 à 1450 et qui sont non des recueils alphabétiques, mais des *nominalia*, sont dérivés d'un même ouvrage perdu qui devait être lui-même d'origine bavaro-autrichienne. M. G. étudie la partie latine de ce lexique en y distinguant les éléments latins, grecs, néo-latins, germaniques, slaves, hongrois. Chemin faisant, il étudie quelques types latins médiévaux intéressant le lexique roman, p. ex *spiro* « écureuil », *sciurus* et *spiriolus*, *sobolus* « martre », avec les variantes *sabelus*, *sabellus*, *sembeli*, etc. — M. R.

Viggo Bröndal, *Essais de linguistique générale publiés avec une Bibliographie des œuvres de l'auteur* ; Copenhague, Einar Munksgaard, 1943 ; in-8, VIII-172 pages avec portrait. — Mon ancien élève et fidèle ami Bröndal avait préparé lui-même ce recueil de plusieurs de ses articles antérieurement parus auxquels il attachait une valeur doctrinale ; la mort est venue interrompre ce travail avant qu'aient été complètement rédigés ou revus trois ou quatre articles nouveaux sur seize ; l'ensemble a pu être publié par les soins de Mme Rosally Bröndal et de M. Knut Togeby. La préface, que Bröndal avait pu préparer, marque la conscience qu'il avait prise de la progressive élaboration en son esprit d'une doctrine linguistique « développée par une généralisation toujours croissante » vers « une plus grande harmonie ». « Les caractères de cette doctrine, écrit Bröndal, sont aussi simples que généraux. Elle consiste à retrouver dans le langage les concepts de la logique, tels qu'ils ont été élaborés par la philosophie depuis Aristote jusqu'aux logiciens modernes. » Le recueil est dédié « à la mémoire de Nicolas Troubetzkoy, mort prématurément à l'âge de 48 ans en 1938 ». « Ma doctrine linguistique, écrit encore Bröndal à la fin de sa préface, se distingue, certes, par quelques différences de détail de la phonologie de Troubetzkoy, mais les deux sont caractérisées par une direction commune née à la fois de la méditation constante des principes du langage et de la grande tradition philosophique. C'est pourquoi je dédie ces pages à la chère mémoire de mon ami génial. » Bröndal avait établi lui-même, pour être ajoutée à ce volume, une Bibliographie complémentaire renvoyant à d'autres travaux plus spéciaux, volontairement écartés de ce recueil doctrinal, mais où il avait, plus ou moins longuement, discuté ou traité des problèmes linguistiques qui sont sommairement signalés dans cette bibliographie même (substrat, toponymie, phonétique, morphologie et syntaxe, style, phonologie, système de la grammaire ou étymologie) ; une liste des œuvres de l'auteur, complémentaire elle-même de cette Bibliographie, redonne place à de nombreux travaux ou articles dont certains sont bien connus des romanistes. Encore que le présent volume ne touche pas très directement aux études auxquelles nous nous limitons ici, j'ai tenu à présenter à nos lecteurs ce dernier livre d'un linguiste qui a été un penseur, et aussi une âme généreuse. — M. R.

Paul Aebischer, *Protohistoire de deux mots romans d'origine grecque* : thius « *oncle* » *et* thia « *tante* » *; étude de stratigraphie linguistique* ; Bologne, N. Zanichelli, 1936 ; in-4, 52 pages [Estratto dagli *Atti della R. Scuola Normale Superiore di Pisa* (*Lettere, Storia e Filosofia*), série II, vol. V (1936), fasc. I-II-III]. — Dans cet important mémoire, M. Æ. nous donne un bel exemple de reconstitution à la fois historique et géographique : l'examen étendu et minutieux des chartes latines du vaste domaine italien du VIIIe au XIIe siècle lui a permis d'établir la répartition et la succession

des expressions vulgaires pour « oncle » et « tante », soit : avunculus-barba-thius, matertera-amita-thia, barba étant, non peut-être d'origine germanique, mais bien du vocabulaire langobard et se répandant sous influence langobarde et suivant l'extension même de cette influence, tandis que le grec θεῖος, θεία, s'établissait dans les parties de l'Italie soumises à l'influence byzantine et débordait de ces régions. M. Æ. a pu arriver en effet à saisir les traces des conflits entre les deux types et, sur certains points, de leurs alternances de domination. Les faits s'éclairent d'ailleurs parfois grâce à leur complication même : *barba*, avec son autre forme *barbas*, a connu largement la déclinaison imparisyllabique *barba-barbane*, et de même *amita-amitane*, mais il a abouti aussi à un type *barbanus*, et de même *amitana*, et *thius-thia* sont, à l'occasion, devenus, au voisinage de *barbanus-amitana*, *thianus-thiana* ; or, ces derniers types se présentaient dans une autre condition phonétique que les primitifs *thius-thia* : tandis que dans ceux-ci, l'*i* était accentué et gardait nécessairement sa pleine valeur vocalique, il perdait dans les formes allongées son accent, c'est-à-dire que la dentale initiale se trouvait suivie d'un *i* en hiatus et pouvait s'altérer en *ts*, *z*, d'où *ziano* et par reflet *zio-zia* à côté de *tio-tia*. Je simplifie beaucoup l'histoire si joliment débrouillée par M. Æ. et j'en fais disparaître à peu près complètement la variété d'aspect géographique ; j'en ai dit assez, je pense, pour engager nos lecteurs à se reporter au procès-verbal même de l'enquête. Mais il reste à signaler dans celle-ci un point très notable : on sait que le domaine de *thius-thia* comprend, avec le Sud de l'Italie et de la Sicile, la Sardaigne et plus à l'Ouest encore la péninsule ibérique (*tio-tia*), la Catalogne (pour le féminin *tia*) avec le Roussillon ; le béarnais même a connu à époque ancienne *sia* et *sian* et encore à époque moderne au moins *tasyan* (sans parler du provençal ancien *tia*, peu attesté et qui pourrait être un catalanisme) ; *sia* au lieu de *tia* ne pourrait évidemment s'expliquer ici par l'influence de *barbane* qui ne se trouve pas en dehors de l'Italie, mais *amitane* existait dans le Sud de la France et y est encore représenté par le type *tatan*, plusieurs fois signalé dans le Sud-Ouest par l'enquête de l'*ALF* ; *thiane* suivait *amitane* et reproduisait la condition phonétique qui a créé l'ital. *ziano*, puis *zio*, de là le béan. *sian*, puis *sia*. On notera la détermination précise de l'aire *thius-thia* étendue, au moyen âge, du Sud de l'Italie jusqu'à une ligne passant très légèrement au Nord de Rome, pour se superposer ensuite à l'aire de *barba* et, gagnant la Méditerranée occidentale, pour s'affronter au Nord des Pyrénées avec l'aire gallo-romane *avunculus-amita*. — M. R.

Carlo Tagliavini, *I rapporti di Venezia coll'Oriente Balcanico ; cenni sulla diffusione degli elementi veneti nel lessico delle lingue balcaniche* ; — Roma, Societa italiana per il progresso delle scienze, 1938 ; in-4, 11 pages [Estratto dagli *Atti* della XXVI Riunione della S.I.P.S., Venezia, 12-

18 septembre 1937]. — Renseignements historiques et bibliographiques ; quelques exemples ; annonce d'un prochain mémoire où seront rassemblés les éléments italiens des langues balkaniques. — M. R.

Ilmari LAHTI, *La métathèse de l'R dans les idiomes romans* ; Helsinki, 1935 ; in-8, 211 pages [Thèse de doctorat d'Helsinki ; *Annales Academiae scientiarum Fennicae*, B, XXXII, 1]. — L'auteur distingue entre la métathèse simple, qui se produit d'une syllabe à une autre (temperare > *tremper*, type fréquent, ou crepare > esp. *quebrar*, plus rare), et la pseudo-métathèse, qui se produit entre une voyelle et *r* en contiguïté ; il a laissé de côté les métathèses réciproques. Il a établi un vaste catalogue de métathèses, en a étudié le mécanisme et aussi la répartition et même la chronologie. La métathèse simple, rare en latin, paraît devenir plus fréquente à partir du XIIIe siècle, elle est surtout caractéristique de la Gascogne, un peu moins du versant sud des Pyrénées, et de l'Italie du Sud y compris les grandes îles. La pseudo-métathèse proprement dite, comportant un affaiblissement vocalique, est particulièrement fréquente dans la langue d'oïl, le franco-provençal et le portugais, idiomes à vocalisme affaibli ; en France, elle a été, au moyen âge, caractéristique du picard, où elle est devenue plus rare sous l'influence de la norme parisienne ; elle n'a jamais été fréquente en wallon ; elle se produit à époque moderne en Savoie, en Auvergne et dans le Sud-Ouest. La pseudo-métathèse entre voyelle et *r* contiguës sans affaiblissement de la voyelle, que Silvio Pieri a appelée « émilienne » à cause de sa fréquence en émilien, se rencontre aussi en Sardaigne et dans le reste du domaine italien et en France méridionale ; il ne semble pas que la dénomination géographique qui lui a été attribuée corresponde à une répartition réelle : il pourrait bien n'y avoir là dans bien des cas qu'une pseudo-métathèse proprement dite. M. L. marque avec raison que la métathèse de *r* est liée aux conditions sociales, en ce sens qu'elle est plus fréquente dans les milieux de moindre culture où la rectification selon la norme de prononciation est moins facile. — M. R.

Étude sur la carole médiévale, l'origine du mot et ses rapports avec l'Église ; thèse pour le doctorat par Margit SAHLIN ; Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1940 ; in-8, XI-243 pages. — L'auteur montre que le sens de l'a. fr. *carole* échappe à toute précision et qu'en tout cas rien ne permet d'y considérer comme essentielle la notion de danse circulaire, de « ronde » ; d'autre part *carole* désigne aussi dans l'architecture religieuse le bas côté, le collatéral, ce qui s'accommode bien de l'idée de marche, de procession, non de « ronde ». Partant de là, Mlle S. pense pouvoir expliquer la *carole* comme une danse, sinon exactement rituelle, du moins liée au culte, et dont le refrain n'aurait été autre que la formule de prière *Kyrie eleison*, fréquemment devenue une acclamation populaire. Que *Kyrieleison*, dont

on a tiré, par une apocope d'argot demi-savant, *kirielle* et formes romanes apparentées, ait pu d'autre part subir des déformations populaires l'amenant jusqu'à *karole*, on le supposera facilement et il n'était pas indispensable d'établir par des comparaisons ou rapprochements multiples, mais de valeurs très diverses, la légitimité de chacune des modifications phonétiques qui seraient intervenues : ces déformations par à peu près n'ont rien à voir avec les séries de variations phoniques ou acoustiques. Il est par contre plus difficile de prouver que *carole* est bien un représentant de *Kyrieleison* et toute la seconde partie de l'ouvrage, très intéressante, qui montre le grand emploi populaire de *Kyrieleison* et insiste sur la place faite à la danse aux environs sinon à l'intérieur du culte, rend la thèse moins surprenante sans la soutenir d'arguments positifs. Ce serait faire tort au travail minutieux et de toute façon très méritoire de Mlle S. que de ne pas remarquer la richesse des informations que l'on y trouvera sur les emplois et les sens de *carole*, danse et chanson, et sur les possibilités d'homonymie dans ce mot : il faudrait en particulier reconnaître un dérivé de *chaiere* < cathedra, *caierole* > *carole*, dans certains emplois techniques pour désigner un pupitre ou table de travail ou bien le support d'un dispositif mécanique, ce qu'on appelle encore une « chaise ». Une attention toute particulière a été apportée à l'examen de mots apparentés à *carole* dans les langues romanes, notamment l'espagnol *quirola*, port. *carola*, *charola*, *carrola*, *carólo*, *carriola*, et aussi de l'anglais *carol*. — M. R.

Rosally Brøndal, *La signification du préfixe italien* s- [Extrait des *Acta Linguistica*, vol. II, fasc. 3 (1940-41), p. 151-164]. — Cette note est en grande partie une critique de l'article consacré au même sujet par M. Giacomo Devoto dans les *Mélanges Bally* ; Mme Br. résout le problème de la double valeur, intensive ou négative, du préfixe italien *s-* parfois avec le même verbe, p. ex. *sbarcare* « débarquer » ou « naviguer », de la manière suivante : « Nous avons affaire à un seul préfixe *s-*... ; ce préfixe est de nature *perfective*, il rend « négatifs » les verbes imperfectifs et il augmente, intensifie, la perfectivité des verbes perfectifs. » Notons les rapprochements avec le préfixe *dé-* du français et sa double valeur (*détacher*, mais *départir*) que Mme Br. s'est aussi proposé d'étudier. — M. R.

De quelques affinités phonétiques entre l'aragonais et le béarnais, thèse pour le doctorat présentée à l'Université de Toulouse par W.-D. Elcock ; Paris, Droz, 1938 ; in-8, 226 pages avec 12 planches et 29 cartes. — Enquête sur l'état des parlers en 1932-1935, l'aragonais du versant sud des Pyrénées étant en pleine décadence, le béarnais du versant nord encore très vivant, mais pénétré de français et dominé par le prestige du béarnais littéraire de Pau. M. E. s'est attaché à éclairer deux faits qui sont plus ou moins communs aux deux versants et leur confèrent en même temps un

caractère très particulier : 1) la conservation des occlusives sourdes entre voyelles (-atum > *-ato* et non *-ado*) ; 2) la sonorisation des occlusives sourdes après nasale ou liquide (-nt- > *-nd-*, -rt- > *-rd-*, -lt- > *-ld-*, -mp- > *-mb-*, -lp- > *-lb-*, -nk- > *-ng-*) ; un appendice traite de l'évolution de -ll- sur le versant aragonais. M. E. remonte naturellement des constatations actuelles aux hypothèses possibles sur les états antérieurs et même primitifs : il tient que pour le premier phénomène nous avons bien affaire à une conservation de la sourde latine et non à une régression, car il n'a pas rencontré d'exemple de fausse régression, mais on pourra contester la valeur de cet argument d'ordre négatif ; pour le second phénomène il n'accepte pas l'idée d'une survivance de phonétique osque due à une colonisation spéciale, idée proposée par M. Menéndez-Pidal, ni l'hypothèse d'une influence de substrat ibérique ; il conclut prudemment : « Il est inutile de formuler des hypothèses concernant le substrat, en s'appuyant sur des coïncidences d'évolution phonétique, là où cette évolution peut être spontanée. » Les planches présentent un certain nombre d'instruments dont le nom figure dans l'enquête. L'ensemble du travail laisse une impression très favorable et la contribution qu'il apporte après Saroïhandy, Menéndez-Pidal, G. Rohlfs, A. Kuhn, à cet aspect particulier du problème de la linguistique pyrénéenne est à retenir. — M. R.

Sven KÄRDE, *Quelques manières d'exprimer l'idée d'un sujet indéterminé ou général en espagnol* ; Uppsala, Appelbergs Boktr., 1943 ; in-8, 143 pages. — Cette thèse, qui procède de l'enseignement de M. Melander à Upsal, est une étude méthodique, mais partielle, qui s'est limitée volontairement à certains procédés d'expression de l'indéterminé : « *hombre, uno*, la 3e et la 6e personne de l'actif et le passif pronominal », mais indique sommairement les autres procédés possibles ; elle porte sur les textes médiévaux aussi bien que sur les auteurs classiques ou modernes. L'auteur marque utilement les différences par rapport au français. *Hombre* « n'a jamais été un équivalent de *on*, car il ne désignait pas un certain groupe de personnes plus ou moins déterminées. La langue espagnole se tire d'affaire en se servant de constructions que le français ignore ou ne connaît pas au même degré, à savoir avant tout de la 3e pers. du pluriel de l'actif et du passif pronominal », — M. R.

Albert DAUZAT, *Le génie de la langue française* ; Paris, Payot, 1943, in-8, 359 pages. — M. D. se plaît à ces revues générales et après son *Histoire de la langue française* et son *Tableau de la langue française*, publiés par le même éditeur, voici qu'il refait une nouvelle tournée à travers la *prononciation*, le *vocabulaire*, les *formes grammaticales et leurs fonctions*, la *syntaxe*, pour aboutir à un chapitre sur l'*expression littéraire* et même le rythme poétique et clore le tout par une conclusion sur le *génie de la langue fran-*

çaise, qui justifie le titre plus qu'elle ne sort naturellement des exposés qui précèdent. Dans le corps du livre, M. D. a rassemblé beaucoup de faits connus, mais dont l'accumulation même est instructive, et il y a ajouté force observations personnelles. Toutes ces indications sont nécessairement un peu rapides et l'on est tenté d'en contester certaines faute d'en trouver la justification. — Pourquoi répéter que la numération par 20 est un héritage des Gaulois ? Cette origine paraît fort incertaine, et n'est-il pas aussi intéressant de marquer que cette numération, jointe à celles par 10 et par 12, représente des tentatives diverses, utiles et viables, pour trouver des procédés commodes de calcul mental par augmentation du nombre des diviseurs possibles. — M. R.

Répertoire des lexiques du vieux français par Raphael Levy ; New York, Modern Language Association of America, et London, Oxford, University Press, 1937 ; gr. in-8, x-654 pages. — Il y a dans les listes de M. Levy quelques vieilleries sans utilité et sans autorité (Burguy, Chevallet, Malo) et des livres scolaires d'où la lexicologie française n'a rien à tirer ; par contre l'*Histoire de la langue française* de Brunot, fondée en partie sur des dépouillements originaux, devrait y figurer, et aussi l'étude de Trénel sur *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge* et les *Vermischte Beiträge* de Tobler. Mais il sera commode d'avoir un inventaire des lexiques existants et de ceux qui restent à faire ; même, bien qu'elle ne corresponde pas au titre de la brochure, la liste des lexiques individuels d'auteurs modernes sera utile. Il faudra que l'ensemble soit tenu au courant : depuis 1937 bon nombre de numéros seront à ajouter. M. Levy n'a pas jugé que le bref glossaire de mon édition du *Garçon et l'Aveugle* méritât de figurer dans son *Répertoire* : je pense qu'il a eu tort, car il y a des mots ou sens qui ne sont que là. — M. R.

Hilaire Van Daele, *Petit dictionnaire de l'Ancien français* ; Paris, Garnier [1040] ; in-16, 536 pages. — M. Van Daele a voulu porter secours aux étudiants qui, désireux de lire des textes français anciens, ne trouvent pas dans Godefroy ou Lacurne des instruments de travail faciles à utiliser et ne disposent plus du bon petit lexique de Clédat ni du plus vaste, mais si médiocre, lexique de Bonnard et Salmon depuis longtemps épuisés ; M. V. D. a raison de marquer que les Glossaires des éditions des *Classiques français du moyen âge* (qu'il vaudrait mieux ne pas appeler « les éditions Champion ») sont insuffisants pour ce qui le touche et tant que la collection n'a pas donné le ou les lexiques qu'elle comporte. Il a donc fort bien fait de rédiger et d'imprimer ce *Petit dictionnaire* qui ne manquera pas de rendre des services, même s'il appelle sur tel ou tel point des réserves, des rectifications ou des compléments. L'auteur a ajouté à son travail, qu'il présente modestement comme une compilation, des élé-

ments plus personnels, étymologie et disposition des sens « dans l'ordre à la fois logique et chronologique ». Peut-être sur ces deux points M. V. D. se fait-il un peu illusion malgré l'assurance qu'il nous donne pour le premier : « Une étude approfondie de l'étymologie, grâce à une méthode rigoureusement scientifique, qui m'a permis de découvrir un bon nombre d'étymologies encore ignorées » ; quant au classement des sens la combinaison des points de vue logique et chronologique est une manière de quadrature du cercle où d'autres ont échoué, et qui n'aurait pas au reste grand intérêt pour l'usage pratique auquel servira, utilement je le répète, le dictionnaire de M. V. D. — M. R.

Anna G. Hatcher, *The rise and fall of* s'écrier *in French* (*Modern Language Notes*, May 1940, p. 323-32). — Discussion de l'opinion de Damourette et Pichon sur la valeur du pronom de *s'écrier* où ces auteurs voient un complément indirect, la phrase rapportée dans la plupart des cas après ce verbe jouant le rôle de complément direct : Miss H. note que cette phrase rapportée peut très bien ne pas avoir de lien de dépendance grammaticale avec le verbe qui l'annonce, car ce verbe même peut manquer, p. ex. dans

> Carles en ad e dulor e pesance,
> Pluret des oilz, tiret sa barbe blance ;
> « Soer, cher amie, d'hume mort me demandes... »
> (*Rol.*, 3711-13).

La même asyndète peut être supposée pour les formules du type

> Puis si s'escrie a sa voiz grand e halte :
> « Barons franceis, as chevals... »
> (*Rol.*, 2985-6),

et il paraît bien que cette asyndète doit être admise par rapport à *s'écrier* dans

> Vint en la presse, sur les altres s'escriet
> E dist al rei : « Ne vos escorciez mie »
> (*Rol.*, 961-2).

Il y a là des remarques fort pertinentes, mais le problème n'est évidemment pas le même pour tous les états de la langue, et le français moderne n'a pas conscience de cette coupure entre *s'écrier* et les paroles rapportées. Seulement les deux compléments que représentent le pronom dans *s'écrier* et les paroles rapportées ne sauraient être considérés comme de même nature et tels qu'ils doivent s'exclure l'un l'autre. Miss H. indique la possibilité d'une différence d'emploi en ancien français entre *escrier* et *soi escrier*, mais son examen est ici trop rapide pour aboutir à une conclusion précise. — M. R.

D. S. Blondheim, *Les gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, t. II : *Études lexicographiques* ; Baltimore, The Johns Hopkins Press, et Oxford, University Press, 1937 ; in-8, 172 pages [*The Johns Hopkins*

Studies in Romance Literatures and Languages, Extra volume XI]. — En 1929, notre regretté collaborateur et ami David Simon Blondheim publiait, dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, le tome I des *Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi* d'après les matériaux réunis par Arsène Darmesteter ; à sa mort, en 1934, il laissait en état d'être publié le commentaire de 125 des 1.102 gloses françaises enregistrées dans le volume de 1929 Ce sont ces 125 commentaires que des soins pieux ont imprimés. Le plus grand nombre des gloses ainsi commentées de la façon la plus minutieuse est formé de mots commençant par A, B et C ; il eût été très désirable qu'un index de ces mots et des formes françaises ou romanes nombreuses que Blondheim en a rapprochées eût été joint à ce volume. — M. R.

Albert DAUZAT, *La toponymie française* ; Paris, Payot, 1939 ; in-8, 338 pages. — Ce n'est pas là, comme le laisse croire le titre, un ouvrage général ou un manuel ; mais seulement un groupe d'essais propres à montrer la variété et la portée des problèmes de toponymie ; une introduction sur la *toponymie, son but, ses méthodes, ses résultats*, peut servir de direction générale sommaire ; suivent cinq parties : 1. *La toponymie et le peuplement ; la mise en valeur de la Beauce* ; 2. *Le problème des bases pré-indoeuropéennes* ; 3. *Noms pré-latins de l'eau en hydronymie* ; 4. *Étymologies gallo-romaines* ; 5. *Toponymie gauloise et gallo-romaine de l'Auvergne et du Velay*. — M. R.

Jacques SOYER, *Notes d'hydronymie : la Loire, le Loiret, le Loir ; singulières déformations d'un nom de rivière du département du Loiret, la Notre-Heure ou Nord-Yèvre ou Yèvre-du-Nord* ; Orléans, Houzé, 1943 ; in-8, 16 pages. [Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, XXIV, nº 240]. — M. S. rappelle que *Loire* est masculin jusqu'au XVIe siècle et pense qu'il est passé au féminin sous l'influence de la forme composée, constante du moyen âge à la Révolution, *la rivière de Loire*. Le *Loiret* est Ligeritus attesté depuis le Xe siècle ; Ligericus, admis par Holder, est une mauvaise lecture, quand il n'est pas l'adjectif dérivé de Liger, donc « de Loire » et non « Loiret ». Le *Loir* n'a rien à voir avec *Loire* : la forme ancienne est Ledus, d'où *Loi*, et le *r* final serait dû à une fausse régression contre la chute fréquente de cette finale dans les mots où elle était légitime. Il apparaîtra que la date ancienne de cette addition de *r* (*Castrum de Leir* « Château-du-Loir » en 1189) rend cette explication peu vraisemblable. — *Notre-Heure* est une graphie absurde pour *Notreure* < Nostrusa (XIe siècle), avec fausse régression, normale en Berry et Orléanais, de *s* en *r* et confusion également normale de *u* et *eu* ; *Notreure* a été lu *Notrevre* et l'on y a reconnu une *Yèvre*, d'après la rivière de Bourges ; de là les déformations des géographes de la région. — M. R.

René Louis, *A propos des « Montjoie » autour de Vézelay ; sens successifs et étymologie du nom « Montjoie »* ; Auxerre, Société des Fouilles, 1939 ; in-8, 29 pages [Publications annuelles de la Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne, série toponymique, 1]. — M. L. renonce à l'étymologie Mons Gaudii pour se ranger à l'explication de M. Gamillscheg par un francique **mund-gawi* au sens de « protection du pays ». A l'appui du passage de *gawi* à *joie* M. L. signale le couple *Elsgau-Ajoie*. On trouvera encore dans cette étude : 1° un essai de classement des sens de *montjoie* à partir de « colline élevée servant de poste d'observation militaire » jusqu'à « tas, monceau d'objets quelconques » d'une part et « bannière, cri de ralliement, etc. » de l'autre ; 2° un essai d'inventaire des toponymes *Montjoie*, *Monjoy* et apparentés. — M. R.

Un traité néo-manichéen du XIII^e siècle, Le Liber de duobus principiis *suivi d'un fragment de Rituel cathare* publié par A. Dondaine, O. P. ; Roma, Istituto storico domenicano, 1939 ; in-8, 172 pages [Institutum historicum FF. Praedicatorum Romae ad S. Sabinae]. — On sait que le *Nouveau Testament* en langue provençale que nous a conservé le ms. 36 du Palais des Arts de Lyon, et dont L. Clédat a publié, en 1887, la reproduction photographique, est suivi d'un rituel cathare également en roman. Ce document, du milieu du XIII^e siècle, a sensiblement accru notre connaissance des rites cathares et, en particulier, des aspects successifs de l'initiation : pénitence, tradition du livre des Évangiles et de l'Oraison dominicale, « consolamentum » ; il a rendu sensible l'origine chrétienne de ces rites. Voici qu'un autre manuscrit cathare, qui provient peut-être d'un dossier de l'Inquisition (cela expliquerait la conservation de cette épave de tant de destructions systématiques du Saint Office), vient compléter les conclusions suggérées par le ms. de Lyon. Le fonds des *Conventi soppressi* de la Bibliothèque Nationale de Florence conserve sous la cote I II 44, un traité intitulé *Liber de duobus principiis*, qui est un exposé théorique du dualisme absolu tel que le concevaient, vers 1230, certains Cathares d'Italie, et qui se rattache à l'enseignement de Jean Lugio de Bergame, connu jusqu'ici par les renseignements de Raynier Sacconi. Ce traité est suivi de diverses pièces parmi lesquelles le fragment de rituel cathare qui nous intéresse ici. Ce fragment ne correspond qu'à une partie du rituel en langue romane de Lyon, partie centrale, d'ailleurs la plus importante, puisqu'elle concerne la cérémonie de la tradition du livre des Évangiles et de l'Oraison dominicale (seule la fin de cette cérémonie de la tradition est conservée dans le ms. de Florence) et la cérémonie du « consolamentum » ; le texte de Florence correspond aux pages 473-479 de l'éd. Clédat du rituel de Lyon. Mais le texte du rituel de Florence est beaucoup plus développé que celui de Lyon : l'explication des cérémonies est abrégée dans celui-ci, et le

texte de Florence permet de le comprendre plus exactement. Le fait le plus notable est que le rituel de Florence est en latin et prouve ainsi « l'existence d'une liturgie cathare latine ignorée jusqu'à ce jour. S'il est vrai, dit le P. Dondaine, que ses rites se rattachent aux pratiques sacramentelles de l'Église des premiers siècles, le nouveau document aura une valeur considérable. Il est permis de penser en effet que la forme latine des rites cathares est antérieure à la forme en langue vulgaire, elle serait un témoin plus ancien de leur origine chrétienne. La comparaison du contenu... des deux rituels montrera... que le rituel roman est une sorte d'abrégé du rituel latin. » — M. R.

I. Siadbei, *Cercetări asupra Cronicelor moldovene*, I. Evstratie Logofătul, Grigore Ureche, Simion Dascălul, Ion Neculce ; Iasi, Terek, 1939 ; in-8, 35 pages. — Cette brochure est dédiée à la mémoire de Joseph Bédier, « maestru iubit, prieten generos » ; elle comporte trois études séparées sur les sources des récits de *O samă de cuvinte* de Ion Neculce, sur la Chronique moldave d'Evstratie Logofătul et l'utilisation qu'en ont faite les chroniqueurs postérieurs, sur le rôle de Simion Dascălul dans l'établissement de la Chronique dite d'Ureche ; Simion a traduit en roumain la chronique d'Ureche qui est perdue, et qui était écrite en latin ; il y a ajouté des emprunts à d'autres œuvres, mais la rédaction roumaine est uniquement son œuvre ; cette conclusion est de conséquence pour l'histoire de la langue aussi bien que de la littérature roumaine. — M. R.

Le « Convivio » de Dante par André Pézard ; Paris, Les Belles-Lettres, 1940 ; in-8, 133 pages (Annales de l'Université de Lyon, Lettres, troisième série, fasc. 9). — Quinze notes critiques sur des passages difficiles du *Convivio* constituent ce captivant essai ; elles ne sont pas ici réunies au hasard : M. P. les a groupées sous quatre chefs, suivant les notions auxquelles se rapportent les passages examinés, *des Idées*, *de la Parole*, *de l'Action*, *de la Contemplation* ; son travail est en effet, au sens le plus profond et le plus vrai du terme, un travail philologique, qui ne tend pas seulement à deviner la réalité de la forme altérée, mais à en établir l'accord avec la pensée et le sentiment de l'auteur. Cette exégèse se combine avec un essai de représentation précise de la tradition du texte : pour M. P., Dante n'a pas publié lui-même son *Convivio*, dont le manuscrit, sans doute encore imparfait et rendu difficile en quelques passages par des retouches et ratures, n'avait pas été l'objet d'une copie soignée et revisée par le poète ; de là, en certains endroits seulement, des passages inintelligibles ou gravement fautifs qui sont du fait, non d'un copiste médiocre, mais de celui qui a le premier transcrit le manuscrit original recueilli tardivement dans les papiers laissés par Dante. — M. R.

Gianna Tosi, *La lingua dei « Fioretti di S. Francesco »* ; Messina-Milano, G. Principato, 1938 ; in-16, 192 pages [R. Università di Milano, Facoltà di Littere e Filosofia]. — Les *Fioretti* sont une traduction des *Actus Beati Francisci*, mais le latin terne et monotone de ceux-ci s'y trouve pénétré d'un souffle de vie nouvelle et d'une exquise sensibilité ; il valait la peine d'étudier les moyens grammaticaux de cette transformation, c'est l'intérêt du présent travail. — M. R.

Poema de Alfonso XI publicado por Yo Ten Cate, doctora en filosofia y letras, tomo I, *Estudio preliminar y Vocabulario* ; Amsterdam, Swets et Zeitlinger, 1942 ; in-8, XXXIII-194 pages. — L'Introduction traite des deux mss., dont l'un paraît d'ailleurs n'être qu'une copie de l'autre, et des éditions modernes, puis sommairement de l'auteur, un Portugais dénaturalisé qui a voulu écrire en castillan, et de la date (avant 1350), et donne un résumé du poème. Suit le vocabulaire ; vient enfin une table des noms propres. Un « résumé français » placé à la fin du volume indique que l'auteur de cette thèse se propose de donner une édition critique du poème qui rectifiera les erreurs de l'édition Janer ; celle-ci n'ayant pas véritablement de vocabulaire, celui qui est ici publié comprend « tous les mots qui se présentent dans le texte (sans faire mention de tous les endroits) ». Souhaitons la publication du texte qui doit être « précédé d'un ample exposé de la langue ». —M. R.

Sister Mary Paulina Saint-Amour, *A Study of the Villancico up to Lope de Vega, its Evolution from Profane to Sacred Themes and specifically to the Christmas Carol* ; Washington, The Catholic University of America Press, 1940½ in-8, X-131 pages [Dissertation ponr le doctorat de l'Université catholique d'Amérique]. — L'auteur réunit les définitions données du *villancico* depuis Covarrubias sans qu'il s'en dégage un sens bien certain, le *villancico* apparaissant tantôt comme le thème ou refrain en 2 ou 3 vers, de caractère ou d'origine populaire, que le poète glosera, tantôt comme l'ensemble du poème, thème et glose. Suit l'étude du *villancico* en général, courtois et populaire, puis des *villancicos de Navidad*, enfin de la place prise par le *villancico* dans le service divin, le cadre chronologique du genre comprenant le XVe et la première partie du XVIe siècle. — M. R.

Richard D. Abraham, *A portuguese version of the Life of Barlaam and Josaphat, paleographical edition and linguistic study* ; Philadelphia, 1938 ; in-8, XVI-144 pages avec un fac-similé. [Dissertation pour le doctorat ; University of Pennsylvania, Publication of the Series in Romanic Languages and Literatures, no 29]. — La *Vida do honrrado Iffante Josaphat, filho de ellrey Auennir*, conservée dans le codex Alcobacensis no 266 de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, a été publiée en 1898 par G. de Vasconcellos-

Abreu de façon assez imparfaite pour rendre une nouvelle édition nécessaire : la dissertation de M. Abraham pourra préparer cette nouvelle édition et permettra de l'attendre. — M. R.

Joseph Linskill, *Saint Léger ; étude de la langue du manuscrit de Clermont-Ferrand suivie d'une édition critique du texte avec commentaire et glossaire* ; Paris, Droz, 1937 ; in-8, 193 pages. — Cette thèse de la Faculté des Lettres de Strasbourg fait honneur à l'enseignement de M. Ernest Hoepffner dont elle procède. L'on pouvait s'étonner que le précieux document qu'est la *Vie de saint Léger* n'ait pas fait l'objet d'un nouveau travail d'édition depuis l'édition que Gaston Paris, il y a plus de 70 ans, en publia au tome Ier de la *Romania* en 1872, et la publication de M. L. est la bienvenue. L'édition, très soigneuse, est accompagnée d'un commentaire critique précis et prudent et qui réduit les corrections au minimum. L'étude de la langue est surtout dirigée vers la détermination de l'origine locale du poème : M. L., tout en se rapprochant de l'opinion de Suchier qui, on le sait, attribuait le *Saint Léger* au domaine wallon, aboutit à une localisation moins précisément limitée et conclut : « On peut se contenter de localiser le poème d'une façon générale dans le Nord-Est de la langue d'oïl, et de constater par conséquent que le *Saint Léger* se rattache ainsi à la *Cantilène* (sic) *de sainte Eulalie* et au *Fragment de Valenciennes*. — M. R.

Julia Bastin, *Trois dits du XIIIe siècle du manuscrit 9411-26 de la Bibliothèque royale de Belgique* ; Bruxelles, 1941 (Extrait de la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XX (1941), fasc. 3-4). — Le ms. 9411-26 de Bruxelles est un beau recueil de poèmes moraux de l'extrême fin du XIIIe siècle, écrit dans une région qui peut être la Flandre romane, le nord-est de l'Artois ou le comté de Hainaut, et illustré de miniatures qui sont l'œuvre d'artistes flamands. Ce ms., qui contient certaines des œuvres morales les plus importantes des XIIe et XIIIe siècles, a été utilisé par les éditeurs de plusieurs de ces textes (Reclus de Molliens, Hélinand, Berzé) ; Scheler et G. Raynaud en ont déjà marqué les ressemblances avec le ms. L. V. 32 de Turin aujourd'hui détruit, mais qui pourrait n'en avoir été qu'une médiocre copie (cf. *Romania*, IX, 222) ; Mlle B. aurait pu indiquer cependant que, pour le *Regret Nostre Dame* de Huon le Roi de Cambrai, qui figurait aussi dans le ms. de Turin, M. A. Långfors est beaucoup moins sévère que ne l'était Raynaud dans son jugement sur le ms. aujourd'hui perdu (voir l'édition Långfors, 1907, p. v-x et xxxv) ; on notera que pour M. Långfors la copie de Turin provenait de la région namuroise. Au sujet du ms. de Turin encore, je rappelle que M. Wahlgren a donné en 1934, au t. XII des *Studier i modern Språkvetenskap*, sur les mss de Turin brûlés ou sauvés, des indications auxquelles il est bon de renvoyer, mais qu'il est aussi possible de compléter : ainsi du ms. L. V. 32 il existe une copie, au

moins partielle, du XVIIIe siècle dans le ms. Moreau 1727 de la Bibl. Nationale que M. Wahlgren a ignorée (voir F. Lecoy, *La Bible au seigneur de Berzé*, 1738, note additionnelle) ; je ne puis en ce moment vérifier si cette copie contient les dits dont Scheler a signalé la présence dans le ms. de Turin, et notamment ceux qu'a publiés Mlle B. Les trois dits publiés par Mlle B. sont : I. *Le dit de Notre-Dame* (Långfors, *Incipit*, 356) en huit sixains d'octosyllabes *aabaab* ; II. *Le dit des Médisans* par maître Jehan (Långfors, *Incipit*, p. 86 ; cf. *Romania*, XL, 559) en 34 sixains d'octosyllabes *aabaab* ; III. *Le dit des sept vices et des sept vertus* (Långfors, *Incipit*, 229) qui se retrouve dans le ms. fr. 837 de la Bibliothèque Nationale, lequel a dû comprendre aussi, avant mutilation le *dit des Médisans* ; Mlle B. donne les variantes du ms. 837. Ces trois dits sont édités avec notice sur les thèmes et remarques sur le texte et sur la langue de l'auteur et, pour chacun des deux derniers dits, avec un court glossaire. Mlle B. eût pu utilement faire figurer dans ces petits glossaires les mots à propos desquels elle a fait dans son commentaire des remarques ou des rapprochements, p. ex. *estole* (*faire d'une hart*) au v. 71 du *Dit des Mesdisans* et par contre on eût souhaité une remarque sur tel mot simplement signalé au glossaire, p. ex. *gaier* (*soi*) dans *Li Chars* [Caro] *s'enorguillist et gaie* au v. 61 du *Dit des VII Visces...*, où le sens de « se baigner », bien établi ailleurs, paraît convenir assez mal. Il y a à recueillir dans ces petits textes de bons exemples de sens ou d'emplois intéressants ou rares, p. ex. : *soi encauchier*, *solers* (le ms. écrit *sorlers*) *a las*, *melodie* « charme ? », *natte que natte*. — M. R.

Les légendes du « Fiancé de la Vierge » dans la littérature médiévale ; essai de synthèse suivi de plusieurs textes inédits en vers et en prose par Anna Wyrembek et Józef Morawski ; Poznan, Université, 1934, in-8, 60 pages. — Nous nous excusons d'annoncer si tardivement cette étude pour laquelle nous attendions de Morawski lui-même une note complémentaire ; nous savons maintenant qu'elle ne peut plus venir ; nous remettons à plus tard de retracer à nos lecteurs l'activité scientifique de Morawski : inscrivons du moins ici, avec toute notre amitié, son vivant souvenir. Le mémoire classe suivant des types divers les contes pieux nous montrant un homme, clerc ou chevalier, renonçant pour l'amour de Marie à une fiancée, une épouse ou une amante ; cette sorte de matérialisation des fiançailles mystiques a été considérée comme un reste de légendes religieuses païennes, mais l'idée de Marie épouse mystique a pu facilement naître en milieu chrétien de la notion d'union avec le Christ, le *sponsus*, sous forme d'épousailles. Le plus notable dans ces contes est peut-être le caractère très humain de la Vierge, belle, jalouse, parfois coquette. Des formes françaises sont publiées à la fin du mémoire trois textes en vers et quatre en prose avec notes. — M. R.

La Chace dou cerf, éditée par Gunnar Tilander ; Uppsala, 1940 (extrait des *Studier i modern Språkvetenskap*, t. XIV, p. 51-103). — Ce petit poème, en 522 octosyllabes, écrit en Picardie vers le milieu du XIVe siècle, est le plus ancien traité de vénerie connu en français. Il faut reconnaître que c'est à peu près son seul intérêt ; le style en est si gauche et embarrassé qu'en maints passages, pourtant éclairés par le contexte, le sens nous échappe ; il est regrettable que l'éditeur, éminent spécialiste de cette langue, ne les ait pas traduits ou commentés. Pour la constitution du texte, il a pu utiliser les variantes, recueillies par un de ses devanciers, sir H. Dryden, d'un manuscrit aujourd'hui égaré. L'étude linguistique est aussi poussée qu'on pouvait le souhaiter ; le Glossaire, très complet, apporte un complément utile, quoique modeste, à celui de l'édition, par le même savant, de *Modus et Ratio*. — A. J.

G. de Poerck, *Introduction à la* « Fleur des Histoires *de Jean Mansel* (*XV*e siècle) ; Gand, E. Claeys-Verheughe, 1936 ; in-8, 101 pages avec 3 planches. — Ce travail, dont nous regrettons de n'avoir pas dit plus tôt les mérites, est tout d'abord une étude des manuscrits de la copieuse encyclopédie historique et morale qu'est l'œuvre de Jean Mansel. Une première étude de la matière avait été faite en 1900 par Léopold Delisle, M. de P. a pu y apporter beaucoup de nouveau. Il a établi une liste de 49 mss complets, extraits ou fragments, sans compter quatre manuscrits connus à une époque récente, mais dont l'habitat présent est ignoré ; il a précisé le critère de classement de ces mss en deux versions, l'une en 3, l'autre en 4 livres, établi par L. Delisle, en montrant que dans la première version l'histoire romaine est coupée au règne d'Auguste (fin du livre I) et à celui de Domitien (fin du livre II), et dans la seconde au règne de Constantin (livre II seulement, le l. I étant tout entier consacré aux « histoires anciennes » cette fois plus développées) ; il a montré en outre que le livre des *Hystoires romaines* contenu dans le magnifique ms. 5087-88 de l'Arsenal, illustré par Loyset Lyedet, est une première rédaction qui deviendra le livre II de la seconde version ; enfin il a distingué dans cette seconde version deux états suivant que le livre III, consacré au Nouveau Testament et aux saints depuis l'avènement de Jésus-Christ, y est divisé en trois ou en quatre parties. Une comparaison minutieuse avec la chronologie de certains ouvrages utilisés par Jean Mansel dans sa compilation permet à M. de P. d'établir pour la *Fleur des Histoires* le cadre chronologique suivant : rédaction brève entre 1446 et Pâques 1451, rédaction des *Hystoires romaines* après 1454, rédaction longue avant 1464, avec deuxième état au printemps de 1467. Le travail de M. de P. se complète par l'examen de l'attribution de la *Fleur des Histoires* à Jean Mansel, attribution qu'il confirme contre des hypothèses contraires ; il établit encore que la première rédaction n'a pas été faite, comme on l'a dit, sur les ordres de

Philippe le Bon. Le dernier chapitre est consacré à la personne de Jean Mansel, né à Hesdin vers 1400, laïque, fonctionnaire et fils de fonctionnaire au service de Philippe le Bon, receveur de la ville et château de Hesdin jusqu'à 1456, puis receveur des aides d'Artois, receveur général des aides d'Artois, Boulonnais et Saint-Pol de 1460 à 1469, mort en 1473 ou 1474. M. de P. se proposait de publier un second travail sur les sources de la *Fleur des Histoires* ; nous ignorons s'il a pu le faire dans le présent moment, mais les indications que contient son *Introduction* sur l'utilisation par Jean Mansel d'ouvrages de Jean Wauquelin, Raoul Lefèvre, etc., montrent déjà quel serait l'intérêt de ce travail d'identification, qui laisserait sans doute au rédacteur de la *Fleur* une part de composition personnelle assez mince. Je signale que l'*Histoire de Griselidis*, qui dans certains mss s'ajoute avec d'autres traités au l. III de la rédaction brève, constituant ainsi une sorte d'édition augmentée, est, d'après l'incipit, la deuxième traduction en prose, anonyme, du commencement du XVe siècle, comme l'a reconnu M. E. Golenistcheff-Koutouzoff (*L'Histoire de Griselidis en France...*, p. 94) pour le ms. 1560 de la Bibliothèque Mazarine. — M. R.

Maurice Wilmotte, *Froissart* ; Bruxelles, La Renaissance du Livre [1942] ; in-16, 101 pages avec une planche [Collection « Notre Passé », première série, n° 111] ; — Julia Bastin, *Froissart, chroniqueur, romancier et poète* ; Bruxelles, Office de publicité, 1942 ; in-16, 99 pages avec un portrait [Collection nationale, première série, n° 10]. — Voici en une même année deux hommages rendus par des écrivains belges de langue française au vieil et toujours si vivant chroniqueur hennuyer : le caractère en est divers et ils se complètent heureusement. Le petit livre de Wilmotte est un essai alerte, rapide, peu chargé de justifications, et qui met en relief surtout l'active et aventureuse curiosité de Froissart et son talent d'écrivain ; celui de Mlle Bastin, beaucoup plus minutieux et précis, est une très utile introduction à la connaissance de la vie et de l'œuvre de Froissart, et l'œuvre même y est représentée par des extraits importants des compositions poétiques et des Chroniques. On regrette de ne pas y trouver un spécimen de quelque épisode de *Méliador*. Wilmotte ne parlait à peu près pas de ce roman ; Mlle B. nous renseigne beaucoup mieux et marque avec raison le charme de certaines parties de cette œuvre pour laquelle on se montre trop volontiers dédaigneux. — M. R.

Un très singulier et profitable livre appelé le Lucidaire édité pour la première fois d'après l'unique imprimé antérieur à 1480 dont le seul exemplaire subsiste à la Bibliothèque Nationale de Paris, texte et étude par J. Nachbin ; Paris, Publications Elucidarium, 1938 ; in-8, XLVII-55 pages. — M. N. s'intéresse particulièrement aux *Lucidaires* et il a déjà publié des études sur le *Lucidario* espagnol et le *Lucidarius* allemand. Le texte qu'il reproduit cette

fois lui apparaît comme formant une transition entre les *Lucidaires* français manuscrits et les *Lucidaires* imprimés, parce qu'il marque une intention éducative non plus seulement dans le domaine de la croyance religieuse, mais aussi dans l'ordre des connaissances naturelles. Une minutieuse comparaison de toute la suite des *Lucidaires* pourra seule permettre de vérifier l'idée de M. N. En attendant de pouvoir faire cette comparaison, il a réuni, sans assez de précision et de critique, quelques indications bibliographiques sur les *Lucidaires* imprimés depuis une date antérieure à 1480 jusqu'à 1648, et il a reproduit le texte de l'édition imprimée à Lyon, avant 1480, par Guillaume Leroy. — M. R.

Rita LEJEUNE, *Histoire sommaire de la littérature wallonne* ; Bruxelles, Office de publicité, 1942 ; pet. in-8, 117 pages [Collection nationale, 1re série, no 9]. — Il y a toujours du courage à tenter un tableau impartial d'une littérature dialectale ; il y a de la bravoure à le faire aujourd'hui pour la littérature wallonne. Le petit volume de Mme L. fait nécessairement la plus grande place à la littérature des XVIIe et XVIIIe siècles et aux XIXe et XXe siècles ; là même les romanistes trouveront d'utiles indications sur les textes dialectaux modernes. Mais ils se serviront surtout avec profit des exposés rapides, mais pleins et clairs, des chapitres I sur les origines du wallon et II sur l'ancienne littérature wallonne embrassant d'une part les plus anciens textes jusqu'à la fin du XIIIe siècle et d'autre part les XIVe et XVe siècles. — Je me permets de revendiquer l'édition de la farce *Le Garçon et l'Aveugle* que Mme L. m'enlève par erreur (p. 23, n. 1). — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, MACON. — MCMXLIII. — C.O.L. : 31.1998.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1942... en un tome, t. LXVII, pouvant paraître par fascicules non périodiques. Ces fascicules seront adressés franco aux souscripteurs ou aux correspondants désignés par eux ; les souscripteurs résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix de souscription pour la France.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions se feront pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX DE SOUSCRIPTION ET DE VENTE EN 1942

SOUSCRIPTION AU TOME LXVII :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises..... **120** fr.
Pour les pays étrangers..... **140** fr.

TOMES ANTÉRIEURS NON ÉPUISÉS :

Paris, départements et colonies françaises..... **144** fr.
Étranger..... **150** fr.

NUMÉROS ISOLÉS :

Paris, départements et colonies françaises..... **48** fr.
Étranger..... **50** fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons, malgré les difficultés présentes, la publication de la *Romania*.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux souscripteurs qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur souscription.

Nous prions donc nos souscripteurs de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur souscription pour le tome LXVII (1942...).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ " ROMANIA ".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

PREMIÈRE PARTIE : INDEX DES MOTS

Cette première partie, dont l'impression est déjà avancée, formera un volume très considérable.

— La Société « Romania » espère que tous les lecteurs de la Revue voudront posséder cet instrument de travail indispensable ; elle serait reconnaissante à ceux qui le lui demanderaient **dès maintenant**.

— Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui désireraient acquérir en même temps la table des tomes I-XXX et celle des tomes XXXI-LX ; elles sont invitées à faire connaître ce désir **dès maintenant** ; elles recevront la table des tomes I-XXX immédiatement aux conditions ordinaires et l'avantage spécial prévu leur sera acquis lors de la fourniture de la table des tomes XXXI-LX.

Imprimerie Protat frères, Mâcon, C.O.L. 31.1998. — Avril 1944.
Autorisation N° 2860. — Dépôt légal 2e trimestre 1944.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6155. — N° d'ordre chez l'éditeur : 267.